# Rapport Annuel 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS





### **TABLE DES MATIERES**

Préambule	Page 03
Les faits marquants en 2019  Nouvelle phase de conteneurisation et CS en porte-à-porte pour Pfastatt  Des tonnages supplémentaires mais des erreurs de tri qui continuent d'augmenter  Campagne de communication et réunions publiques sur l'évitement des erreurs de tri  ®évolution : une première édition 2019 de conférences sur la gestion des déchets  Feuille de route de la politique déchets 2019-2030 adoptée par m2A et le SIVOM  Etude de définition pour le remplacement du turbo-alternateur de l'UIOM à Sausheim	Page 04
Les missions  ► Habitants et territoire  ► Adhérents aux missions « traitement et collecte sélective »  ► Carte du SIVOM toutes missions confondues	Page 11
La maîtrise des déchets  ► Une politique globale  ► Généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte entre 2013 et 2020  ► Une politique de prévention des déchets renforcée par le PLPOMA de 2014 à 2018  ► L'optimisation du traitement	Page 12
<ul> <li>Chiffres clés</li> <li>► Evolution des déchets ménagers en kg/hab.</li> <li>► Synoptique de la décomposition des déchets municipaux</li> <li>► Synthèse vis-à-vis des objectifs réglementaires nationaux pour les DMA</li> <li>► Composition des ordures ménagères selon MODECOM en 2013/2014</li> </ul>	Page 15
La communication	Page 25
Le traitement des déchets	Page 31
La collecte sélective des déchets ménagers	Page 60
Le coût du service  ► La mission « Traitement des résidus urbains »  ► La mission « collecte sélective »  ► Evolution des soutiens par les Eco-Organismes  ► Indicateurs financiers – Matrice des coûts ADEME  ► Prix moyen de reprise des matériaux triés et de vente d'énergie (UIOM)	Page 96
Les perspectives pour 2020 ANNEXES : Tableaux des tonnages par origine, mode de traitement ANNEXES : Graphiques	Page 106 Page 106 Page 112

### **Préambule**

Le **rapport annuel 2019** sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 en application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Il est dressé pour l'ensemble des communes du SIVOM de la région mulhousienne pour lesquelles le syndicat exerce ses compétences, et est présenté à l'assemblée délibérante « dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné ».

Ce document est ensuite tenu à la disposition du public au siège du SIVOM et est transmis aux maires des communes ou établissements publics membres qui en font rapport à leurs conseils municipaux ou leur comité d'administration.



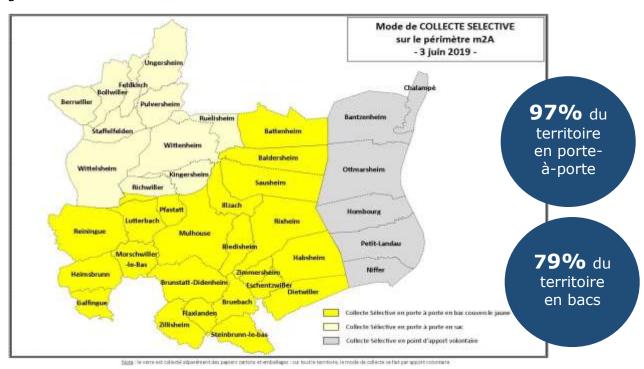
## Les faits marquants en 2019

## ► Nouvelle phase de conteneurisation et passage en CS porte-à-porte pour les habitants de Pfastatt

**Depuis début juin 2019**, la collecte des déchets recyclables (tous les papiers, journaux et magazines, cartons, emballages en plastique et métalliques) s'effectue **en porte-à-porte** pour tous les habitants de **Pfastatt**.

La dotation en bacs à roulettes à tous les habitants de **Pfastatt**, mais également pour les **six communes du secteur de l'Île Napoléon (Battenheim, Baldersheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim)** permet d'améliorer la propreté urbaine (plus d'amoncellements de sacs ou encore les sacs éventrés en répandus sur le trottoir), mais aussi les conditions de travail des personnels de collecte.

Le tri sélectif en porte-à-porte vient remplacer les bornes d'apport volontaire à **Pfastatt**, effectif sur 97% du territoire en 2019. Les enjeux environnementaux et de développement durable sont importants, car cette organisation de la collecte doit permettre d'augmenter globalement les résultats de tri sélectif tout en réduisant le recours à l'incinération.







## ▶ Des tonnages supplémentaires collectés mais des erreurs de tri qui continuent d'augmenter

Cette démarche d'optimisation du recyclage impacte positivement le taux de captage qui progresse encore de **+2,6%**, les tonnages collectés atteignant **20 925 t** hors verre en 2019.

Entre 2012 et 2019, le ratio de collecte évolue de 47,9 kg à 76,7 kg par habitant, soit +26,8 kg/hab (+60,1%) de papiers-carton et emballages légers.

Sur cette période, en tonnage cumulé, cette progression représente **8 300 t** supplémentaires collectées, mais la fraction recyclée ne s'accroit que de **3 300 t** en raison de la hausse des erreurs de tri.

En effet, la facilité du tri qu'apporte ce nouveau service en porte-à-porte pose également le problème de la qualité du tri qui est primordiale, les erreurs de tri coutant très cher à la collectivité (**780 000 € en 2019**).

En 2019, les tonnages des refus de tri atteignent **4 887 t** soit **17,9 kg/hab**. Les erreurs de tri représentent en moyenne **23,4%** tous modes de collecte confondus, dont **27,8%** en porte-à-porte et jusqu'à **35,5%** en milieu urbain.

Cet accroissement des refus de tri impacte négativement la fraction recyclable qui continue de baisser en 2019, malgré l'augmentation du gisement collecté.

**Entre 2012 à 2019**, les refus par habitant évoluent de **3,8 kg** à **17,9 kg** avec une croissance en deux paliers significatifs, 2014/2016 correspondant aux 1<sup>ères</sup> phases de conteneurisation, et la période 2017/2019, impactée par l'extension de la consigne de tri à tous les emballages plastique effectuée en 2016.

Années	2012	2015	2016	2017	2018	2019
T. collecté	12 601 t	17 912 t	19 183 t	20 072 t	20 408 t	20 925 t
T. recyclé	11 627 t	14 474 t	15 582 t	15 858 t	15 232 t	14 932 t
Kg/hab/an	45,1 kg	53,2 kg	56,9 kg	58,1 kg	55,8 kg	54,8 kg
Evolution		7	71	7	Ä	Ä
Refus de tri	975 t	2 480 t	2 595 t	3 186 t	4 577 t	4 887 t
Kg/hab/an	3,8 kg	9,1 kg	9,5 kg	11,7 kg	16,8 kg	17,9 kg
Evolution		71	7	71	71	71

D'autres collectivités constatent un impact similaire de l'extension des consignes de tri sur la qualité du tri.

En tout état de cause, pour notre périmètre de compétence, la dégradation de la qualité du tri est marquée par un double effet, celui du changement du mode de collecte en porte-àporte démarré en 2013 et de l'élargissement de la consigne de tri en 2016.

## ► Campagne de communication et réunions publiques sur l'évitement des erreurs de tri

La perte de qualité sur le tri des collectes sélectives a connu une progression significative entre 2017 et 2019. Les conséquences sont importantes : d'abord financières avec un surcoût en dépenses de + 700 000 €/an pour la collectivité, et un manque à gagner en matière de recettes sur les soutiens CITEO et le prix de vente des matériaux recyclés. Il a été décidé par conséquent de lancer une **grande campagne de communication en 2019** sur la base du slogan « **Je trie mieux dans le jaune!** ». En accompagnement, une série de **réunions publiques** sur cette thématique ont eu lieu dans les **communes en phase de conteneurisation**, et en particulier à **MULHOUSE**, le milieu urbain étant le siège à de fortes dérives de la qualité de tri.



#### Plan de communication :

<u>Thème principal</u> : la problématique des erreurs de tri

<u>Démarche</u>: consignes négatives sur ce qui ne va pas dans le bac jaune

<u>Objectif</u>: inciter les habitants à « mieux trier » car les refus de tri coûtent cher (700 000 € en 2018)

<u>Courrier</u> d'accompagnement pour une diffusion dans toutes les boîtes aux lettres sur le périmètre SIVOM





### Supports de communication :

Muppy interactifs sur Mulhouse

Panneaux arrières de bus

Affichage 4mx3m sur toute l'agglomération mulhousienne

<u>Habillage</u> des camions de collecte de la régie de m2A et du prestataire privé (SUEZ)

Site internet du SIVOM





### INVITATION

Lara MILLION, Vice-Présidente de Mulhouse Alsace Agglomération et du SIVOM

a le plaisir de vous inviter

aux réunions publiques sur le tri des déchets,

avec la participation de Cécile SORNIN, Adjointe au Maire de Mulhouse, Innovation sociale et citoyenne.

Ce sera l'occasion de discuter ensemble et de répondre à vos questions :

- Quelles sont les bonnes pratiques en matière de tri ?
- Comment éviter les erreurs de tri ?
- Comment faire un bon usage des déchetteries ?

### CHOISISSEZ VOTRE SOIRÉE











## ► (R)évolution : une première édition 2019 de conférences sur la gestion des déchets

C'est dans l'emblématique site industriel **MOTOCO à DMC** qu'a eu lieu le 13 juin 2019 la première édition des « **Conférences (R)EVOLUTION : repenser notre vision des déchets** ». Ce 1<sup>er</sup> forum du genre a été organisé autour de conférences et d'happenings artistiques s'inscrivant dans la nouvelle « **Politique Déchets 2030** » du territoire de l'agglomération mulhousienne.

Il a été placé sous le signe de la rencontre et de l'interaction, le tout rythmé par des conférences « format TEDx » et des échanges interactifs avec le public par SMS Wall.

Le Forum a réuni **400 personnes** et a proposé trois conférences portées par **Gilles Broise**, Directeur de l'ONG « 7<sup>ème</sup> continent », **Carlos de Los Llanos**, directeur scientifique de Citeo, et **Paul Alarcon**, co-fondateur de la start-up Uzer.

Durant cette soirée ont été abordés les enjeux technologiques, les projets innovants, les tendances et les perspectives à travers l'intervention de conférenciers spécialistes et d'entreprises innovantes. Cette conférence avait pour objectif de renforcer la prise de conscience sur les enjeux autour des déchets, de partager les réflexions et les dynamiques en cours.

Enfin, des incitatives locales en matière de réduction et de valorisation des déchets ont été mises à l'honneur (la société CETIM-CERMAT, l'association ALTERNATIBA, l'Ecole Jeanne d'Arc à Mulhouse).



### Des œuvres d'art dans le dispositif de récupération du verre ménager sur le territoire

Cette opération de customisation, réalisée à l'occasion des premières Conférences [R]évolution par l'association **Colors Urban Art Alsace** en partenariat avec m2A et le Sivom de la région mulhousienne, valorise le geste du tri tout en insufflant de l'art dans la ville.



C'est dans cet esprit que neuf artistes de renommée nationale et internationale ont réalisé une performance live en graffant 10 conteneurs à verre qui ont ensuite été déployés dans six communes de l'agglomération.

Cet exploit « **Street Art** » s'est déroulé le jour-même du Forum, pour être dévoilé le soir, durant l'événement, en présence des artistes.





Les neuf artistes sont :

Bustart - Blondin 91 - Caca Hontas - Edouard Blum - Stom500 - Kean - Niack - Tiago Francez - Williann.

### Déploiement des conteneurs

- À Mulhouse :
  - ✓ Place des Cordiers (Hôtel de Ville)
- ✓ Rue Jean Mieg (Nouveau bassin)
- ✓ Angle rue Wilson / avenue Wicky
- ✓ Rue Poincaré (Musée de l'impression)
- ✓ Pont de Strasbourg
- À **Illzach** : rue Vauban
- À **Rixheim** : Place de la Jumenterie
- À **Riedisheim** : rue d'Alsace Centre
- culturel de l'Aronde
- À Kingersheim : rue Pierre de Coubertin
   parc des Gravières
- À Wittenheim : rue de Pfastatt halle au coton



### ► Feuille de route de la politique déchets 2019-2030 adoptée par m2A et le SIVOM

La feuille de route « **Politique Déchets 2030** » a été élaborée au terme d'une concertation menée durant un an avec l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, bailleurs, partenaires, Conseil de développement, élus... Des objectifs majeurs ont ainsi été identifiés, le premier étant l'amélioration du service pour l'habitant.

- Dans ce cadre, la collecte du verre sera amplifiée, en permettant entre autres aux habitants et citoyens de personnaliser les conteneurs à verre, via des projets artistiques, dans le cadre d'une démarche d'appropriation des dispositifs d'apport volontaire;
- pour les ordures ménagères et le recyclable, l'intégralité des collectes dans les 39 communes de l'agglomération se fera en porte-à-porte, au moyen de bacs à roulettes; avec la généralisation progressive depuis 2013 du porte-à-porte pour les recyclables, on observe une hausse de +60% des tonnages collectés sur le territoire;
- autre objectif identifié, la mise en place de nouveaux services, autour notamment de la valorisation et de la réduction des déchets verts: broyage, compostage par lombricomposteurs pour les résidents des immeubles, valorisation des solutions alternatives in situ, du mulching des tontes de gazon aux techniques du paillage...;
- dès 2021, et afin de préparer sa généralisation à l'ensemble du territoire à partir de 2023, la collecte des bio-déchets en apport volontaire (déchets de préparation et restes de repas...) sera expérimentée;
- pour les **quinze déchetteries intercommunales** de l'agglomération, le contrôle d'accès par badge est généralisé, avec un service qui sera gratuit. Des reconstructions complètes et rénovations partielles de certaines déchetteries sont également programmées entre 2020 et 2025, en particulier pour Mulhouse-Hasenrain, Pfastatt, Riedisheim, Rixheim…en vue d'améliorer la capacité de tri et le confort des usagers ;
- le réemploi des objets et la réduction des déchets seront également amplifiés avec une recyclerie en ligne (<a href="www.troc-m2a.fr">www.troc-m2a.fr</a>) mise en place en juin 2019, permettant la réutilisation des objets, un objectif auquel sera également dédiée la future Cité du Réemploi qui sera implantée sur le territoire en 2020, à cheval entre les communes d'Illzach et Sausheim;
- enfin, communiquer et sensibiliser les habitants sur l'amélioration de la qualité du tri et la réduction des déchets sera une démarche qui devra être renouvelée annuellement pour mieux maitriser les coûts et promouvoir le développement durable.

## ► Etude de définition pour le remplacement du turbo-alternateur de l'UIOM de SAUSHEIM

Par délibération du 27 juin 2019, il a été décidé de lancer une **étude de faisabilité économique et de définition** d'une **nouvelle turbine** venant remplacer l'existante sur l'UIOM à Sausheim à **partir de 2023/2024**, ceci afin de permettre un partenariat pour la fourniture de chaleur à la hauteur des besoins définis par le groupement DALKIA-RCUA, délégataire du service public de m2A, chargé du développement de réseaux de chaleur urbains sur les communes de Rixheim-Riedisheim-Illzach-Mulhouse.

L'étude de définition, confiée à la société NALDEO, permet de justifier la pertinence technique et économique du remplacement de la turbine existante par une **turbine** moderne à condensation à deux soutirages, devant permettre d'optimiser la cogénération énergétique par la production simultanée de vapeur verte et d'électricité. Il s'agira par conséquent de vérifier les postulats de production et d'augmentation du potentiel de valorisation énergétique de l'UIOM, et de confirmer les enjeux fixés par le SIVOM (sécurisation de la performance et de la production énergétique, retour sur investissement).

### **Les missions**

### ► Habitants et territoire

Le 1<sup>er</sup> janvier 1993, le SIVOM s'est transformé en syndicat à la carte. Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles. Celles exercées par le SIVOM dans le domaine des déchets sont, d'une part la collecte sélective des déchets recyclables ou valorisables, d'autre part le traitement et l'élimination des déchets non valorisables.

#### 1. Le traitement des résidus urbains

Cette mission concerne toutes les communes citées ci-après (48) et représente 283 084 hab d'après l'INSEE arrêté le 01/01/2019. La variation est de +0,01%.

#### ✓ La collecte sélective des déchets

Cette mission concerne les communes citées ci-après (39) hormis la Communauté de Communes d'Illfurth et représente 272 712 hab d'après l'INSEE arrêté le 01/01/2019. La variation est de -0,01%. Particularité : la collecte des ordures ménagères ne relève pas de la compétence du SIVOM, mais des communes ou groupement de communes membres.

### ► Adhérents aux missions

### 1) Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) :

Baldersheim, Battenheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-bas, Ungersheim, Wittenheim, Wittelsheim, Zillisheim, Zimmersheim.

#### 2) Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud :

Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau.

#### 3) Communauté de Communes d'Illfurth :

Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemschwiller, Saint-Bernard, Spechbach, Tagolsheim, Walheim.

## ► Carte présentant le périmètre global du syndicat, toutes missions confondues en 2019



- Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
- Ancien secteur de Rhin Sud (CCPFRS) ayant rejoint m2A le 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Secteur d'ILLFURTH (CC SUNDGAU) membre de la mission « TRU » uniquement

### La maîtrise des déchets

### **►** Une politique globale

Dans le cadre de ses missions de collectes sélectives et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la région mulhousienne met en œuvre et développe ses actions dans le cadre d'une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés dont l'objectif principal est la maximalisation du recyclage du potentiel valorisable dans un souci d'optimisation des coûts et du traitement efficient et autonome des autres déchets.

La mise en place d'un dispositif complet et diversifié de traitement et de valorisation permet de prendre en compte la totalité des acteurs économiques (les ménages et les entreprises), ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages, déchets industriels banals et déchets des activités de soins à risques infectieux réceptionnés sur l'UIOM de Sausheim).

L'objectif majeur est le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte : les déchetteries, les points d'apport volontaire et la collecte sélective en porte-à-porte.

### ► Généralisation de la collecte sélective en porte-àporte entre 2013 et 2020

Le SIVOM de la région mulhousienne et m2A font évoluer le mode de collecte sélective en porte-à-porte pour faire **progresser les tonnages de déchets recyclés**. Les habitants sont dotés de 2 bacs (bac brun et bac jaune) pour les OMr et les déchets recyclables.



**Décembre 2013**, tout le territoire de la ville de Mulhouse (112 063 hab) est desservi par une collecte sélective en porte-à-porte.

Mars 2014, la ville d'Illzach (14 870 hab) passe à la collecte sélective en porte-à-porte.

**Juin 2016**, c'est au tour des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Reiningue, Morschwiller-le-Bas, et Riedisheim (31 655 hab).

Mars 2018, huit communes accèdent au service en porte-à-porte : Bruebach, Flaxlanden, Eschentzwiller, Galfingue, Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim, et Zimmersheim (10 461 hab).

**Juin 2019**, les habitants de la ville de Pfastatt (9 423 hab) bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte.

**Perspective 2020 :** les dernières six communes de m2A encore en apport volontaire (ancien secteur PFRS de 7 425 h) accéderont au service en porte-à-porte.

Les bornes en apport volontaire sont retirées partout sur ces territoires, sauf exception. Des enjeux en matière de propreté des rues et d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte sous-tendent également le déploiement de cette conteneurisation.

## ► Une politique de prévention des déchets renforcée par le PLPOMA de m2A de 2014 à 2018

Le SIVOM de la région mulhousienne s'est engagé dans la réduction des déchets depuis 2006 par le biais de la promotion du compostage domestique individuel qui a permis d'équiper près de **14 000 foyers** sur le périmètre du SIVOM. Cette politique a été renforcée par la création d'un programme local de prévention des déchets ciblé sur les ordures ménagères et assimilées (PLPOMA), adopté par m2A en décembre 2013. Ce plan sur cinq années a bénéficié d'un conventionnement financier avec l'ADEME.

Le SIVOM a participé activement au côté de m2A à la mise en œuvre des actions du PLPOMA sur l'agglomération, dans les domaines de :

- √ la réduction des déchets de cuisine / jardin par le compostage individuel et collectif;
- ✓ la promotion du réemploi par l'étude de faisabilité d'une RECYCLERIE, en complémentarité des déchetteries ;
- ✓ des animations en milieu scolaire grâce à deux modules spécifiques sur le compostage et le gaspillage alimentaire.

L'objectif affiché par le PLP de la région mulhousienne a été atteint avec une réduction des déchets de **-7,2 kg** cumulés sur la période de référence (à fin 2017).

### **►** L'optimisation du traitement

Au-delà de la recherche d'un optimum en matière de recyclage, un double objectif soustend la démarche de traitement :



- ✓ Il s'agit de l'autonomie de traitement des déchets, relevant de la compétence du syndicat, grâce à l'UIOM à SAUSHEIM, et l'évitement de la mise en décharge.
- La recherche d'une performance énergétique supérieure à 65% afin d'obtenir le label « d'unité de valorisation énergétique » est également un objectif majeur du SIVOM.

Le fonctionnement et l'exploitation de l'UIOM à SAUSHEIM sont assurés en vue d'optimiser la protection de l'environnement et réduire au maximum l'impact de cette installation. A ce titre, l'optimisation du traitement des fumées par l'adjonction d'un **traitement catalytique** mis en service fin 2010 en est l'exemple parfait.

La valorisation énergétique dans le cadre de la transition énergétique du territoire, ainsi que la réduction de la fiscalisation des déchets (TGAP) sont de plus en plus prégnants. La diversification et l'optimisation de la valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur est recherchée (réseau de chaleur vers l'industrie, développement du réseau domestique RIXHEIM-RIEDISHEIM à partir de 2021).

La **récupération de la chaleur fatale sur les fumées**, réalisée en 2018, permet de renforcer d'autant plus cette recherche de performance.

## Chiffres-clés

Gisement traité En kg/hab/an	<b>2010</b> (réf)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (**)
Population « TRU »	272274	273219	268462	280294	282255	284183	283339	283275	283084
Population « CS »	262378	262998	258351	270116	272079	273894	273077	272985	272712
OMR incinérées	276,4	274,9	256,6	239,8	246,6	239,9	234,3	237,9	231,8
dont METAUX amont					5,4	4,6	3,9	4,0	4,1
BIODECHETS				3,1	2,9	3,1	2,8	3,0	3,0
CS recyclée									
Verre	25,35	26,15	27,57	28,76	28,53	29,57	30,05	30,00	29,53
Papier-carton & ELA	39,20	41,49	42,99	46,1	48,3	50,06	50,56	48,25	47,76
Bouteilles plastique	2,99	2,72	3,05	4,1	4,1	5,80	5,79	6,11	5,81
Métaux (aciers & Alu) Refus de tri incinérés	3,42	3,70	5,77	1,0	0,8 9,1	1,17 9,47	1,81 11,67	1,46 16,77	1,19 17,92
Freinte et stock (*)	2,98	0,0	2,51	4,2	3,5	3,53	3,67	2,16	4,06
CS totale collectée	73,94	74,06	81,89	94,30	94,36	99,60	103,6	104,7	106,3
dont CS hors verre	48,59	47,91	54,32	65,54	65,83	70,00	73,50	74,75	76,74
Par mode de collecte									
AV-VERRE	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
AV-MULTI	62,3%	61,3%	27,3%	21,7%	21,7%	10,0%	10,0%	6,2%	2,7%
PORTE-A-PORTE	37,7%	38,7%	72,7%	78,3%	78,3%	90,0%	90,0%	93,8%	97,3%
OMA totales OMR & BIO & CS	350,3	349,0	338,5	337,2	343,9	342,6	340,6	345,6	341,0
DOM-Déchetterie Hors CS (+++)	177,3	195,2	199,7	227,2	219,9	226,2	212,8	213,3	221,3
DOM-Autres collectes	35,3	32,1	29,5	27,9	23,5	27,3	24,8	29,6	30,8
DOM Totaux	212,6	227,3	229,2	255,1	243,4	253,5	237,6	242,9	252,1
DMA sans les gravats	502,5	513,8	504,0	515,7	515,0	526,2	511,3	524,6	526,4
DMA inclus gravats	562,9	576,3	567,7	592,3	587,2	596,1	578,2	588,5	593,1
Part recyclée s/DMA gravats inclus	217,8	238,4	244,2	279,2	273,6	287,0	273,8	271,6	278,4
Taux de valorisation % (f	ors boue:	s de STEP	)						(++++)
RECYCLAGE DMA Périmètre CS du SIVOM	38,2%	40,6%	42,5%	46,5%	46,8%	48,3%	47,7%	46,3%	47,3%
VALO Energie s/gisement TOTAL TRAITE	63%	60%	64%	61%	62,5%	59,4%	57,9%	60,9%	60,6%
VALO global Matière & Energie (MOY)	96%	92,9%	98,2%	99,3%	99,2%	98,0%	95,4%	97,9%	97,3%
ENFOUISSEMENT s/gisement TOTAL TRAITE	4%	7,1 %	1,8 %	0,7%	0,8%	2,0%	4,6%	2,1%	2,7%
ENFOUISSEMENT s/gisement DMA SIVOM							5,1%	2,4%	3,0%

<sup>(\*)</sup> La freinte est la différence de tonnage constatée entre les entrants et les sortants d'un centre de tri hors variation de stock, provenant soit d'une perte en poids due à l'évaporation, aux écoulements de liquide, pertes en ligne de tri, et lors du conditionnement.

<sup>(\*\*)</sup> Le calcul du ratio en kg/hab des ordures ménagères résiduelles (OMr) est effectué sur le périmètre de la mission collecte sélective (périmètre m2A) à partir de 2017.

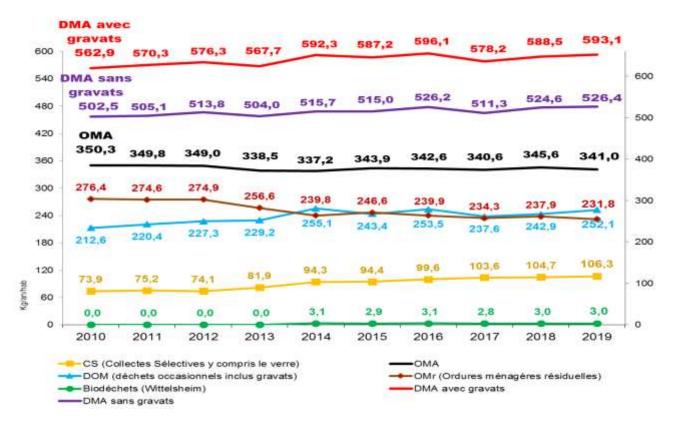
<sup>(\*\*\*)</sup> DOM = Déchets occasionnels des ménages (tels que les encombrants...).

<sup>(\*\*\*\*)</sup> VALO Recyclage (47,3% en 2019) calculé sur gisement DMA moins la freinte & stock.

## ► Constats d'évolution des déchets ménagers en 2019 (DMA en kg/hab/an avec et sans gravats)

L'optimisation de la collecte sélective se poursuit sur le territoire avec la commune de Pfastatt collectée en porte-à-porte au moyen des bacs à roulettes à partir de juin 2019.

L'année 2019 est marquée par une **évolution contrastée des gisements** : les tonnages de la collecte sélective et des déchets occasionnels des ménages augmentent, tandis que la baisse des ordures ménagères résiduelles n'empêche pas le gisement global des DMA de maintenir une tendance haussière.



✓ Le gisement des **Déchets Ménagers totaux** est en hausse de **+0,8%** pour attendre **593,1 kg/hab avec gravats**, dû à la hausse des collectes sélectives (**+1,5%**) et des déchets occasionnels des ménages (**+3,8%**), et en dépit de la baisse des ordures ménagères résiduelles (**-2,6%**).

Entre 2010 à 2019,

- les DMA avec gravats sont en croissance de +5,4% soit +30,2 kg/hab,
- les DMA hors gravats sont en croissance de +4,8% soit +23,9 kg/hab.

Rappelons l'objectif national de réduction de **-10%** des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, fixé par la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte **(LTECV)** du 17 août 2015. A titre indicatif, la production moyenne en France serait de **580 kg** par habitant en 2017 selon la source ADEME.

✓ Baisse significative de -2,6% des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) qui diminuent à 231,8 kg en moyenne sur le périmètre m2A (mission CS). Entre 2010 et 2019, les OMr sont en décroissance de -16,1% sous l'effet de la mise en place de la collecte sélective en porte-à porte à partir de 2013. Il s'agit de la catégorie de déchets qui a subi la plus forte réduction depuis 2010.

- ✓ Hausse de +1,5% des collectes sélectives, verre inclus qui atteignent
  106,3 kg d'emballages et papiers, tous modes de collecte confondus (porte-à-porte,
  point d'apport volontaire et déchetterie):
  - dont 76,7 kg pour la collecte sélective multi-matériaux en hausse de +2,7%;
  - dont 29,5 kg pour la collecte du verre en léger recul de -1,5%.

Entre 2010 et 2019, l'évolution cumulée atteint +57,9% pour la CS multi-matériaux et +16,5% pour le verre.

- ✓ En 2019, les **refus de tri** des collectes sélectives continuent d'augmenter (+6,9%) pour atteindre 17,9 kg par habitant, alors que ce ratio n'était que de 11,7 kg en 2017, de 9,1 kg en 2015, de 3,4 kg en 2010.
- ✓ Les **déchets occasionnels des ménages (DOM)** toutes collectes confondues, après la baisse enregistrée en 2017, repartent à la hausse (+3,8%) et culminent à **252,1 kg** par habitant en 2019, à un niveau quasi comparable à 2014.

Sur la période 2010 à 2019, l'évolution des DOM est positive de +18,6%.

✓ L'activité des **déchetteries** hors gisement d'emballages et papiers-carton (CS) atteint 221,3 kg (+3,8%).

Le taux de valorisation global, gravats et CS inclus remonte à 74,7% en 2019 (75,9% en 2017 et 74,1% en 2018). Cela est dû surtout à l'augmentation des matériaux recyclables collectés (+4,9%) dont notamment les gravats, déchets verts, mobilier, bois, ferraille. Les encombrants non valorisables à incinérer sont quasi stables.

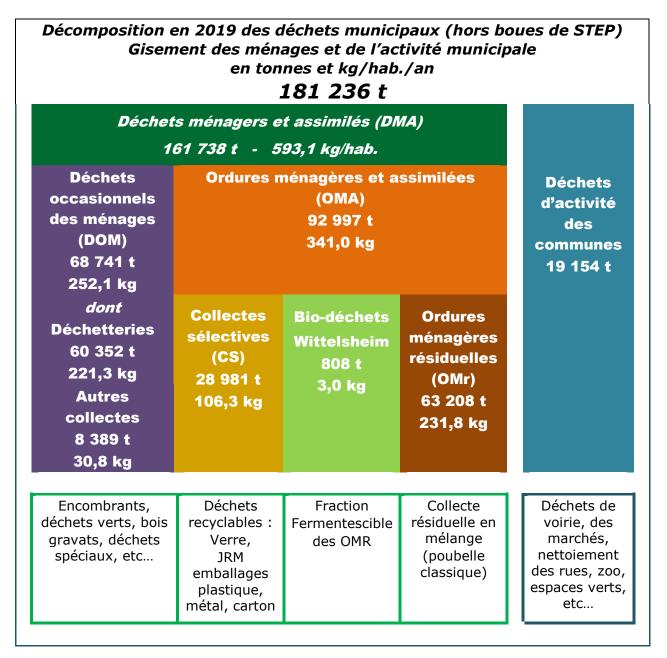






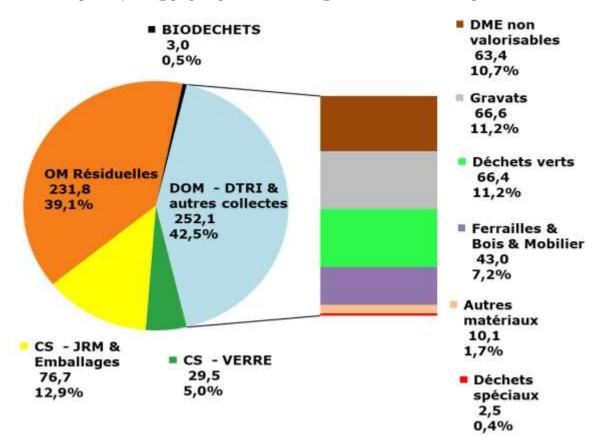
## Synoptique de la décomposition des déchets municipaux :

Les déchets municipaux comprennent les déchets ménagers et assimilés totaux (DMA) et les déchets de l'activité des communes-membres, selon la définition de l'ADEME. Les tonnages indiqués ci-dessous sont hors boues STEP et portent sur la **mission collecte sélective correspondant au périmètre de compétence de m2A.** 

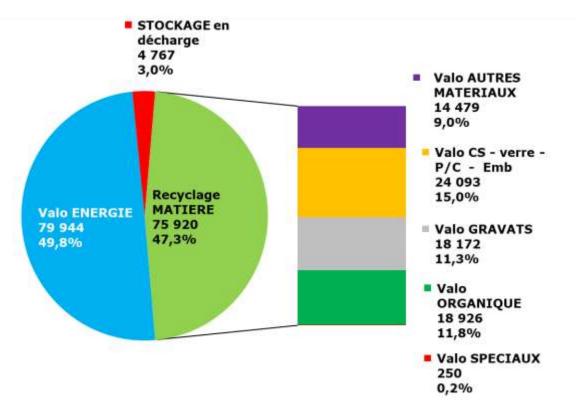


Composition des déchets ménagers (DMA s/périmètre m2A) en 2019 :

### 161 738 t (593,1 kg) (exprimé en kg/hab/an et %):



## Filières de traitement et de valorisation des DMA : 160 631 t hors freinte et stock sur CS (exprimé en tonnes et %)



### Constats concernant la production (kg/hab) des DMA en mission collecte sélective :

- → La hausse des DMA (+0,8%) se poursuit malgré la baisse des OMR (-2,6%), du fait de l'augmentation des « CS » (+1,5%) verre compris, et en particulier des déchets occasionnels des ménages (+3,7%).
- → Le passage à la collecte sélective en porte-à-porte pour Pfastatt (9 423 hab) à partir de juin 2019 augurait d'une telle hausse. Moins attendues sont les hausses significatives des gisements de déchets occasionnels en déchetteries de +3,8%, et des autres collectes spécifiques de +4,1%, au regard de la mise en place des contrôles d'accès sur une partie du réseau. On note principalement l'augmentation des tonnages de déchets verts, gravats, bois, ferrailles, mobilier et ceux des particuliers accueillis au centre de tri d'Illzach.

### **Constats concernant le taux de recyclage sur les DMA:**

→ On constate un sursaut de la valorisation globale des déchets ménagers (DMA) qui croît de +2,4% en 2019 avec 75 920 t recyclées sous forme matière. De plus, le taux de valorisation remonte légèrement à 47,3% contre 46,3% en 2018 (cf. graph de l'évolution du taux en page 104).

### Constats concernant les filières de traitement des DMA :

- → La fraction incinérée est en baisse de +2,5%, représentant 49,8% du gisement de DMA (51,2% en 2018 et 47,2% en 2017).
- → Le recours à l'enfouissement est légèrement plus important, soit 3,0% en 2019 (4 767 t) contre 2,4% en 2018 (3 918 t), dû notamment à un taux de refus plus important sur la valorisation métallique des aciers extraits à l'amont de l'UIOM (+715 t), et à des délestages également plus conséquents vers ce type d'exutoire, mais néanmoins plus limités qu'en 2017 (8 004 t soit 5,1%).
- → L'autonomie de traitement des fractions de déchets ménagers non recyclables au niveau de notre syndicat est bonne puisque seuls 3,0% des tonnages de DMA sont allés en centre de stockage (décharge).

Le bilan de traitement sur les DMA reste globalement satisfaisant, avec un taux de recyclage à nouveau haussier (+1,0 point):

- √ 47,3% de recyclage sur DMA, gravats inclus (+1,0 point)
- √ 49,8 % de valorisation énergétique (-1,4 points)
- √ 3,0 % en décharge ISDND et ISDD (+0,6 point)

Le recours à l'enfouissement est majoritairement dû aux arrêts maintenance ou pour défaillances de fonctionnement de l'UIOM à SAUSHEIM. Principalement pour ces raisons techniques, mais aussi parce qu'il est parfois difficile de trouver des filières « incinération » en capacité de réception lorsque les besoins se manifestent. Le recours à ces filières alternatives peuvent varier très fortement d'une année sur l'autre.

## ► Synthèse vis-à-vis des objectifs réglementaires nationaux pour les DMA

## Loi TECV d'août 2015 et Plan national de réduction et de valorisation des déchets, horizon 2020 et 2025

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015 et le Plan national de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020 donnent une impulsion nouvelle aux actions déjà engagées (lois Grenelle de 2009 et 2010) en renforçant les objectifs nationaux (réduction de la production des déchets et augmentation de la valorisation et du recyclage), tout en engageant la transition vers une économie circulaire.

	Lois TECV 2015 Horizon 2020 et 2025 (année de référence 2010)	P.M. Lois Grenelle Horizon 2012 et 2015 (année de référence 2009)
Volumes de déchets produits	Réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant	Réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA)
Valorisation matière DMA	Orienter vers la valorisation matière (notamment organique) 55% des déchets non dangereux non inertes (DMA) en 2020 et 65% en 2025	Recycler 45% des déchets ménagers et assimilés en 2015
Valorisation matière DAE	Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020	Recycler <b>75%</b> des déchets banals des entreprises d'ici <b>2012</b>
Valorisation énergétique et stockage	Réduire de 30% les quantités de déchets non transporte dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020, et de 50% en 2025	Réduire de 15% les déchets incinérés et stockés
Tarification incitative	15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025	

#### L'année de référence est l'année 2010, horizon 2020 et 2025

Objectif 1	Réduire les déchets ménagers (DMA) de 10 % par hab. entre 2010 et 2020
Objectif 2	Recycler les DMA à hauteur de 55% en 2020 et 65% en 2025
Objectif 3	Diminution de <b>30%</b> des déchets enfouis en 2020 et de <b>50%</b> en 2025

### Les bilans par rapport à ces objectifs

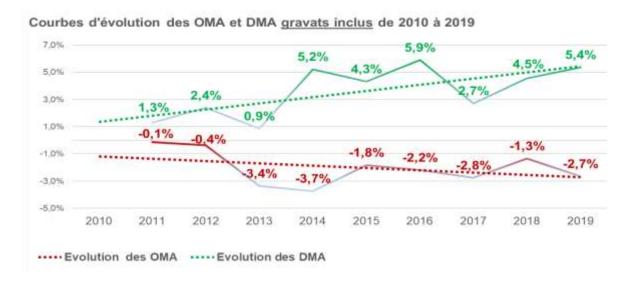
### Objectif de réduction de 10% des DMA de 2010 à 2020

OMA et DMA traités en kg/hab/an - Variation / année 2010									
Années	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OMA (Kg) Var. en %	350,3	349,0 <b>-0,4</b>	338,5 <b>-3,4</b>	337,2 <b>-3,7</b>	343,9 <b>+1,8</b>	342,6 <b>-2,2</b>	340,6 <b>-2,8</b>	345,6 <b>-1,3</b>	341,0 <b>-2,7</b>
DMA (Kg)	562,9	576,3	567,7	592,3	587,2	596,1	578,2	588,5	593,1
Var. en %		+2,4	+0,9	+5,2	+4,3	+5,9	+2,7	+4,6	+5,4

#### Nota:

Les OMA = déchets ménagers « routiniers » comprenant les ordures ménagères, biodéchets et collectes sélectives

Les DMA = déchets ménagers totaux comprenant en outre les déchets « occasionnels » des ménages, collectés notamment en déchetteries.





→ Objectif TECV-1: la courbe d'évolution des DMA est positive avec ou sans gravats, soit +5,4% gravats inclus ou +4,8% hors gravats; l'objectif de réduction n'est pas atteint, principalement du fait de l'augmentation des déchets occasionnels collectés.

Objectif de recyclage de 55% et 65 % des DMA, respectivement en 2020 et 2025

Recyclage des DMA (en tonnes & taux de recyclage en %)									
	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
DMA recycl.	57 158	62 627	75 428	74 439	78 612	74 777	74 141	75 920	
DMA <b>traités</b>	149 638	148 599	161 312	158 810	162 299	156 887	160 062	160 631	
Taux VALO g	Taux VALO gravats inclus								
	38,2%	42,1%	46,8%	46,9%	48,4%	47,7%	46,3%	47,3%	
GRAVATS	15 833	16 441	20 700	19 660	19 135	18 260	17 439	18 172	
Taux VALO hors gravats									
	30,9%	34,9%	38,9%	39,4%	41,5%	40,8%	39,8%	40,5%	

→ Objectif TECV-2: l'objectif de 55% de valorisation des DMA pour 2020 est inaccessible avec ou sans gravats. Il manque entre 7,7 et 14,5 points selon le calcul pris en compte.

## ► Composition des Ordures ménagères selon MODECOM en 2013/2014

Résultats consolidés par la moyenne de deux campagnes réalisées			ération io annuel ction OMR	Potentiel valorisation organique	Potentiel valorisation matière	Principales actions de prévention
en mai 2	2013 et février 2014	%	Kg / hab	organique	matiere	prevention
	Produits alimentaires non déballés ou partiellement consommés	5,1%	13,3			gaspillage alimentaire
	Fermentescibles issus des restes de repas	2,1%	5,4			gaspillage alimentaire
Déchets	Restes de pain	1,7%	4,4			gaspillage alimentaire
fermentescibles	Produits non consommables issus de la préparation des repas	16,5%	43,3			compostage
	Liquides alimentaires non consommés	0,5%	1,3			gaspillage alimentaire
	Déchets verts	4,4%	11,6			compostage
	Autres putrescibles	0,9%	2,2			
	Emballages Papiers	0,4%	1,1			
	Journaux, revues, magazines	1,9%	4,9			
Papiers	Imprimés publicitaires	2,3%	5,9			STOPPUB
	Papiers bureautiques	2,8%	7,3			limiter les impressions
	Papiers non recyclables	1,2%	3,2			
	Emballages cartons plats	3,3%	8,6			
Cartons	Emballages cartons ondulés	1,9%	5,0			
	Autres cartons	0,7%	1,9			
	Emballages recyclables	0,6%	1,5			
Composites	Petits appareils électroménagers	0,4%	1,0			
	Autres composites	2,0%	5,2			
Textiles		2,4%	6,3			
Textiles sanitaires	Couches	6,0%	15,8			encourager couches lavables
	Autre fraction hygiénique	0,4%	1,1			
	Fraction papiers souillés	6,3%	16,6			
	Bouteilles et flacons PET	1,2%	3,1			encourager consommation eau du robinet
	Bouteilles et flacons PEHD	0,9%	2,3			
Plastiques	Autres emballages plastique acceptés selon extension des consignes	4,4%	11,5			
	Autres emb. plastique refusés selon extension des nouvelles consignes	4,8%	12,5			
	Autres plastiques (non emballages)	2,6%	6,9			
Combustibles	Bois	0,8%	2,1			
non classés	Autres combustibles	2,8%	7,3			
Verre	Emballages en verre	3,7%	9,6			
	Autres verres	0,5%	1,3			
	Emballages métaux ferreux	2,0%	5,1			
Métaux	Emballages aluminium	0,8%	2,2			
	Autres métaux ferreux	0,5%	1,3			
	Autres métaux	0,2%	0,4			
Incombustibles		2,8%	7,2			
	Produits chimiques	0,0%	0,1			
Déchets spéciaux	Tube fluo. et amp. basse cons.	0,0%	0,0			réduction de la
•	Piles et accus	0,0%	0,1			toxicité
	Autres	0,2%	0,5			
Éléments fins	Entre 20 et 8 mm	5,8%	15,3			
	Inférieur à 8 mm	2,6%	6,8			

### Les principaux gisements de valorisation et/ou d'évitement :

Le tableau ci-dessous indique la répartition en % et en kg/hab./an sur la base du gisement d'**OMr** de **240 kg/hab/an** en 2014. Les principaux gisements d'évitement et/ou de valorisation pouvant faire l'objet d'une action de prévention ou de valorisation représentent environ **70%** des ordures ménagères résiduelles, soit **168 kg**.

	Er	า % d'ordures	s ménagères (	OMr)	En kg/hab/an
Principaux gisements de valorisation et/ou d'évitement	Moyennes communes  Mulhouse Petites communes  Moyenne générale pondérée par le nb d'habitants totaux		Potentiel de valorisation théorique sur gisement de 240 kg par habitant		
Déchets compostables*	16,9%	23,0%	23,0%	20,9%	50,2 kg
Gaspillage alimentaire*	8,9%	9,7%	9,1%	9,3%	22,3 kg
Emballages hors Verre**	22,1%	19,2%	19,1%	20,2%	48,5 kg
Emballages Verre	4,2%	3,9%	2,4%	3,7%	8,9 kg
Publicités	2,8%	2,0%	2,1%	2,3%	5,5 kg
JRM	2,3%	1,8%	1,4%	1,9%	4,6 kg
Papiers de bureaux	2,7%	2,8%	2,9%	2,8%	6,7 kg
Couches culottes	5,6%	6,0%	6,8%	6,0%	14,4 kg
Textiles	2,6%	2,7%	1,5%	2,4%	5,8 kg
D3E et Déchets dangereux	0,8%	0,7%	0,4%	0,6%	1,5 kg
TOTAL	68,8%	71,7%	68,7%	<mark>70,0%</mark>	168 kg

<sup>\*</sup> les restes de pain ont été inclus dans la catégorie gaspillage alimentaire

Les gisements collectés avec les OMr pouvant être détournés vers d'autres filières telles que le compostage, les collectes sélectives ou les déchetteries sont :

- ✓ le compostage (fermentescibles non consommables issus de la préparation des repas + déchets verts) pour 20,9% soit 50,2 kg;
- ✓ la valorisation matière pour 33,9 %, représentant 81,5 kg dont :
  - 57,4 kg d'emballages légers + verre
  - 16,8 kg de papiers recyclables (JRM, publicités, papiers bureautiques)
  - **5,8 kg** de textiles
  - 1,5 kg de déchets dangereux
- ✓ la sensibilisation en matière d'éco-consommation pour 15,3% soit 36,7 kg (gaspillage alimentaire et couches culottes).

Nota : les emballages plastique visés pas l'extension de consignes EE, susceptibles de l'être dans le futur, représentent 4,4% des OMr.

<sup>\*\*</sup> dont métaux, et TOUS les emballages carton et plastique, ELA

### La communication

Une autre constance dans l'effort déployé par le SIVOM réside dans les actions de communication et de sensibilisation, tout particulièrement du jeune public dans le milieu scolaire; au programme, les enjeux environnementaux, la promotion des collectes sélectives et du tri, et la réduction des déchets dans le cadre de la prévention des déchets.

### Les supports de communication

### Le guide du tri à portée de mains :

Il se décline sur la thématique de la campagne de communication dédiée au déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte et à la conteneurisation de la collecte sélective, et à l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique.



#### Le calendrier de collecte :

Depuis 2015, dans le cadre de la dématérialisation des documents, il est mis à disposition des foyers de l'agglomération par le biais du site internet du SIVOM www.sivommulhouse.fr

Il donne la fréquence ou les dates de collectes des ordures ménagères, des déchets recyclables pour l'habitat individuel et l'habitat collectif. Il présente d'une façon panoramique les déchets recyclables que l'on trie en apport volontaire ou en porte-à-porte, ainsi que les différents contenants qui leur sont destinés. Il donne également en quelques pages toutes

Il donne egalement en quelques pages toutes les informations utiles sur le réseau des 15 déchetteries intercommunales en matière de localisation, d'horaires d'ouverture et surtout fait le point sur tous les types de matériaux et produits acceptés.



#### Le site internet

Le site « Web » (depuis 2016) se veut moins institutionnel, plus didactique sous forme d'une boîte à outils où les usagers peuvent très facilement télécharger un règlement intérieur de déchetterie, un calendrier de collecte, le guide du tri, un numéro du Vert & Bleu... Il permet la mise en ligne de chiffres clés sur l'ensemble des missions du syndicat (collectes sélectives, usine d'incinération, station d'épuration...), ainsi que des informations factuelles sur tout évènement lié aux missions du SIVOM.

### Les journaux d'information

Le SIVOM publie un journal d'information, « VERT ET BLEU ». Chaque numéro est imprimé à 125 000 exemplaires, et distribué à tous les foyers du SIVOM.









Pour le jeune public, le SIVOM a décliné un journal spécifique : le « **VERT ET BLEU JUNIOR** » qui est distribué dans les écoles primaires dans le cadre des actions de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire.









### Les actions de sensibilisation des habitants au quotidien







Forte de **16 personnes**, l'équipe des ambassadeurs du tri (ADT) accompagne les opérations de généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur le territoire m2A.

De même, la démarche en 2016 de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique a également demandé un fort engagement des ambassadeurs du tri qui se poursuit inlassablement par une mission de contrôle et de démarche didactique auprès des habitants.



En effet, les constats réalisés sur la qualité du tri, très perfectible dans l'habitat urbain, montrent la nécessité de renouveler la communication, et la sensibilisation de proximité auprès des habitants sur les consignes de tri de la collecte sélective.

Outre les projets d'envergure précités, un travail de fond est par conséquent mené par les ambassadeurs du tri en matière d'information et d'accompagnement des habitants dans la gestion de leurs déchets ménagers et plus particulièrement en ce qui concerne le tri sélectif et le recyclage des déchets.







En matière d'organisation, les ADT sont rattachés au service de Collecte & Transport de m2A, et travaillent en étroite collaboration avec le SIVOM.

### Education à l'environnement dans le milieu scolaire

Les actions de sensibilisation en milieu scolaire ont démarré en 2000 et n'ont cessé d'évoluer et de s'étoffer par l'acquisition de nouveaux outils pédagogiques ou par le développement de nouvelles thématiques afin de s'adapter à la demande des enseignants. Il convient de souligner que ces actions sont menées tout au long de l'année scolaire grâce à deux animateurs spécialisés qui sont affectés à plein temps à ce programme de sensibilisation et d'ouverture sur l'environnement.

Cette sensibilisation a pris son essor avec le programme « ANIM'ECOLE dont les cibles prioritaires sont les classes du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2 pour des enfants de 8 à 11 ans).

L'action phare est le jeu « TRIGOLO ». Son principe est basé sur un « Trivial Poursuit » grandeur nature, portant sur des questions de collecte sélective, de tri et de recyclage des déchets. Après remise à chaque enseignant d'un classeur de fiches pour pré-informer les enfants, l'animation d'environ 3 heures comprend permet la présentation du dispositif de gestion des déchets existants par le biais du jeu interactif du TRIGOLO, complété par un exercice de tri à partir du contenu fabriqué d'une poubelle de déchets propres et secs.





Des petits ateliers basés sur des jeux sensoriels à destination des maternelles tels que l'animation « Madame Poubelle ».

Il s'agit d'une mascotte en tissu revêtue d'emballages qui sourit quand les enfants ont retiré tous les emballages recyclables.

#### Les ateliers de « ROULETABOULE »

Les classes de maternelles bénéficient également depuis 2007 d'un outil pédagogique créé par ARIENA (Association d'Initiation à la Nature) de Franche Comté, adaptable également aux classes de collèges.

Il comprend pour les plus jeunes (3/6 ans):



Enfin pour les classes primaires jusqu'au collège (les 7/14 ans) :

- un atelier des savoirs pour comprendre les déchets et leurs filières de gestion (collecte, traitement, élimination, recyclage, ...),
- un atelier des débats pour pratiquer la prise de parole, s'initier au débat et apprendre à faire des choix au travers de jeux de rôles (consommation, ...),
- un atelier des expériences pour amener des notions techniques à travers l'expérimentation et la démarche scientifique.

L'action « Fabrication de papier recyclé » destinée aux écoles élémentaires.

Sensibilisation à la prévention de déchets : nouveaux modules sur les actions du PLP (compostage domestique, gaspillage alimentaire)

Depuis 2015, en partenariat avec m2A et le CINE de Lutterbach, le SIVOM a développé de nouveaux supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants des classes CM1 et CM2, aux thématiques de la prévention des déchets.







Le module « compostage domestique » maintient la possibilité d'une mise à disposition gracieuse d'un composteur individuel pour des écoles souhaitant « tester » grandeur nature ce mode de prévention.

#### Les actions « visite de sites »

Les sites les plus couramment proposés sont les déchetteries du SIVOM, la station d'épuration, l'usine d'incinération, ainsi que la plateforme de compostage à Wittenheim. Le centre de tri à Aspach-Michelbach qui réalise le tri des collectes sélectives est aussi proposé selon la disponibilité.

Toutes les écoles, collèges et lycées de l'agglomération peuvent bénéficier de ces visites.



**Sensibilisation à la gestion de l'eau et à l'assainissement :** il s'agit d'une nouvelle animation proposée aux classes de CE2, CM1 et CM2, avec des ateliers permettant d'aborder le cycle de l'eau, le rôle des stations d'épuration, de réfléchir à sa propre utilisation de l'eau, et aux bons gestes à adopter pour la préserver.

### Les actions en collaboration avec m2A et d'autres structures

**« Aventure Citoyenne »** : sensibilisation des enfants de cycle 3 à la citoyenneté. Le SIVOM y participe au niveau du volet de sensibilisation à l'environnement par le biais de nos actions sur la collecte sélective (TRIGOLO et ROULETABOULE).

Sensibilisation au développement durable et à l'environnement : animation réalisée en partenariat avec des structures de l'éducation à l'environnement pour les maternelles, primaires et collèges. Elle s'appuie sur un CD-ROM destiné aux enseignants envoyé à toutes les classes dès la rentrée 2007/2008, basé sur des thématiques : l'eau, l'air, le vivant (végétal et animal) et 5 milieux : cour d'école, ville, campagne, forêt et cours d'eau. Le SIVOM propose des actions sur le compostage individuel et visites de la station d'épuration.

### « Action spéciale SERD 2019 » :



Pendant la semaine Européenne de Réduction des Déchets (**SERD**)

du 18 novembre au 29 novembre 2019,

une animation a été proposée aux élèves de CE2 et CM2, par groupe de 4 élèves, pour fabriquer à la maison une vraie lessive à partir d'ingrédients écologiques et économiques.

### La participation à des journées d'informations « citoyennes »

Ces journées sont organisées par des communes-membres sur les thèmes du tri, de la prévention des déchets, au cours desquelles les enjeux en matière de gestion des déchets sont explicités (l'importance du tri des recyclables, la nécessité de réduction des déchets par le compostage domestique, par l'éco-consommation, par de nouveaux comportements individuels, etc...).

### Bilan des animations réalisées sur l'année scolaire 2019 / 2020

Animations « Tri des déchets » (TRIGOLO, Madame Poubelle, Rouletaboule et papier recyclé) (cibles Maternelles à CM2)  Visites de sites (cibles CE2 à CM2) 180 93  - déchetteries 6 3  - centre de tri - 3  - plateforme compostage - 3  - usine d'incinération 87 42  Animations PLP - Prévention des déchets 68 37  Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2  - Compostage domestique 11 7  - Gaspillage alimentaire 25 18  - Toutes thématiques PLP 32 12  Nombre total de classes sensibilisées 491 301  - dont maternelles 178 39  - dont élémentaires 308 254  - dont collèges-lycées 5 4  Nombre élèves 11 996 7 380  - dont defementaires 8 522 6 450  - dont démentaires 8 522 6 450  - dont démentaires 8 522 6 450  - dont collèges-lycées 218 85  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète » 19  Nombre de classes scolaires refusées 42 69  - dont maternelles 23 46  - dont démentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	BILAN / ACTIONS	2018 / 2019	2019 / 2020
- déchetteries - centre de tri - centre de tri - plateforme compostage - usine d'incinération 87 42 - station d'épuration 87 42 - Animations PLP - Prévention des déchets Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2 - Compostage domestique - Gaspillage alimentaire - Gaspillage alimentaire - Toutes thématiques PLP 32 12 - Nombre total de classes sensibilisées 491 301 - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées 5 4 - Mombre élèves - dont collèges-lycées 11 996 7 380 - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées 218 85 - Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont maternelles - dont defémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - 19 23  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	Madame Poubelle, Rouletaboule et papier recyclé)		113
- centre de tri - plateforme compostage - usine d'încinération 87 42 - station d'épuration 87 42 Animations PLP - Prévention des déchets 68 37 Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2 - Compostage domestique 11 7 - Gaspillage alimentaire 25 18 - Toutes thématiques PLP 32 12 Nombre total de classes sensibilisées 491 301 - dont maternelles 178 39 - dont élémentaires 308 254 - dont collèges-lycées 5 4 Nombre élèves 11 996 7 380 - dont maternelles 3 256 845 - dont élémentaires 8 522 6 450 - dont collèges-lycées 218 85  Autres publics - nombre de personnes/journées 218 85  Autres publics - nombre de personnes/journées 4 100 - dont Périscolaire - Centre Socio 6 12 journées 4 journées Nombre de classes scolaires refusées 42 69 - dont maternelles 23 46 - dont élémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	180	93
- plateforme compostage     - usine d'incinération     - station d'épuration     - station d'épuration Animations PLP - Prévention des déchets Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2 - Compostage domestique     - Gaspillage alimentaire     - Gaspillage alimentaire     - Toutes thématiques PLP Nombre total de classes sensibilisées     - dont maternelles     - dont délémentaires     - dont collèges-lycées     - dont maternelles     - dont maternelles     - dont délémentaires     - dont délémentaires     - dont délémentaires     - dont collèges-lycées     - dont collèges-lycées Autres publics - nombre de personnes/journées     - dont Périscolaire - Centre Socio     - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées     - dont diémentaires     - dont maternelles     - dont delémentaires     - dont delém		6	
- usine d'incinération		-	
- station d'épuration		- 07	
Animations PLP - Prévention des déchets Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2 - Compostage domestique - Gaspillage alimentaire - Toutes thématiques PLP 32 Nombre total de classes sensibilisées - dont maternelles - dont collèges-lycées 11 996 - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées 11 996 - dont maternelles - dont collèges-lycées 218 85 Autres publics - nombre de personnes/journées - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont diémentaires 12 journées  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont diémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)			
Démarré à la rentrée 2015 - cibles CM1 à CM2  - Compostage domestique - Gaspillage alimentaire - Toutes thématiques PLP 32  Nombre total de classes sensibilisées - dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont élémentaires - dont élémentaires - dont maternelles - dont maternelles - dont maternelles - dont élémentaires  10  Participation « Journée Citoyenne »  10  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	·	-	
- Compostage domestique         11         7           - Gaspillage alimentaire         25         18           - Toutes thématiques PLP         32         12           Nombre total de classes sensibilisées         491         301           - dont maternelles         178         39           - dont élémentaires         308         254           - dont collèges-lycées         5         4           Nombre élèves         11 996         7 380           - dont maternelles         3 256         845           - dont élémentaires         8 522         6 450           - dont collèges-lycées         218         85           Autres publics - nombre de personnes/journées         575         100           - dont Périscolaire - Centre Socio         12 journées         4 journées           Nombre de classes scolaires refusées         42         69           - dont maternelles         23         46           - dont élémentaires         19         23           Participation « Journée Citoyenne »         1         0           Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)         14         0		00	37
- Gaspillage alimentaire       25       18         - Toutes thématiques PLP       32       12         Nombre total de classes sensibilisées       491       301         - dont maternelles       178       39         - dont élémentaires       308       254         - dont collèges-lycées       5       4         Nombre élèves       11 996       7 380         - dont maternelles       3 256       845         - dont élémentaires       8 522       6 450         - dont collèges-lycées       218       85         Autres publics - nombre de personnes/journées       575       100         - dont Périscolaire - Centre Socio       12 journées       4 journées         Nombre de classes scolaires refusées       42       69         - dont maternelles       23       46         - dont élémentaires       19       23         Participation « Journée Citoyenne »       1       0         Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)       14       0		11	7
Nombre total de classes sensibilisées  - dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées - dont maternelles - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées - dont Périscolaire – Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont maternelles - dont élémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont maternelles - dont	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	25	18
- dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées  Nombre élèves - dont maternelles - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Nombre de classes scolaires refusées - dont élémentaires  10  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	<ul> <li>Toutes thématiques PLP</li> </ul>	32	12
- dont élémentaires - dont collèges-lycées  Nombre élèves - dont maternelles - dont élémentaires - dont élémentaires - dont collèges-lycées - dont collèges-lycées  Autres publics - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Nombre de classes scolaires refusées - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  11 996 7 380 845 845 845 845 845 845 845 845 845 845			~ ~ —
- dont collèges-lycées  Nombre élèves - dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  11 996 7 380 7 380 7 380 7 380 7 380 7 380 8 522 6 450 8 575 100 12 journées 4 journées		_ · ·	
Nombre élèves  - dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  12 journées  42 69 - dont maternelles - dont élémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)			
- dont maternelles - dont élémentaires - dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  3 256 845 845 85 100 4 journées  4 journées 4 journées 12 journées 13 26 4 450 4 journées 4 journées 14 0		_	•
- dont élémentaires 8 522 6 450 - dont collèges-lycées 218 85  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète » 575 Nombre de classes scolaires refusées 42 69 - dont maternelles 23 46 - dont élémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)			
- dont collèges-lycées  Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  218  85  100  4 journées  4 journées  4 2  69  23  46  19  23  Participation « Journée Citoyenne »  1  0			
Autres publics - nombre de personnes/journées - dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  100 4 journées  42 69 23 46 19 23			
- dont Périscolaire - Centre Socio - dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  12 journées  4 journées  4 journées  4 journées  12 journées  13 46  23 46  23 46  19 23  Participation « Journée Citoyenne »  1 0			
- dont « Planète »  Nombre de classes scolaires refusées - dont maternelles - dont élémentaires  Participation « Journée Citoyenne »  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  12 journées 4 journées  4 2 69 23 46 19 23  Porticipation « Journée Citoyenne »  1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)	•		
- dont maternelles 23 46 - dont élémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008) 14 0		12 journées	4 journées
- dont élémentaires 19 23  Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008) 14 0	Nombre de classes scolaires refusées	42	69
Participation « Journée Citoyenne » 1 0  Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008) 14 0	<ul> <li>dont maternelles</li> </ul>	23	46
Nombres composteurs placés dans les écoles ou périscolaires (action démarrée en 2008)  14 0	- dont élémentaires	19	23
ou périscolaires (action démarrée en 2008)	Participation « Journée Citoyenne »	1	0
Animation (call) (cible CM1 à CM2)	•	14	0
Animation « eau » (Cible CM1 a CM2) 30 11	Animation « eau » (cible CM1 à CM2)	30	11

### Les constats :

- ✓ La crise sanitaire de la COVID-19 a eu un **impact important sur le volume des animations réalisées** au cours de cette année scolaire 2019-2020 ; dans ce contexte, beaucoup d'élèves n'ont pu bénéficier des programmes d'animation prévus pour cause d'annulation (246 classes / 6 150 élèves, 60 visites de site) ;
- ✓ Il est à noter également que la capacité en animation a baissé depuis la rentrée scolaire 2018-2019 en raison du **retour aux « quatre jours »** ayant pour effet de supprimer des plages d'animation le mercredi matin, alors que le nombre de **classes dédoublées sur Mulhouse** entraîne des demandes en augmentation ne pouvant être satisfaites en raison des créneaux disponibles en diminution.

### Le traitement des déchets

## ►L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains



Implantée à côté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999.

D'une capacité de 172 500 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes du secteur 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du centre de tri d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration.



L'investissement global s'élève aujourd'hui à **81,8 M€** compte tenu du montant initial des travaux (**57 M€**), des travaux d'achèvement (**10 M€**) réalisés en 2004 et 2005, du renforcement des fumées par voie catalytique (**12 M€**) mis en service en 2010, et de la récupération de la chaleur fatale (**2,8 M€**) en 2018. L'investissement initial en particulier a été subventionné de manière importante par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'ADEME. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les industriels conventionnés au titre de l'incinération des boues ont participé également au financement de cette usine.



Le traitement catalytique (SRC) des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines furanes, mise en service en novembre 2010, permet d'abattre la teneur en NOx dans les fumées à des valeurs inférieures à 80 mg/Nm3.

Ce traitement complémentaire des fumées par catalyse a l'avantage de permettre de traiter conjointement les dioxines et furanes, afin de sécuriser de manière pérenne leur rejet sous le seuil de **0,1 ng/Nm3**.

## Les autres améliorations techniques et réglementaires effectuées depuis 2010 (hors énergie)

- √ redondance des analyseurs de contrôle en continu des rejets à l'atmosphère ;
- ✓ création d'une plateforme pour la mise en balle et le stockage provisoire jusqu'à
   2 000 tonnes, pendant les arrêts de maintenance ou pannes ;
- ✓ mise en place de préleveurs et dispositifs de contrôle semi-continu des dioxines

### Les améliorations apportées sur le plan énergétique de l'usine et la diversification de la valorisation depuis 2015 et à venir

Avril 2015	Mise en service du <b>réseau de chaleur vers les Papeteries du Rhin,</b> et signature d'un contrat de fourniture de vapeur à 18 bars
Sept 2016	Mise en place de <b>compteurs d'énergie</b> pour mesurer l'autoconsommation de l'usine
Octobre 2018	Mise en place des <b>échangeurs thermiques pour la récupération d'énergie fatale sur les fumées à hauteur de 18 000 MWh</b> permettant une utilisation interne pour réchauffer l'air de combustion et la bâche alimentaire (BA à 129°), et en parallèle, libérer de la vapeur utilisable en valorisation externe <b>(cf. faits marquants page 5)</b>
Juillet 2020	Raccordement du <b>METHANISEUR</b> de boues de la STEP pour préchauffer les DIGESTATS à partir de la chaleur fatale de l'UIOM (eau chaude)
2020 - 2021	Fourniture de vapeur au <b>réseau de chaleur urbain</b> de <b>RIXHEIM/RIEDISHEIM,</b> projet de transition énergétique du territoire de m2A, développé par la DSP RCUA-VALORIM
2024	Remplacement du turboalternateur existant par une turbine à condensation à double soutirage (décision CA du 06 mars 2020)

Evolution des performances énergétiques								
< 2014	2015-2017	2018-2020	2021-2023	>2024				
100 %	+ Réseau	+ Compteurs	+ METHA BOUES	+nouvelle				
ELEC	vapeur PDR	énergie +	+ réseau chaleur RIXHEIM	TURBINE				
		Chaleur fatale	+ TVX GER SUEZ					

#### Avec facteur de correction climatique national de 1,09

30 à 40 % 42 à 51 % 60 à 65 % 65 à 71% 71 à 84%

### Mise en service en avril 2015 d'un réseau de chaleur « industriel » entre l'UIOM et les Papeteries du Rhin (PDR) sous maîtrise d'ouvrage privé

Les travaux du nouveau réseau de chaleur couplant l'UIOM aux Papeteries du Rhin (PDR) ont démarré au 4ème trimestre 2014 après plus de 2 ans d'études et de discussions pour mener à bien ce projet.

Il s'agit d'un partenariat public/privé avec la société ENERSICO qui réalise les investissements et assure la commercialisation de la vapeur surchauffée auprès de PDR.

Caractéristiques et quantités de vapeur répondant aux besoins prévisionnels de l'industriel :	
Quantité de Vapeur prévisionnelle à fournir:	52,2 GWh ± 10%
Débit nominal fourni par l'UIOM :	11,5 t/h
Vapeur saturée non alimentaire à la pression de :	16 bars absolus, +/- 1 bar
Température :	198°C, +/- 5° C
Débit maximum :	13 t/h

#### Les enjeux :

- ✓ ce projet contribue à l'objectif d'optimisation de la performance énergétique de l'UIOM au-delà de 65% par le biais d'un « mixte énergétique » (chaleur, électricité),
- ✓ il permet d'anticiper sur les contraintes réglementaires futures en matière de TGAP,
- ✓ il contribue au développement durable dans le cadre du plan climat de l'agglomération,
- √ il permet aussi de diversifier et pérenniser les recettes pour le Syndicat.



Le réseau de **vapeur « verte »** a été inauguré le 25 septembre 2015 sur le site de l'UIOM de Sausheim.

**70 % des besoins** en chaleur de PDR seront couverts grâce à la valorisation des déchets.

**12 750 t de CO2** évitées grâce au réseau de vapeur verte.

Récupération de la chaleur fatale pour accroître la performance énergétique de l'usine au-delà de 65%

Le dispositif de récupération de la **chaleur fatale** mis en service en octobre 2018 permet **d'optimiser tout le potentiel d'énergie** de l'usine, en récupérant cette énergie dans le processus de traitement des fumées par le biais d'échangeurs de chaleur, plutôt que de la

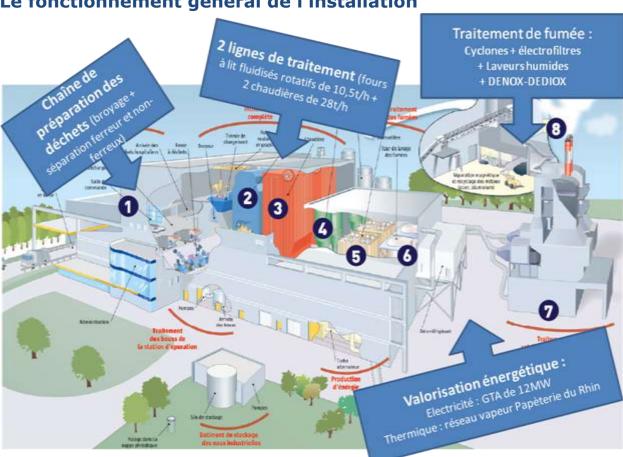
dissiper à l'atmosphère en pure perte. Le montant des travaux s'est élevé à 2,8 M€ avec une subvention de l'ADEME de 0,7 M€.

Cette récupération de chaleur fatale permet deux axes de valorisation thermique : d'une part, une **valorisation interne** pour réchauffer l'air primaire de combustion et la bâche alimentaire au lieu d'utiliser de la vapeur HP, d'autre part, une **valorisation externe** pour répondre aux besoins de la **future unité de méthanisation** de boues de la STEP. Au-delà de ces deux axes directs, la chaleur récupérée permet aussi de **libérer de la vapeur** soit pour la transformer en électricité supplémentaire, soit en chaleur, en particulier pour le projet de réseau de chaleur urbain de **RIXHEIM-RIEDISHEIM** qui sera développé à partir de 2020 par le délégataire de service public de m2A, la société VALORIM/RCUA.

Le potentiel de récupération est évalué à **18 000 MWh/an** d'énergie supplémentaire, et impacte positivement la performance énergétique de l'usine.

A ce titre, pour la toute première fois en **2018**, l'UIOM de SAUSHEIM a pu être qualifiée **d'unité de valorisation énergétique (UVE)**, puisque sa performance énergétique a dépassé le seuil minimal fixé réglementairement, pour atteindre **65,15%**, avec un impact conséquent sur la réduction de TGAP (-6,01  $\in$  /t).

Le fonctionnement général de l'installation

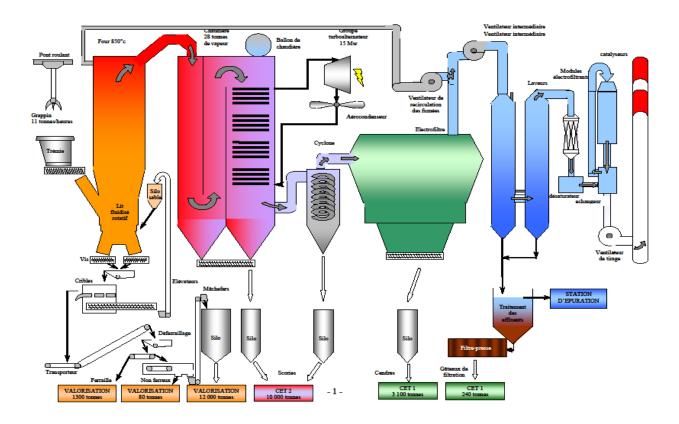


Pour garantir l'incinération et la valorisation énergétique des déchets, l'usine d'incinération de SAUSHEIM est équipée de :

√ deux unités d'incinération de type lit fluidisé rotatif d'une capacité unitaire de 10,5t/h
de résidus urbains et assimilés ayant un PCI de 2 300 kcal/kg, soit une capacité
horaire totale d'incinération de 21 t/h; la capacité annuelle de l'usine pour le

- traitement conjoint de déchets solides (PCI de 2 300 kcal/kg) et de boues semiliquides de station d'épuration (siccité de 24 % à 600 kcal/kg) est de 172 500 t ;
- ✓ deux chaudières de récupération de la chaleur, d'une capacité unitaire de 30t vapeur/h ;
- ✓ d'un groupe turboalternateur permettant la valorisation de l'énergie produite en électricité ;
- ✓ deux unités de traitement des gaz de combustion par voie humide (traitement Hcl et SO2), complétées par un traitement complémentaire par voie catalytique (traitement des Nox et des dioxines et furanes) et deux cheminées d'évacuation de 40 m ;
- √ d'un ensemble des équipements périphériques nécessaires au fonctionnement des installations, entre autres, bâche d'eau alimentaire chaudière, barillets vapeur, alimentateurs des fours, aérocondenseurs, station de pompage d'eau brute, station de production d'eau déminéralisée, station de traitement des eaux usées, automates, alimentation électrique, groupe de vide, groupe électrogène, station de production d'air primaire et secondaire,;
- ✓ d'un ensemble de silos et cuves de stockage des résidus d'incinération et des produits de traitement, des aires de dépotage.

### Synoptique de fonctionnement d'une ligne de four



L'exploitation de cette unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets a été confiée à la société SUEZ RV ENERGIE, via un marché public d'exploitation. Un premier marché d'une durée de 15 ans est arrivé à échéance le 04 mai 2019. **Un nouveau marché public d'exploitation pour une durée ferme jusqu'au 31 décembre 2025**, reconductible 2 fois pour une année chaque fois, a été attribué à la société SUEZ RV ENERGIE, titulaire sortant. Ce renouvellement de contrat a permis de concrétiser :

- ✓ une baisse substantielle du coût d'exploitation de 2,3 M€;
- ✓ un engagement contractuel sur l'augmentation de la disponibilité des lignes d'incinération grâce à un programme de gros entretien et renouvellement des équipements optimisés, garantissant également au terme de la période contractuelle le maintien en bon état général du patrimoine ;
- ✓ un engagement contractuel de performance énergétique de 71 % à partir de 2021, permettant d'obtenir le label d'UVE avec une marge de sécurisation plus importante;
- ✓ un potentiel de recettes de valorisation énergétique en augmentation.

### Bilan 2019 du traitement des déchets

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine à Sausheim, en cas de panne, ou en cas de force majeure.

Dans la mesure des disponibilités et en fonction de la nature des déchets, la filière de l'incinération est privilégiée en cas de délestage si le traitement sur place n'est pas possible.

### Une nouvelle stratégie tarifaire pour accroitre l'attractivité de l'UIOM

La baisse des déchets enregistrée en 2013 et 2014 a eu pour conséquence de créer un vide de four de 10 à 12 000 t. A partir de l'année 2015, une nouvelle tarification dégressive pour les entreprises, conditionnée par un engagement de tonnage annuel, a été mise en place pour une meilleure attractivité de l'usine.

L'objectif atteint a été de compenser la baisse des déchets ménagers (optimisation des collectes sélectives en porte-à-porte sur le territoire, décroissance des OMr, baisse des apports des collectivités clientes) par l'incinération de déchets professionnels.

Ce dispositif était sous-tendu par des considérations de coûts et d'ordre budgétaire, le challenge étant d'obtenir un meilleur ratio financier à la tonne, et d'obtenir de nouvelles recettes budgétaires par l'augmentation du service DAE.

L'impact positif de cette mesure motive sa reconduction d'année en année depuis 2015.





#### Le gisement des déchets INCINERABLES en 2019

En 2019, le gisement total des déchets incinérables pris en charge par l'exploitant SUEZ RV ENERGIE est en hausse de +1,5%, s'élevant à  $173\,668\,t$  dont :

- ▶ 150 908 t de déchets solides, en hausse de +1,9%
- ▶ 22 760 t de boues de STEP à 24 % de siccité moyenne (-1,6%), sachant qu'une partie des tonnages de boues produites par la STEP a été traitée par VEOLIA, exploitant de la STEP sur d'autres exutoires par voie de convention (50% des détournements).

#### Evolution du gisement incinérable traité par le SIVOM (en tonne)



Le gisement global est en hausse, à un niveau comparable aux années 2011, 2012 et 2015.

Cela s'explique par l'augmentation des apports de déchets de l'activité économique (DAE) et la prise en charge de déchets provenant de l'UIOM de Strasbourg et de l'UIOM de Bourogne (90) pour **3 210 tonnes** au total.

#### Le gisement traité sur place et la part délestée sur d'autres exutoires :

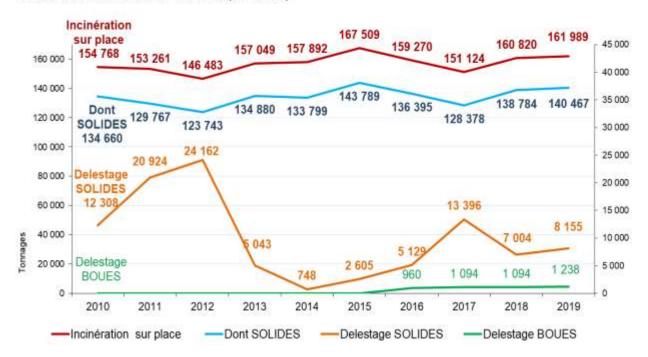
SUEZ RV ENERGIE a réceptionné directement 168 145 t de déchets à l'UIOM de SAUSHEIM, en augmentation de +1,6% et assuré le traitement suivant :

- > 161 989 t incinérées sur place (+0,7%) dont
  - 140 467 t de déchets solides (+1,2%) dont DASRI 1 113 t
  - \$\ddot 21 522 t de boues (-2,3%)
- > 2 287 t de métaux recyclés, extraites sur OMR brutes avant incinération

- > 8 155 t de déchets « solides » détournées (+16,4%) dont
  - ❖ 1876 t sur d'autres incinérateurs (-19,6%)
  - ❖ 6 279 t enfouies en décharge ISDND (+34,4%)

#### > 1 238 t de « Boues de STEP » détournées (+13,2%)

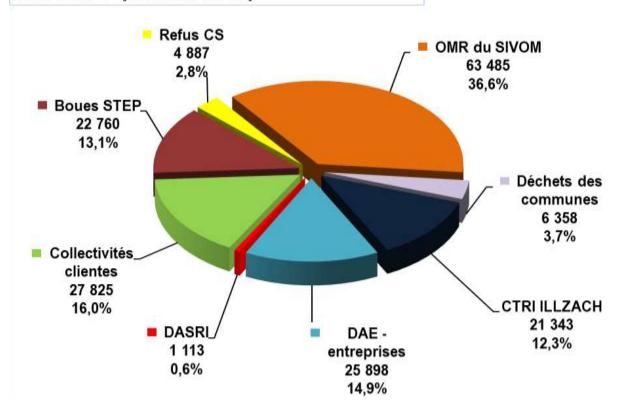
### Evolution des tonnages incinérés à l'UIOM de SAUSHEIM et délestés en filières de secours (en tonne)

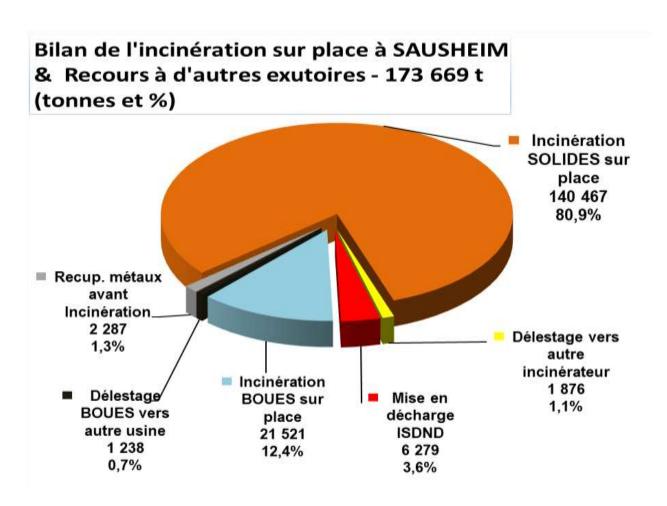


Le gisement traité sur place est légèrement supérieur à 2018 grâce à une **bonne disponibilité des lignes d'incinération**. Compte tenu du niveau élevé du gisement à incinérer, le tonnage détourné en décharge est en hausse de **1 151 t.** Cependant, le **recours à l'enfouissement** pendant les arrêts maintenance ou en cas d'avarie reste à un niveau modéré.

La différence entre le gisement total des déchets incinérables et le tonnage réceptionné à l'usine s'explique par le fait que les déchets délestés en cas d'arrêt technique de l'UIOM sont prioritairement issus du centre de tri d'Illzach. Cela permet de rationaliser les évacuations en évitant la saturation des fosses de l'usine, et de privilégier la réception des ordures ménagères.

# Gisement total des déchets incinérables 173 669 t (tonnes et %)





#### Quelques commentaires par catégorie de déchets :

#### Des déchets en baisse :

- ✓ les ordures ménagères (mission TRU) : 63 485 t (-2,7%) poursuivent leur tendance baissière entamée depuis de nombreuses années, tendance peu affectée par la réhausse de 2018 ;
- ✓ les déchets communaux (nettoiement, marchés...): 6 358 t (-6,4%);
- ✓ les déchets des collectivités clientes (S3 et 4) : 27 825 t (-2,6%) ;
- ✓ les Boues de STEP : 22 760 t (-1,6%).

#### Des déchets en augmentation :

- ✓ les refus de tri du CTRI d'Illzach : **21 343 t (+3,7%)** au total avec les détournements directs du centre de tri d'Illzach ;
- ✓ les DASRI : **1 113 t (+36,4%)** en forte hausse du fait des apports d'un nouveau collecteur (Hôpital de Colmar) ;
- ✓ les refus de tri sur collecte sélective : 4887 t ne semblent pas encore avoir atteint leur plafond, mais la hausse est toutefois plus réduite que les années antérieures (+6,8%);
- ✓ les DAE : **25 898 t** en hausse marquée, comparable à celle de 2018 **(+20,8%)**, grâce aux contrats d'engagement d'apport, mais aussi favorisée par une baisse de capacité des centres d'enfouissement (ISDND) qui génèrent des afflux vers l'incinération, et à une priorisation de la valorisation énergétique par les entreprises.

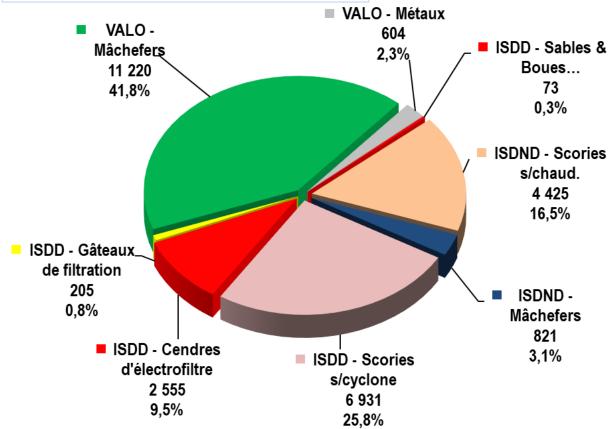
### Evolution des gisements du SIVOM et des apports extérieurs (en tonne) hors boues step



#### Résidus d'incinération et valorisation matière

- ✓ **44%** sont valorisés **(11824 t)**. Il s'agit des mâchefers réemployés en technique routière pour la réalisation de sous-couche routière, des métaux ferreux et non ferreux récupérés après incinération.
- ✓ 20% des REFIOM (5 246 t) sont stockés en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux). Il s'agit de refus de crible sur mâchefers, et des scories s/chaudières qui relèvent de cet exutoire.
- ✓ **36%** des REFIOM **(9 764 t)** sont stockés en **ISDD** (installation de stockage de déchets dangereux). Il s'agit de cendres s/électro filtres, des scories s/cyclones, et de gâteaux de filtration, poussières de balayage, boues de chaudières, sables usagés, réfractaires.
- ✓ Globalement, les résidus de l'incinération diminuent de -2,0% malgré la hausse des tonnages traités à l'usine.
- ✓ Ces résidus d'incinération représentent **16,5%** des tonnages totaux incinérés, conformes aux prescriptions de fonctionnement des fours LFR (entre 16 et 18 %).

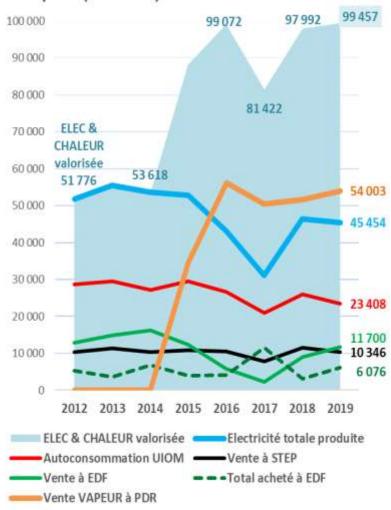
### Résidus d'incinération -26 834 t-Elimination et valorisation matière (en tonnes et %)



#### La production d'énergie, son utilisation, ses performances (PE)

ENERGIE PRODUITE		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
VAPEUR produite	Tonne	347 242	269 903	374 668	380 509	380 343	357 866	403 806	414 833
PRODUCTION ELECTRIQUE	Groupe '	Turbo-Alte	rnateur (N	/IWh )					
Electricité totale produite	MWh	51 776	55 517	53 618	52 745	42 966	31 056	46 400	45 454
Autoconsommation UIOM	MWh	28 593	29 440	27 085	29 450	26 662	20 953	25 978	23 408
Vente à STEP	MWh	10 292	11 299	10 263	10 900	10 538	7 874	11 521	10 346
Vente à EDF	MWh	12 891	14 778	16 270	12 394	5 765	2 230	8 900	11 700
ACHAT SECOURS ELECTRIC	CITE								
Pour l'UIOM	MWh	1 246	1 271	3 429	1 378	1 163	6 086	997	3 651
Pour la STEP	MWh	3 964	2 378	3 402	2 478	2 880	5 487	2 027	2 425
Total acheté à EDF	MWh	5 210	3 649	6 831	3 856	4 043	11 574	3 024	6 076
VENTE VAPEUR (MWh) à la Pa	apeterie d	u Rhin (Pl	DR) - Rése	eau mis en	service e	n mars 20	15		
Vapeur envoyée à PDR	MWh				35 421	60 510	57 225	59 356	62 059
Retour condensats PDR	MWh				-818	-4 403	-6 859	-7 764	-8 056
Vente VAPEUR à PDR	MWh	0	0	0	34 603	56 106	50 366	51 592	54 003
PERFORMANCES									
ELEC & CHALEUR valorisée	MWh	51 776	55 517	53 618	88 166	99 072	81 422	97 992	99 457
Tonnes incinérées UIOM	Tonne	146 483	157 048	157 893	167 508	159 270	151 125	160 819	161 989
Ratio Mwh / tonne incinérée	MWh/t	0,35	0,35	0,34	0,53	0,62	0,54	0,61	0,61
Perf. énergétique (TGAP)	%	29,00%	36,10%	32,50%	41,90%	47,30%	50,50%	65,10%	62,79%

#### Production et utilisation de l'électricité & vapeur (en MWh)



La bonne disponibilité de l'usine caractérisée par une bonne production de vapeur (la plus élevée depuis 2012) n'a pas suffi pour obtenir une PE énergétique conforme au label d'UVE (>65%).

Avec seulement **62,8%**, la **TGAP** applicable remonte à **9,00 €/t en 2019**, la faute en incombant en particulier à des achats d'électricité de secours en hausse significative en raison d'une indisponibilité du turboalternateur en fin d'année.

- ✓ production électrique en baisse (-2,0%),
- ✓ vente de vapeur verte à PDR en hausse (+4,7%).

La valorisation d'électricité et de chaleur cumulée atteint 99 457 MWh en 2019, soit la plus forte enregistrée jusqu'à présent (+1,5%) / 2018, mais elle est entachée par des achats d'électricité de secours qui ont quasi quadruplé pour l'UIOM (+266%),

#### ▶ Le contrôle des rejets atmosphériques de l'UIOM

#### Le contrôle des rejets atmosphériques de l'usine

L'usine est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral du 12 mai 2005 et sous la surveillance de la DRIRE. Le site est certifié ISO 14 001. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) en place depuis 2007, est remplacée par la Commission de Surveillance de Site (CSS) en 2012. Elle s'est réunie en dernier lieu **le 21 décembre 2019**.

Un suivi continu des rejets atmosphériques (pour les principaux polluants) est assuré par l'instrumentation propre de l'usine, régulièrement vérifiée, complétée par des contrôles périodiques semestriels ou mensuels obligatoires réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et les rejets aqueux de l'installation.

# Les contrôles en continu réalisés par l'instrumentation propre de l'usine : le compteur de dépassement des VLE

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe la durée maximale des dérèglements et dysfonctionnements avec dépassement des **valeurs limites d'émission** (VLE) à **4 heures au maximum** sans interruption. La durée cumulée de fonctionnement en mode dégradé ne peut excéder 60 heures par ligne de four sur une année. Dans ce cadre, les poussières ne doivent en aucun cas dépasser 150 mg/m³ exprimées en moyenne sur une demi-heure. En outre les « valeurs limites d'émission » fixées pour le monoxyde de carbone et pour les substances organiques (COT), ne doivent pas être dépassées.

Compteur de dépassemei	nt des VLE (n	naximum de	60 h / four) en 2019
Paramètres mesurés	Ligne 1	Ligne 2	Obs.
Acide Chlrorydrique (HCL)	0	0	
Soufre (SO2)	0	0	
Ammoniac (NH3)	0	0	
Oxydes d'azote (NOx)	1 h 00	1 h 30	En moyenne semi-horaire
Poussières	0	0	
Monoxyde de carbone (CO)	24 h 20	10 h 10	En moyenne 10 minutes
Carbone Total (COT)	2 h 30	0 h 30	En moyenne semi-horaire
Total nbr d'heures en 2019	27 h 50		Conformité ligne 1
		12 h 10	Conformité ligne 2

✓ Conformité pour les deux lignes d'incinération (respect du compteur VLE< 60 h / an) à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.</p>

	Evolution des compteurs VLE 60 h												
Par	ligne	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019					
L1	VLE	94h00	48h00	58 h 00	58 h 00	61 h 00	45 h 50	27 h 50					
	Dont CO	66h20	43h30	54 h 30	54 h 30	58 h 00	45 h 50	24 h 20					
L2	VLE	54h30	45h30	29 h 20	29 h 20	53 h 20	20 h 50	12 h 10					
	Dont CO	16h50	42h00	27 h 50	27 h 50	51 h 50	16 h 50	10 h 10					
Cor	formité	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI					

# Derniers arrêtés préfectoraux de mise en demeure et de prescriptions complémentaires :

- ✓ Arrêté Préfectoral de mise en demeure de juillet 2014,
- ✓ Arrêté Préfectoral prescrivant une étude technico-économique d'octobre 2014,
- ✓ transmission de l'étude technico-économique en mars 2015 sur la base d'un plan d'actions étudié et proposé par l'exploitant NOVERGIE,
- ✓ levée de la mise en demeure en février 2016.

# Les contrôles semestriels réglementaires des multi-polluants et PCDD/PCDF (dioxines & furanes) en 2019

PARAMETRES	VLE	Unité	1er seme	stre 2019	2 <sup>ème</sup> semes	stre 2019	Respect
MESURES	journalière	Office	Four n° 1 04/06/2019	Four n° 2 04/06/2019	Four n° 1 25/09/2019	Four n° 2 26/09/2019	Norme
Poussières totales	10	mg/m3	2,85	2,50	1,95	3,50	OUI
COV (carbone total)	10	mg/m3	4,50	1,09	1,79	1,22	OUI
HCI	10	mg/m3	1,59	1,34	0,67	1,29	OUI
HF	1	mg/m3	0,002	0,010	0,000	0,000	OUI
SO2	50	mg/m3	22,98	0,10	0,09	1,61	OUI
NOx (en NO2)	80	mg/m3	50,1	50,1	66,3	50,0	OUI
NH3 -Ammoniac	20	mg/m3	0,09	0,17	0,07	0,07	OUI
CO	50	mg/m3	17,2	13,3	9,4	6,1	OUI
Cd + TI	0,05	mg/m3	0,0022	0,0018	0,0026	0,0013	OUI
Hg	0,05	mg/m3	0,0004	0,0010	0,0110	0,0029	OUI
Se	1	mg/m3	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	1
Zn	1	mg/m3	0,0436	0,0700	0,0443	0,0360	1
Total autres métaux	0,5	mg/m3	0,1106	0,1378	0,2525	0,1511	OUI
T° des gaz	-	C°	98,8	98,1	99,1	96,5	1
Débit fumées humide	-	Nm3/h	84 222	92 271	85 910	89 245	1
Débit fumées sec	-	Nm3/h	62 142	69 566	66 553	70 620	1
Débit sec à 11% d'O2	-	Nm3/h	63 616	61 378	65 737	61 823	1
Vitesse verticale gaz	>12 m/s	m/s	18,7	20,3	19,0	19,5	OUI
PCDD/PCDF Particulaire & gazeux	0,10	ng/m3	0,0848	0,0239	0,0137	0,0162	OUI

FLUX MASSIQUES JOURNALIERS	VLE	Unité	JUIN 2019 Total UIOM	SEPTEMBRE 2019 Total UIOM	Respect norme
Poussières totales	31	Kg/j	8,04	8,28	OUI
COVt	31	Kg/j	8,48	4,51	OUI
HCI	31	Kg/j	4,40	2,97	OUI
HF	3	Kg/j	0,02	0,00	OUI
SO2	156	Kg/j	35,22	2,54	OUI
NOx (en NO2)	250	Kg/j	150,25	182,76	OUI
NH3 -Ammoniac	62	Kg/j	0,40	0,21	OUI
CO	156	Kg/j	46,61	23,75	OUI
Cd + TI	0,156	Kg/j	0,0060	0,0062	OUI
Hg	0,156	Kg/j	0,0021	0,0220	OUI
Total autres métaux (*)	1,56	Kg/j	0,3715	0,6357	OUI
PCDD/PCDF	1	ng / h	5 514 1	449 911 1 013	1

Les concentrations des gaz en polluants à l'émission sont exprimées à 11 % d'O2 sur gaz sec. Polluants: Carbone Organique Total (COT), Acide chlorhydrique (HCl), Acide fluorhydrique (HF), Dioxyde de Soufre (SO2), Monoxyde d'Azote et Dioxyde d'Azote exprimés en Dioxyde d'Azote (NOx), Ammoniac (Nh3), Monoxyde de carbone (CO), Cadmium (Cd) + Thalium (TI), Mercure (Hg)

Total des autres métaux lourds: Antimoine (Sb); Arsenic (As); Plomb (Pb); Crome (Cr); Cobalt (Co); Cuivre (Cu); Manganèse (Mn); Nickel (Ni); Vanadium (V); Sélénium (Se)

Les contrôles semestriels 2019 effectués sur les rejets à l'émission des cheminées sont conformes pour l'ensemble des paramètres réglementaires.

#### Les contrôles semi-continus mensuels des PCDD/PCDF (dioxines-furanes)

Le suivi semi-continu des rejets en dioxines-furanes a été rendu obligatoire à partir du **1**<sup>er</sup> **juillet 2014** ; installés sur les cheminées de l'UIOM par la société CME ENVIRONNEMENT, les préleveurs AMESA sont en service effectif depuis le 26/11/2013.

Contrôle semi-contin Uni	u des Dioxi té en ng I-T				M SAUSHE	IM
Période	Durée Dispo. Dispo. de la de la AMESA période ligne sur période		Résultat PCDD/PCDF	Dispo. 01/01/2019 au 31/12/2019	Conformité L1	
		Ligne n	°1			
03/01/2019 au 30/01/2019 n°01	26 j 20 h	83,28%	99,95%	0,0632	99,86%	OUI
30/01/2019 au 28/02/2019 n°02	29 j 08 h	83,80%	99,32%	0,0497	94,50%	OUI
28/02/2019 au 28/03/2019 n°03	27 j 16 h	76,02%	99,23%	0,0613	95,90%	OUI
28/03/2019 au 26/04/2019 n°04	28 j 20 h	95,86%	99,74%	0,0825	96,95%	OUI
26/04/2019 au 23/05/2019 n°05	26 j 22 h	93,51%	99,73%	0,1286	97,49%	NON
23/05/2019 au 21/06/2019 n°06	29 j 09 h	52,04%	99,55%	0,1423	97,72%	NON
21/06/2019 au 03/07/2019 n°07	11 j 23 h	73,30%	90,42%	0,0747	97,28%	OUI
03/07/2019 au 18/07/2019 n°08	14 j 22 h	81,83%	99,81%	0,0226	97,46%	OUI
18/07/2019 au 14/08/2019 n°09	26 j 21 h	97,48%	99,68%	0,0224	97,77%	OUI
14/08/2019 au 12/09/2019 n°10	28j 23 h	97,95%	99,66%	0,0237	98,01%	OUI
12/09/2019 au 10/10/2019 n°11	28 j 01 h	98,32%	99,92%	0,0161	98,23%	OUI
10/10/2019 au 07/11/2019 n°12	27 j 23 h	57,25%	99,77%	0,0309	98,32%	OUI
07/11/2019 au 05/12/2019 n°13	28 j 00 h	78,19%	99,55%	0,0370	98,42%	OUI
05/12/2019 au 04/01/2020 n°14	30 j 00h	78,31%	99,45%	0,0742	98,33%	OUI
		Ligne n	° 2			
03/01/2019 au 30/01/2019 n°01	26 j 20 h	95,30%	99,92%	0,0152	97,36%	OUI
30/01/2019 au 28/02/2019 n°02	29 j 08 h	85,27%	99,86%	0,0179	98,52%	OUI
28/02/2019 au 28/03/2019 n°03	27 j 16 h	98,18%	89,54%	0,0162	95,48%	OUI
28/03/2019 au 26/04/2019 n°04	28 j 20 h	98,31%	98,93%	0,0181	96,36%	OUI
26/04/2019 au 23/05/2019 n°05	26 j 22 h	99,64%	99,90%	0,0161	97,03%	OUI
23/05/2019 au 21/06/2019 n°06	29 j 09 h	73,09%	61,99%	0,0216	92,24%	OUI
21/06/2019 au 03/07/2019 n°07	•	Voi	ir note ci-de	ssous		1
21/06/2019 au 18/07/2019 n°08	26 j 21 h	61,71%	95,35%	0,0504	92,54%	OUI
18/07/2019 au 14/08/2019 n°09	26 j 21 h	95,79%	99,87%	0,0244	93,48%	OUI
14/08/2019 au 12/09/2019 n°10	28 j 23 h	99,82%	99,61%	0,0329	94,25%	OUI
12/09/2019 au 10/10/2019 n°11	28 j 01 h	94,39%	99,77%	0,0152	94,82%	OUI
10/10/2019 au 07/11/2019 n°12	27 j 23 h	96,18%	99,59%	0,0146	95,27%	OUI
07/11/2019 au 05/12/2019 n°13	28 j 00 h	67,30%	99,73%	0,0335	95,55%	OUI
05/12/2019 au 04/01/2020 n°14	30 j 00 h	87,88%	98,41%	0,0395	95,73%	OUI

#### Constats

Le bilan 2019 pour le contrôle semi-continu des rejets de dioxines-furanes fait apparaître des résultats conformes pour

- √ la disponibilité de l'AMESA pour chaque ligne et chaque période mensuelle,
- ✓ la disponibilité annuelle globale pour chacune des lignes depuis le 03/01/2019,
- ✓ la conformité des rejets en Dioxines au seuil de 0,1 ng/Nm3, sauf pour les évènements suivants :
  - du 26/04/2019 au 23/05/2019 L1 0,1286 ng/Nm3 résultat non conforme
  - du 23/05/2019 au 21/06/2019 L1 0,1423 ng/Nm3 résultat non conforme

Ces résultats sont la conséquence d'une casse matérielle au niveau du dernier échangeur thermique (fumées/fumées) située à l'aval du catalyseur de la ligne 1. L'un des faisceaux de tubes de l'échangeur thermique, permettant de remonter la température dans le catalyseur à 200° s'est rompu et est à l'origine du dysfonctionnement. Après réparation rapide, les résultats du contrôle semestriel effectué le 04 juin, postérieure à la réparation, montrent un retour à la conformité pour la ligne 1 avec 0,0848 ng/Nm3; la ligne d'incinération a été ensuite arrêtée le 08 juin pour la 1ère maintenance annuelle.

• du 21/06/2019 au 03/07/2019 - L2 dysfonctionnement logiciel

Le dysfonctionnement du préleveur de dioxines AMESA sur la ligne 2 a fait l'objet le 25/06/2019 d'un remplacement du contrôleur par la société ENVEA (organisme de contrôle). Par la suite, un bug a été constaté sur l'enregistrement des données, nécessitant le remplacement du logiciel le 02/07/2019, ce qui a eu pour conséquence la perte des données enregistrées sur la période du 21/06 au 02/07/2019.

#### Conclusion des contrôles sur rejets gazeux

Les contrôles réglementaires mensuels et semestriels en sortie de cheminée respectent les exigences réglementaires des émissions mesurées.

# ►La surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de l'usine

La surveillance des effets sur l'environnement est une obligation introduite dans la réglementation depuis l'arrêté ministériel du 02/02/1998. Depuis les arrêtés du 20/09/2002 concernant l'incinération, la **surveillance des effets sur l'environnement** s'attache aussi à contrôler l'état de l'environnement autour de l'installation visée. Le SIVOM fait réaliser dans le cadre de ses obligations réglementaires une surveillance de la qualité de l'air autour de l'usine d'incinération à Sausheim afin de déceler éventuellement un impact environnemental de cette installation. **Depuis 2005**, le SIVOM s'est engagé à mesurer les effets de son activité par **deux campagnes de mesures annuelles** basées sur des méthodologies complètement différentes :

- 1- une surveillance définie dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation au moyen de collecteurs ou jauges de type Owen permettant d'échantillonner les retombées au niveau du sol,
- 2- en parallèle de cette campagne de mesure sur air ambiant, une campagne de bio surveillance des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds est réalisée en utilisant les lichens comme outil de diagnostic.

### Campagne BIO-Monitor: Echantillonnage particulaire sur air ambiant

Cette surveillance se concrétise par la mise en œuvre d'un programme d'échantillonnage et de mesure dans l'environnement, conforme aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation préfectoral de l'installation (campagne de mesure annuelle).

# Les stations de mesure sont au nombre de trois et conformes au programme de surveillance prédéfini :



→ Prélèvement en zone sous influence de l'UIOM

Point n° 1 sur le site de la STEP au nord de la D39, à l'ouest de l'A35 au niveau du déversoir,

Point n° 2 sur le site de l'ACS Peugeot au sud de la D39, à l'est de l'A35 près du stade de football,

→ Prélèvement non influencé par l'UIOM :

Point n° 3 sur le site VNF, au sud du canal du Rhône au Rhin.

#### Les prélèvements effectués

- √ du 05 au 13/11/2019 pour les poussières en suspension PM10 et les métaux ;
- ✓ du 12 au 13/11/2019 pour les mesures de PCDD/F;
- ✓ du 06 au 13/11/2019 pour les oxydes d'azote

#### Les conditions climatiques lors des périodes de mesure

Les vents jouent un rôle majeur dans la dispersion des polluants dans l'environnement.

#### Pour les poussières et métaux :

✓ 37,3% des vents inférieurs à 1,5 m/s étaient non mesurables. Les vents mesurables proviennent du sud-ouest, majoritairement faibles pour 50,8%, modérés pour 11,3%, forts pour moins de 1%.

Exposition aux vents provenant de l'UIOM: VNF 3,4% - STEP 23,7% - ACSP 37,9%

#### Pour les PCDD/F:

✓ Pendant les 24 heures de mesure, le régime des vents est similaire à celui de la période des mesures des poussières (ci-avant). Exposition aux vents provenant de l'UIOM : VNF 0,0% - STEP 52,1% - ACSP 70,8%

#### **Pour les NOx:**

✓ La période de mesure des oxydes d'azotes, très proche des celles des poussières en suspension, présente une rose des vents quasi identique, marquée par des vents faibles et modérés de sud-ouest (200 ° à 240°).

Exposition aux vents provenant de l'UIOM : VNF 3,7% - STEP 25,8% - ACSP 38,7%

#### Le fonctionnement de l'usine sur les périodes de mesures / tonnage incinéré

- $\triangleright$  pour la **ligne 1**  $\rightarrow$  **1 483 t** du 05 au 13/11/2019 soit **57%** (arrêt 4 jours début période)
- $\rightarrow$  pour la **ligne 2**  $\rightarrow$  **2 609 t** du 05 au 13/11 soit **100%**

#### Les valeurs de référence :

Le dernier décret en date a permis de transposer la directive 2008/50/CE par décret n°2010-1250 du 21/10/2010 permettant de donner les valeurs de référence pour les POUSSIERES en suspension PM10, LES METAUX, LES OXYDES D'AZOTE. Les valeurs de référence (niveau dans l'air ambiant) étant souvent exprimées en moyenne annuelle, la comparaison des résultats à ces valeurs est purement indicative.

Paramètres mesurés	Unité	Object. qualité MOY/an	Valeur limite MOY/heure	Valeur limite MOY/jour	Valeur limite MOY/an	Valeur cibles MOY/an	Valeur critique MOY/an
Poussières PM10	μg / m3	30		<b>50</b> <35 x / an	40		
Métaux As Cd Ni	ng / m3	- - -				- 6 5 20	
Pb		0,25			0,5	-	
NO2	μg /m3		<b>200</b> >18 h / an		40		<b>30</b> Protection végétation
PCDD/F (cf. nota)	Pg / I- TEQ/m3		il : ain (Paris) : ine source d'é	émission :	0,01 à 0,0 0,03 à 3,4 0,01 à 1	11 P	as de norme églementaire.

**Nota** : Les valeurs limites indiquées pour les dioxines et furanes sont des valeurs proposées par l'Institut de Veille Sanitaire, et rencontrées habituellement dans l'environnement.

Air ambiant en I-TEQ = International Toxicity Equivalent Quantity = Toxicité globale d'un échantillon en additionnant la toxicité relative des 17 composants toxiques des dioxines et furanes.

Pour les dioxines furanes mesurées dans l'air ambiant, il n'existe pas de réglementation fixant les niveaux à ne pas dépasser.

#### Les concentrations en poussières PM10 (µg/m3) dans l'air ambiant

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité MOY/an	Valeur limite (*) MOY/jour	Valeur Iimite MOY/an
Poussières MIN	µg/m3	7	9	6			
Poussières MAX	μg/m3	18	18	17			
Poussières MOY	μg/m3	12	12	11	30	50	40
						< 35x / an	

**Nota :** Les valeurs limites sont fixées pour la protection de la santé humaine. Pour les valeurs limites de recommandation : moyenne annuelle et journalière (\*), cette dernière ne doit pas être dépassée plus de 35 fois dans l'année.

- ✓ Les concentrations moyennes en poussières sont **faibles et homogène** sur les sept jours, pour les 3 stations, et ne peuvent être mises en relation avec l'exposition aux vents provenant de l'usine.
- ✓ Aucun dépassement n'est constaté, ni de l'objectif de qualité (30μg), ni de la valeur limite annuelle (40μg), ni de la valeur limite journalière (50 μg) qui autorise 35 dépassements /an.
- ✓ **Aucune anomalie n'est donc identifiée** dans l'environnement de l'incinérateur concernant les poussières en suspension pendant la période de référence.

Il n'y a pas d'impact significatif des rejets atmosphériques de l'UIOM de SAUSHEIM sur les poussières en suspension PM10.

#### Les concentrations en métaux dans les poussières (ng/m3)

Polluants		Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeur cibles MOY/an	Valeur limite MOY/an	Obj.qualité OMS MOY/an
Arsenic	As	ng/m3	<0,15	<0,15	<0,15	6		
Cadmium	Cd	ng/m3	<0,05	<0,05	<0,05	5		
Cobalt	Co	ng/m3	<0,23	<0,23	<0,23			
Chrome	Cr	ng/m3	2,5	2,1	3			
Cuivre	Cu	ng/m3	4,8	6,3	5,3			
Mercure	Hg	ng/m3	<0,05	<0,05	<0,05			
Manganèse	Mn	ng/m3	2,5	2,4	4,1			150
Nickel	Ni	ng/m3	0,83	0,75	0,91	20		
Plomb	Pb	ng/m3	1,7	1,4	1,5		500	
Antimoine	Sb	ng/m3	<023	<0,23	<0,75			
Thallium	ΤI	ng/m3	<0,23	<0,23	<0,23			
Vanadium	V	ng/m3	<0,23	<0,23	<0,23			

Nota : Il n'existe pas de valeur de référence réglementaire pour les autres métaux. Les valeurs inférieures à la limite de détection sont indiquées par le signe  $\ll < \infty$ .

L'analyse cumulée des métaux dans les poussières PM10 pendant la période montre :

- ✓ on observe des concentrations métalliques **faibles et homogènes** entre les 3 stations ;
- ✓ sept éléments (As, Cd, Co, Hg, Sb, TI et V) sont en-dessous des seuils de détection ;
- √ les valeurs cibles et les objectifs de qualité de référence sont largement respectés.

Comparées aux valeurs de référence, lorsqu'elles existent (As, Cd, Mn, Ni, Pb), les concentrations relevées sont très faibles, largement inférieures aux références, ce qui tend à montrer l'absence d'impact des rejets atmosphériques de l'UIOM sur les concentrations métalliques pendant la campagne de mesure.

#### Les concentrations en PCDD/F dans l'air ambiant (pg I-TEQ/m3)

Les concentrations sont le total de la fraction gazeuse et particulaire. Rappelons qu'il n'existe aucune valeur réglementaire pour les **PCDD/F dans l'air ambiant**, sauf des repères proposés par **inVS** et des recensements de concentrations mesurées en France par les **AASQA**.

Polluants	Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Valeurs proposées par l'InVS s recensement INERIS des données AASQA en pg I-TEQ/m3		
Exclusif PCDD/F	Pg I-TEQm3	0,001	0,008	0,050	Milieu rural Ile-France :	0,01 à 0,05	
Inclusif PCDD/F	Pg I-TEQm3	0,013	0,009	0,050	Milieu urbain Paris : Proche source émission :	0,03 à 3,41 0,01 à 1,00	

**<u>Exclusif</u>** signifie sans prendre en compte les congénères dont les concentrations sont inférieures aux limites de quantification.

<u>Inclusif</u> signifie en incluant les concentrations non quantifiables inférieurs aux limites mesurables.

- ✓ les concentrations moyennes en PCDD/F sont **plus marquées sur la station 3** qui est la plus exposée aux vents en provenance de l'UIOM ;
- ✓ la station 2 exposée aux vents présente elle aussi des concentrations beaucoup plus faibles;
- ✓ la **station 1**, à l'abri des vents provenant de l'UIOM est aussi celle qui présente des concentrations inférieures aux limites de quantification pour les 17 congénères mesurés.

Au travers de ces résultats, une corrélation entre l'UIOM de SAUSHEIM et les concentrations en dioxines/furanes mesurées dans l'environnement pourrait être mise en évidence. Cependant, les teneurs mesurées restent de l'ordre d'un bruit de fond rural/urbain; par ailleurs, la comparaison sur les dernières années ne montre aucune dérive à la hausse, et enfin l'écart mesuré entre les trois stations est surtout le fait d'une forte baisse de la station 1 hors influence des vents.

#### Les concentrations d'oxyde d'azote (NOx) dans l'air (µg/m3)

Polluants		Unité	n° 1 VNF Canal	n° 2 STEP	n° 3 Peugeot ACSP	Object. Qualité MOY/an	Valeur limite MOY/an	Valeur limite MOY/h
MINIMUM	NO	μg/m3	0,01	0,01	0,003			
IVITINIIVIOIVI	NO2	µg/m3	0,05	6,6	0,65			
	NOx	µg/m3	2,0	9,0	8,4			
MAXIMUM	NO	µg/m3	7,1	6,8	13,0			
IVIAXIIVIOIVI	NO2	µg/m3	76,0	69,0	77,0			200 (*)
	NOx	µg/m3	76,0	69,0	77,0			
MOYENNE	NO	µg/m3	0,5	1,2	0,8			
INIOIEMNE	NO2	µg/m3	24,0	32,0	30,0		40	
	NOx	μg/m3	25,0	33,0	31,0	30 (*)		

Nota : (\*) Pour les NOx : valeur critique pour la protection de la végétation à 30 µg/m³. Les limites fixées concernent le NO2 avec une moyenne horaire de 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an notamment.

✓ les concentrations sont légèrement plus importantes sur la station 2 (STEP) et la station 3 (Peugeot ACSP) qui sont les plus exposées aux vents en provenance de l'UIOM;

- ✓ cependant, les niveaux mesurés sur ces stations sont relativement faibles. Par ailleurs, il n'y a aucun dépassement des valeurs limites, et d'autre part, les axes routiers A35/A36 et D39 sont également très proches des stations 2 (STEP) et 3 (Peugeot ACSP), ce qui n'est pas le cas pour la station 1 en retrait de ces axes de circulation;
- ✓ sur l'ensemble des graphiques de la station 2 (STEP) et de la station 3 (Peugeot ACSP), on observe des pics de concentration horaires, réguliers et cycliques, qui sont clairement corrélés aux variations du trafic routier.

#### Conclusion générale de la campagne BIO-Monitor 2019

Globalement, le bilan est satisfaisant et ne met pas en évidence d'impact réel sur l'environnement résultant de l'UIOM au cours de la période analysée. Les valeurs mesurées, essentiellement faibles pour l'ensemble des paramètres, relèvent soit du bruit de fonds rural ou urbain, soit du trafic routier à proximité.

Les valeurs mesurées pour les poussières **PM10** et les métaux sont faibles. Les PM10 sont représentatives de ce que l'on peut trouver en zone rurale, au même titre que les concentrations métalliques, faibles et pour la plupart inférieures aux limites de quantification.

Concernant les **dioxines/furanes**, les **stations 2 et 3**, exposées aux vents provenant de l'usine présentent les concentrations les plus importantes, mais les niveaux restent **faibles**, représentatif **d'un bruit de fond rural ou urbain**.

De même pour les **oxydes d'azote**, les concentrations sont plus importantes **pour les stations 2 et 3**, exposées aux vents provenant de l'usine. Cependant les niveaux restent **faibles**; ces deux stations subissent l'influence des **grands axes de circulation proches**.









#### La bio-surveillance par les lichens (société AAIR LICHENS)

La Bio-surveillance de la qualité de l'air par l'observation de la flore lichénique corticole et le dosage de polluants tels que les **dioxines et les métaux lourds dans les lichens** grâce à leur sensibilité permet de détecter et d'interpréter tout évènement **ponctuel ou lié à des incidents.** L'analyse des lichens, **capteurs naturels des polluants**, permet de suivre la qualité de l'air autour de l'usine, grâce à cinq points de prélèvement déterminés par la rose des vents dominants. Cette méthodologie est mise en œuvre pour le SIVOM **depuis 2005**.

#### Description des lieux de prélèvements et direction des vents

Les emplacements sont conservés depuis 2007 et bénéficient d'une continuité optimisant le suivi environnemental et écologique. La surveillance porte sur un diagnostic de proximité sous influence bilatérale des vents essentiels :

Dans le périmètre de 1 à 2 km de rayon pour les points **L1-Neumatt**, **L2-Kart** et **L5-Bartholdi** 

Le point L3-D55 est éloigné de 2,8 km

Le point **L4-Grünhütte** de 5,1 km

#### Rose des retombées des vents

Constituée de l'inverse de la rose des vents, elle met en évidence la répartition attendue des retombées des polluants dans une orientation Nord-Est et une pointe vers le Sud-Ouest, c'est-à-dire, à partir de l'UIOM vers la forêt de la Hardt et vers le sud du canal du Rhône au Rhin (NE Riedisheim).

L2-Kart, L3-D55, et L4-Grünhütte captent les vents dominants d'Ouest/Sud-Ouest.

**L1-Neumatt** et **L5-Bartholdi** captent les retombées en provenance du Nord-Est, seconde direction de situation des vents.

# Evolution de la Bio-surveillance par les lichens DIOXINES FURANES exprimés en ng I-TEQ/kg MB (Matière Brute)

Les prélèvements ont été réalisés en **octobre 2019** par AAIR LICHEN, et les analyses en **novembre / décembre 2019** par le laboratoire CARSO à Lyon.

Points de prélève- ment PCCD/F	Dist Km	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Interprétation Variation 2019/2018
L1-Neumatt	0,8	3,7	3,5	2,9	2,4	2,7	3,2	2,6	3,2	Hausse
L2-Kart	0,9	3,1	2,8	2,3	2,2	2,0	2,5	2,0	2,8	B. Fond
<b>L3-</b> D55	2,8	3,9	2,7	3,2	2,7	2,0	1,3	2,7	2,7	B. Fond
<b>L4-</b> Grunhütte	5,1	2,9	2,8	2,3	1,6	1,4	2,3	1,8	1,6	B. Fond
<b>L5-</b> Bartholdi	1,7	6,5	3,3	3,0	1,8	3,1	2,6	4,0	3,9	Stable
SOMME		20,1	15,1	13,7	10,7	11,2	11,9	13,1	14,2	Stable

<u>Référence des valeurs</u>: ng/kg I-TEQ (**TEQ OMS 1998**) donne une interprétation plus contraignante que TEQ OMS 2005.

Interprétation / actions	Différents seuils d'action A partir de 2019	Valeur la + élevée mesurée en 2019
Bruit de fond (BF) local en PCDD/F	2,0 ng/kg I-TEQ	
Valeur non significative (var <40%)	< 2,8 ng/kg I-TEQ	
Valeur significative = signature (var >40%)	> 2,8 ng/kg I-TEQ	3,9
A surveiller	10 à 19 ng/kg I-TEQ	
1 <sup>er</sup> seuil d'alerte en PCDD/F	20 ng/kg I-TEQ	
Mesures complémentaires dans l'alimentation	> 20 ng/kg I-TEQ	

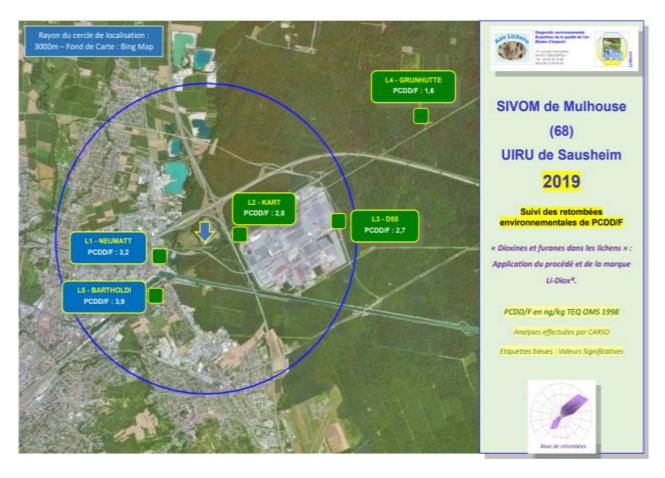
Pour la valeur significative, AAIR LICHEN se réfère aux recommandations de L'INERIS pour évaluer les évolutions (+/-40% / bruit de fond, correspondant à la somme des incertitudes).

**<u>Légende</u>**: - Stable = variation de 0% à 20%

Baisse = baisse non significative entre 20% à 40%
 Baisse Significative = BS supérieure ou égale à 40%, rapport ≤ à 0.6
 Hausse = hausse non significative entre 20% et 40%
 Hausse Significative = HS supérieure ou égale à 40%, rapport ≥ à 1.4

Généralement, plus on se rapproche des teneurs de fond, ce qui est bien le cas autour de l'UIOM, moins les signatures sont décelables, car elles se diluent dans le bruit de fond.

**Nota :** en 2019, une nouvelle significativité est établie, basée sur l'évolution de la Zone Témoin d'AAIR LICHENS et une décroissance généralisée des teneurs en France. Le bruit de fond <2,0 ng/kg I-TEQ OMS détermine dorénavant des valeurs significatives (VS) supérieures à 2,8 ng/kg TEQ OMS (jusqu'en 2018, BF <2,3 ng/kg I-TEQ avec VS >3,2 ng/kg I-TEQ).



#### Commentaires concernant les PCCD/F (rapport d'AAIR LICHENS) :

✓ En 2019, deux emplacements sur cinq présentent une valeur significative (VS) modérée, c'est-à-dire une valeur supérieure à 2,8 ng/kg soit L1-Neumatt à 3,2 ng/kg et L5-Bartholdi à 3,9 ng/kg selon la nouvelle significativité établie à partir de l'année 2019.

**Pour L1**, la valeur n'est valeur significative (VS) que du fait de l'abaissement de l'échelle de significativité ; pour **L5-Bartholdi**, la valeur de 3,9 ng/kg représente 19,5% du seuil d'alerte, ce qui ne nécessite aucune recommandation en matière d'investigation supplémentaire.

- ✓ Entre 2018 et 2019, une stabilité d'ensemble est constatée.
- ✓ Au moyen terme, entre 2015 et 2019, L5-Bartholdi confirme sa croissance de 2018 et est VS deux années consécutives ; L1-Neumatt redevient significatif en 2019 comme en 2017 en raison du changement de base AAIR LICHEN.
- ✓ L2-Kart, L3-D55 et L4-Grunhûtte présentent des teneurs de fond depuis 2015 au moins.
- ✓ Au long terme, entre 2012 et 2019, la courbe de tendance maintient une décroissance.

En conclusion pour 2019, aucune signature n'est établie en PCDD/F à partir de l'UOM de SAUSHEIM, malgré une courbe plus élevée sur L5-Bartholdi. Ce sont des valeurs faibles dans l'environnement qui se fondent dans les teneurs de fond.

#### Les concentrations des METAUX dans les LICHENS (en mg/kg)

Sites Métaux	Unité	L1 Neumatt	L2 Kart	L3 D55	L4 Grunhütté	L5 Bartholdi	Seuil Bruit fond <b>BF</b>	VS = BF X 40%	A sur- veiller	Valeur alerte
Ni	mg/kg	6,3	1,9	1,7	1,4	2,8	3,5	4,9	50	
Cr	mg/kg	8,3	3,3	3,5	2,6	4,5	4,0	5,6		
Cu	mg/kg	39,2	20,6	11,7	9,4	16,4	9,0	12,0	200	600
Sb	mg/kg	2,94	0,89	0,91	0,45	0,78	0,5	0,7		
As	mg/kg	1,5	0,5	0,5	0,6	0,8	1,5	2,0		
Cd	mg/kg	0,23	0,19	0,11	<l.q< th=""><th>0,24</th><th>0,2</th><th>0,3</th><th>0,7</th><th>1,0</th></l.q<>	0,24	0,2	0,3	0,7	1,0
Pb	mg/kg	20,1	4,1	2,8	2,6	14,5	9,0	12,0	70	100
V	mg/kg	4,3	1,4	1,2	1,6	2,8	4,0	5,6		
Со	mg/kg	1,07	0,28	0,27	<l.q< th=""><th>0,54</th><th>0,8</th><th>1,1</th><th></th><th></th></l.q<>	0,54	0,8	1,1		
TI	mg/kg	<l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th>0,0</th><th></th><th></th><th></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<>	<l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th>0,0</th><th></th><th></th><th></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<>	<l.q< th=""><th><l.q< th=""><th><l.q< th=""><th>0,0</th><th></th><th></th><th></th></l.q<></th></l.q<></th></l.q<>	<l.q< th=""><th><l.q< th=""><th>0,0</th><th></th><th></th><th></th></l.q<></th></l.q<>	<l.q< th=""><th>0,0</th><th></th><th></th><th></th></l.q<>	0,0			
Mn	mg/kg	75	79	53	31	184	120	170	1000	
Hg	mg/kg	0,14	0,09	0,11	<l.q< th=""><th>0,12</th><th>0,15</th><th>0,2</th><th>0,5</th><th>1,0</th></l.q<>	0,12	0,15	0,2	0,5	1,0
Zn	mg/kg	217	65	72	42	83	50	70		
Ch. totale	mg/kg	376,2	177,3	148,6	91,7	310,7				

Nota : l'Antimoine, le Cuivre et le Zinc révèlent une influence diffuse de la circulation automobile, tandis que les traces de Plomb et de Chrome mais aussi de Zinc peuvent être retrouvées en zone urbaine et à proximité d'une zone artisanale/industrielle.

#### Commentaires concernant les METAUX (rapport d'AAIR LICHENS) :

- ✓ 7 métaux sur 13 observent des valeurs significatives, soit 2 de plus qu'en 2018, à savoir le Nickel, le chrome, le cuivre, le plomb, l'antimoine, le Manganèse et le zinc, principalement rencontrées en L1-Neumatt et L5-Bartholdi. Ces métaux ainsi que leurs teneurs sont fréquemment rencontrés et ne présentent aucun risque sanitaire à ce niveau ; les autres métaux sont dans les teneurs du bruit de fond sur les cinq emplacements ;
- ✓ la charge totale reste modérée ; la plus forte se trouve à L1-Neumatt à cause du Zinc. Deux (2) emplacements, précisément L1-Neumatt, et L5-Bartholdi présentent le plus de métaux à valeur significative ;
- ✓ le Manganèse uniquement noté sur L5-Bartholdi en 2019 est lié aux poussières ;
- ✓ le Nickel apparaît périodiquement sur L1-Neumatt ; il s'agit d'une empreinte locale sans relation avec l'UIOM ; il en va de même pour le Zinc en L1, L3 et L5 ;
- ✓ depuis 2017, la charge métallique est stable globalement. Les sites L1-Neumatt et L5-Bartholdi ont les valeurs les plus élevées avec notamment l'augmentation du Zinc et de l'Antimoine en L1, mais avec le Cuivre en décroissance. L5-Bartholdi confirme la croissance de sa charge totale ; L4-Grunhûtte n'observe aucune valeur significative au moins depuis 2015.

En conclusion, la charge métallique est globalement faible en 2019, essentiellement liée à la circulation automobile, sans évolution notable, sans source précise et non rattachable à l'UIOM à SAUSHEIM. Les effets de la circulation automobile sont en effet repérés par les traceurs que sont le cuivre et l'antimoine sur 3 sites L1-Neumatt, L3-D55 et L5-Bartholdi. L'influence industrielle se manifeste par la présence du Plomb et du Chrome sur L1-Neumatt notamment.







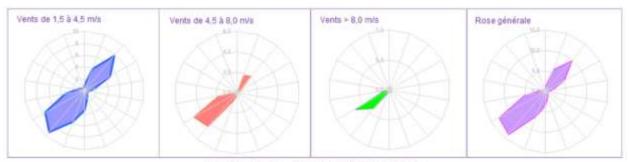


#### **Conclusions de l'étude AAIR LICHENS**

Il ressort de cette bio-surveillance au titre de 2019 qu'aucune recommandation n'est nécessaire pour les Dioxines et Furanes (PCDD/F), ni pour les émissions métalliques qui restent modérées.

#### Conclusion générale des campagnes de surveillance

Les résultats de la bio surveillance par AAIR LICHENS et de la campagne réglementaire par la société BIOMONITOR permettent de conclure à l'absence d'impact significatif de l'UIOM à SAUSHEIM sur son environnement.



Les quatre roses des vents selon les vitesses



#### ROSE DE RETOMBEES

Constituée de l'inverse de la rose des vents, elle met en évidence la répartition attendue des retombées dans une orientation Nord-Est et une pointe vers le Sud-Ouest.

# ► Le Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes

Implanté sur la commune d'ILLZACH, il est opérationnel depuis le 23 mars 1999.

La société SUEZ RV ENERGIE, exploite conjointement l'UIOM de Sausheim et le centre de tri d'ILLZACH depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et s'est vu renouveler le contrat à compter du 05 mai 2019 (marché global d'exploitation CTRI / UIOM).

Il prend en charge la réception, le tri et la valorisation des déchets issus des collectivités, à savoir :



- ✓ les déchets de certains particuliers qui ne peuvent se rendre en déchetteries en raison de la hauteur d'accès limitée,
- ✓ les encombrants issus des 15 déchetteries intercommunales,
- ✓ les déchets encombrants collectés par les communes-membres, soit en porte-à-porte, soit en bennes ponctuelles sur la voie publique,
- ✓ les déchets provenant de l'activité communale ainsi que ceux d'associations pris en compte par les communes.

Outre le tri des déchets permettant d'augmenter le recyclage des déchets ménagers et municipaux, le centre de tri permet d'assurer **une préparation par broyage des déchets qui ne peuvent être valorisés.** Ils sont envoyés à l'incinération afin de privilégier la valorisation énergétique, sauf pendant les périodes d'arrêt de l'usine où la mise en décharge devient nécessaire.

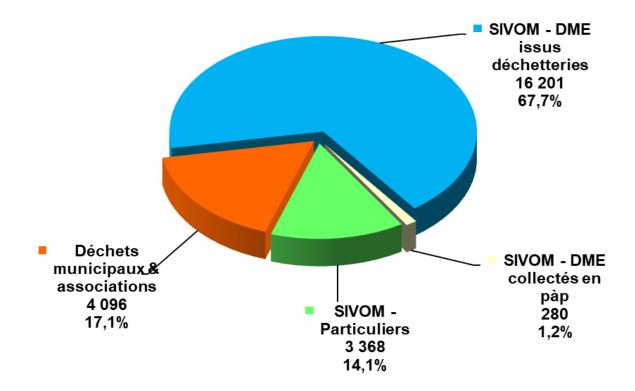
#### Bilan 2019 du centre de tri

Pour cette activité de tri, de valorisation, et de broyage des déchets des collectivités, le tonnage réceptionné s'est élevé à **23 944 t**, en hausse de **+2,2%** pour la seconde année consécutive en raison de la hausse des apports des particuliers principalement.

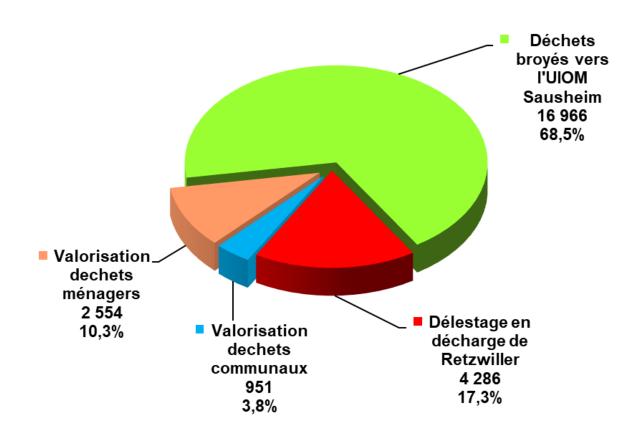
#### Dans le détail:

- ✓ les DME non valorisables des déchetteries cumulés avec les refus de la filière du bois (gestion par VEOLIA sur sa plateforme de tri de SAUSHEIM) sont quasi stables avec (+0,8%), les refus de la filière bois étant mieux maîtrisés (293 t seulement);
- √ les encombrants collectés en porte-à-porte sont en baisse de -65,2%;
- ✓ les déchets ménagers des particuliers sont en hausse de +8,3%;
- ✓ les déchets d'activité des communes augmentent de +5,4%, malgré la stabilité des déchets d'association pris en charge et du nouveau dispositif de tri des déchets du marché couvert à Mulhouse (séparation des biodéchets et des emballages, le restant étant réceptionné à partir de 2019 au centre de tri d'Illzach, apportés par les commerçants eux-mêmes).

#### Tonnage réceptionné au centre de tri d'Illzach (23 944 t) en tonnes et %



# Bilan de sortie (24 756 t) avec (freinte & humidité) de 812 t



Nota : l'écart entre les entrées et les sorties du centre de tri est dû principalement à la l'humidification des déchets mise en œuvre pour rabattre les poussières générées notamment par le broyage des déchets.

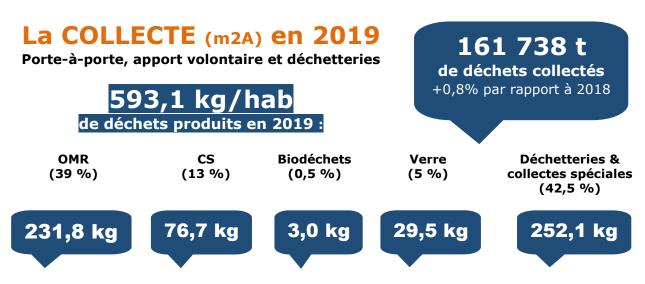
**La fraction valorisable** atteint **3 505 t au total**, soit un taux de valorisation brut de **14,6%**, calculé sur les entrées totales. Si l'on rapporte le tonnage recyclé au tonnage entrant, déduction faite des encombrants résiduels des déchetteries sans fraction recyclable, le taux de valorisation s'élève à **45,3%** inférieur de **1,9 point** à 2018.

# La collecte sélective des déchets ménagers

Le tri des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature, à la source, afin de faciliter le traitement ultérieur. Ceci permet de leur donner une « seconde vie » par le **réemploi et le recyclage**, évitant ainsi leur simple destruction par incinération ou abandon en décharge, permettant par conséquent de **réduire l'empreinte écologique** des déchets. Le tri des déchets en vue de la réutilisation de la matière correspond aujourd'hui à la **prise en compte du déchet en tant que ressource** et non plus seulement comme nuisance.

Le SIVOM de la région mulhousienne et m2A ont opté pour une gestion multi filière des déchets ménagers (cf. page 11) :

- ✓ en évoluant depuis 2013 vers une généralisation de la collecte en porte-à-porte pour les recyclables papiers et emballages ;
- ✓ en maintenant une collecte sélective complémentaire en apport volontaire, uniquement sur des points de collecte stratégiques (parkings, dispositifs existants par conteneurs enterrés dont les quartiers à Mulhouse, point-tri de proximité en pied d'immeubles pour faire face à une problématique de qualité de tri...) ;
- ✓ en collectant traditionnellement les ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte, complété sur certains secteurs de Mulhouse d'une collecte en conteneur enterrés ;
- ✓ en maintenant une collecte en porte-à porte de déchets encombrants et de déchets verts sur plusieurs communes, dispositifs exceptionnels s'inscrivant dans un contexte historique;
- ✓ en accueillant les déchets ménagers occasionnels dans un réseau de déchetteries intercommunales de proximité étoffé et largement plébiscité par les habitants ;
- ✓ et dans l'attente de la généralisation sur tout le périmètre à partir de 2023 de la collecte séparative des biodéchets (uniquement collectés à WITTELSHEIM en 2019).





### ► La gestion de 15 déchetteries intercommunales

Le réseau intercommunal est réduit à **15 déchetteries à compter du 01 janvier 2018** suite à la fermeture de la déchetterie de BANTZENHEIM. Cet ancien site communal était obsolète et les conditions d'accueil des usagers, réglementaires et de sécurité n'étaient plus adaptées au fonctionnement actuel des déchetteries.



Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants peuvent apporter leurs déchets ménagers occasionnels recyclables, **les « encombrants » et les déchets dangereux spéciaux à fort pouvoir polluant**; les ordures ménagères sont exclues et restent collectées dans les poubelles habituelles.

Ce réseau évite la prolifération de dépôts sauvages et contribue à la bonne gestion des déchets ménagers tout en protégeant le cadre de vie.

#### Des déchetteries intercommunales au service des habitants

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets. L'objectif est de répondre **aux besoins des ménages, l'accès des professionnels étant interdit.** 

Le service public de collecte en déchetteries est dense géographiquement, et offre des plages d'ouverture importantes en semaine, la plupart des 15 déchetteries intercommunales étant ouvertes **SIX jours sur sept**.

#### Horaires d'ouverture des déchetteries

Une **harmonisation progressive des horaires** des différentes déchetteries a été entamée dès 2014 afin de simplifier l'information et aboutir à une meilleure lisibilité des plages d'ouverture des déchetteries.

Ouverture ample 6/7jours pour 12 sites parmi les plus importants du réseau								
BRUNSTATT-DIDENHEIM	Rue de la Libération							
ILLZACH	Avenue des Rives de l'III							
KINGERSHEIM	Rue de la Griotte							
PFASTATT	Rue de la Liberté	Du lundi au vendredi						
PULVERSHEIM	ZI de l'aire de la Thur	De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00						
RIXHEIM	Chemin de Bantzenheim	Le samedi en continu de 9h00 à 18h00						
SAUSHEIM	Rue Verte							
WITTENHEIM	Rue d'Illzach							
WITTELSHEIM	Route du Wahlweg							
RIEDISHEIM	Avenue Dollfus	Du lundi au vendredi						
MULHOUSE-HASENRAIN	Avenue d'Altkirch	De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le samedi en continu de 9h00 à 18h00						
MULHOUSE-COTEAUX	Rue Paul Cézanne	Le samedi en continu de 9000 a 16000						
BOURTZWILLER	Rue de Bordeaux	<b>Du lundi au samedi</b> De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30						
OTTMARSHEIM	CD 52	Lundi, jeudi, vendredi De 14h00 à 18h00 Le mercredi De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Le samedi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30						
CHALAMPE	Av. de la Paix	Le mercredi de 10h00 à 12h00 Vendredi et samedi de 14h00 à 17h00						

# Un réseau d'envergure pour atteindre les objectifs nationaux de valorisation et de réemploi des déchets ménagers

La collecte des déchets occasionnels des ménages (DOM) en déchetteries permet un tri efficace à la source, directement par l'usager. De plus en plus de catégories de déchets peuvent être orientées vers le recyclage (valorisation organique, matière, et gravats) avec notamment l'émergence des éco-organismes pour les DEEE, le mobilier, etc...

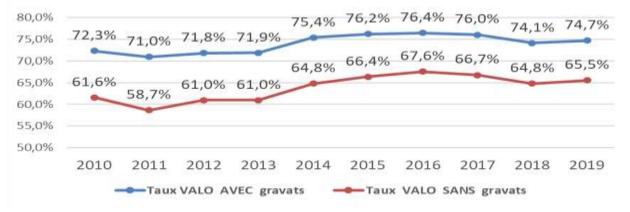
Le SIVOM développe autant que possible les **dispositifs opérationnels des Eco-organismes**. Ainsi, le dispositif de collecte séparative des éléments d'ameublement par ECO-MOBILIER, mis en place sur quatre de nos déchetteries dès octobre 2014, est aujourd'hui **opérationnel sur 11 déchetteries**.

Les déchetteries constituent donc l'un des outils les plus efficaces pour satisfaire les objectifs nationaux de valorisation des déchets ménagers fixés par la **loi LTECV** de 2015 et la **loi FREC** (feuille de route économie circulaire) du 23/04/2018.

Dans ce contexte, l'objectif de valorisation pourra certainement être encore optimisé à l'avenir sur notre réseau de déchetteries intercommunales dans le cadre **des nouvelles filières REP (responsabilité élargie des producteurs)** prévues dans le secteur des jouets, des articles de sport et de loisir, et des articles de bricolage et de jardin.

Grâce au développement du tri sur de plus en plus de matériaux, le taux global de recyclage en déchetterie est d'un bon niveau malgré les baisses constatées en 2017 et 2018, mais il repart à la hausse en 2019 avec **74,7%** (+0,6 points) et **65,5%** sans les gravats.





# Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales de la région mulhousienne

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.



Cette étude met en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri, et la dégradation forte de certaines déchetteries, les plus anciennes datant d'avant 1990.

Des travaux de réaménagement partiel, et de reconstruction comme pour la déchetterie de KINGERSHEIM en 2017, permettent d'améliorer la sécurité et les équipements fonctionnels afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

Cette démarche d'optimisation a été mise en place dès 2014, et se poursuit grâce à une programmation budgétaire pluriannuelle. Elle comprend :



#### Un réaménagement de l'espace

Par un retraitement de la voirie en quai haut, et quai bas pour aménager un maximum d'espace afin de mieux gérer les divers stockages qui évoluent (nouvelles zones dédiées au réemploi). Les déchetteries d'ores et déjà réaménagées :

- ✓ SAUSHEIM en 2012
- ✓ MULHOUSE-BOURTZWILLER en 2014
- ✓ WITTENHEIM en 2015
- ✓ RIEDISHEIM et RIXHEIM en 2016
- ✓ BRUNSTATT-DIDENHEIM en 2017
- ✓ SAUSHEIM en 2019



#### La lutte contre le vandalisme

Les déchetteries subissent toujours le vol et le vandalisme. Le SIVOM a réussi avec satisfaction à limiter les vols de ferrailles et de DEEE notamment grâce respectivement à des conteneurs à couvercle à fermeture sécurisée et au stockage sécurisé de la totalité du gisement de DEEE (doublement des conteneurs maritimes).



#### Le stockage sécurisé des DDS

L'évolution de la réglementation, et la multiplication des catégories de tri demandées par le nouvel éco-organisme (ECO-DDS) depuis mars 2014, ont nécessité de revoir complètement le stockage des Déchets Diffus Spéciaux (DDS) afin de le sécuriser et de le rendre conforme.



#### Une nouvelle signalétique

Plus lisible et plus informative va progressivement être mise en place dans toutes les déchetteries du SIVOM.

Elle se décline en un nouveau totem d'entrée, des panneaux de consignes de tri relookés, et en façade du bungalow en un nouveau panneau affichant le plan du site et un rappel des principales règles du bon usage des déchetteries.

#### Et d'autres améliorations....

- √ le renouvellement des bungalows de gardiennage, très dégradés pour certains,
- ✓ la mise en conformité des systèmes autonomes d'assainissement.



#### Le fonctionnement des déchetteries

#### Les règles de fonctionnement

- ✓ **Le principe de l'accès gratuit** dans les déchetteries du SIVOM pour les habitants du territoire de compétence est maintenu dans le cadre d'un accès contrôlé par badge qui démarre en 2016 sur un site pilote (cf. point ci-après). Pour l'instant, l'accès reste libre en nombre de passages, et en volume.
- ✓ **Les interdictions** concernent les professionnels, les véhicules de +3,5 t ou supérieurs à 1,90 m de haut (cf. ci-dessous).
- ✓ Un règlement intérieur mis à jour par délibération du Comité d'administration réaffirme les limitations d'accès aux habitants hors périmètre et aux professionnels.

Il fixe à titre de mesure dissuasive une redevance pour service rendu de 120 € HT par passage en cas de non-respect des interdictions d'accès.

✓ Un portique de limitation de hauteur à l'entrée des déchetteries limite l'accès aux véhicules de moins de 1,90 m. Ceux d'un gabarit supérieur sont invités à se rendre au Centre de Tri d'Illzach. En effet les déchetteries sont réservées aux seuls déchets issus des ménages et interdites à tous les déchets provenant d'une activité professionnelle. C'est pourquoi les déchets des artisans, des commerçants (interdits d'accès) et ceux des ménages (en grande quantité) doivent être amenés au Centre de Tri du SIVOM à Illzach, 29 avenue d'Italie.

La gestion moderne des accès avec barrière et badge sera généralisée sur l'ensemble des déchetteries conformément à la décision du 20 juin 2017.

Le site pilote de PULVERSHEIM qui a été équipé du système de gestion des accès le 15 octobre 2016 a permis de vérifier **le bien-fondé du contrôle d'accès** en matière de traçabilité des accès et de réduction des tonnages en 2017/2018 par rapport à 2014/2015.

Ce dispositif de modernisation permet **d'optimiser leur fonctionnement**, rendre le service plus équitable, lutter contre le transfert de déchets d'un territoire à l'autre, et limiter le dépôt des déchets professionnels sur nos déchetteries publiques qui sont réservées aux particuliers.

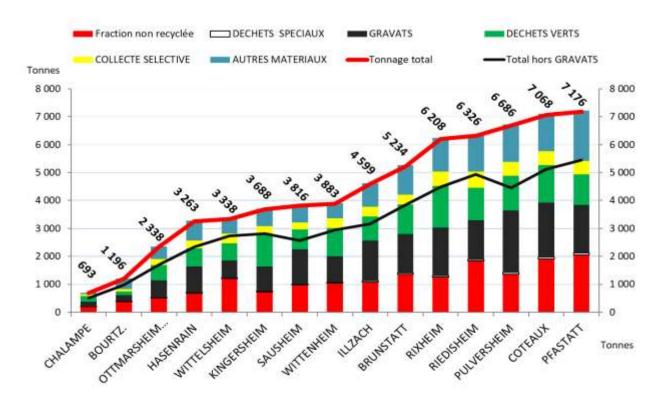


Les sites équipés sont à fin 2019 :

- ✓ PULVERSHEIM en octobre 2016
- ✓ KINGERSHEIM en janvier 2018
- ✓ WITTENHEIM en avril 2018
- ✓ **OTTMARSHEIM** en septembre 2018
- ✓ WITTELSHEIM en décembre 2018
- ✓ SAUSHEIM en septembre 2019
- ✓ BRUNSTATT en décembre 2019



# Relevé par sites et par nature des tonnages collectés en 2019 sur le réseau intercommunal de déchetteries



#### Le tri et la gestion des déchets réceptionnés en déchetterie

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature

des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

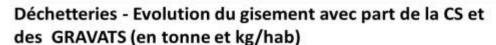
L'adaptation du principe « pollueur-payeur » qui sous-tend la notion de « Responsabilité élargie aux producteurs de déchets » (REP) a multiplié l'émergence des Eco-organismes compétents. Leur intervention est, soit financière pour soutenir les collectivités, soit opérationnelle en procédant à la collecte et au traitement des déchets, soit les deux, à la place des collectivités. C'est le cas notamment pour les DEEE (Société ECOLOGIC), les éléments d'ameublement (ECO-MOBILIER), et pour les déchets spéciaux (ECO-DDS).

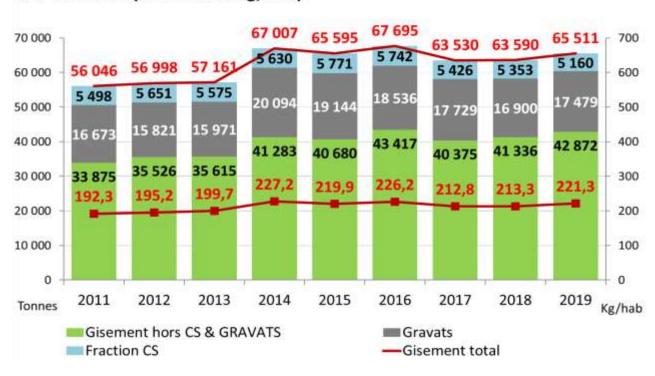




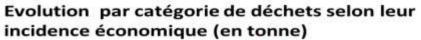
#### Evolution des tonnages collectés sur le réseau des déchetteries

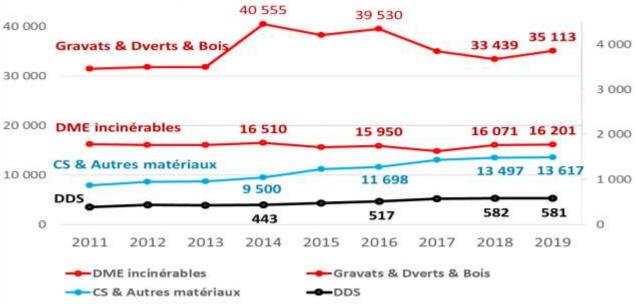
Après 2017 et 2018 marquées par la stabilité, l'activité des déchetteries **repart à la hausse en 2019, mais sans atteindre les niveaux de 2014 et 2016**.





Dans le graphique ci-après, nous analysons l'évolution de certaines catégories de déchets en fonction de leur **incidence économique**, générant soit un coût de traitement - courbes rouges (+3,6%) et noir (+0,0%), soit une recette, ou reste neutre par rapport au budget syndical - courbe bleue (+0,9%).





#### Le bilan détaillé de d'activité 2019

**65 512 t** de déchets ménagers ont été collectées sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchetteries, en hausse de **+3,0%**, dont :

- √ 60 352 t de matériaux dits « occasionnels » (gravats, déchets verts, métaux, bois, déchets spéciaux...) en hausse de +3,6%,
- √ 5 160 t de verre, de papiers-cartons et de bouteilles plastique collectées dans les déchetteries en complément des collectes sélectives, en baisse de -3,6%, lié probablement au développement de la collecte sélective en porte-à-porte.

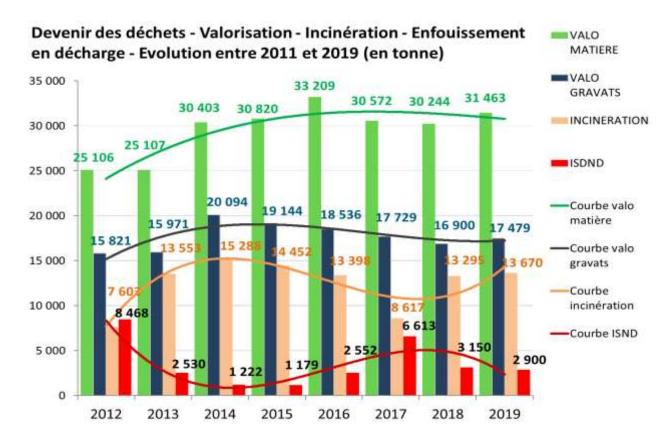
La collecte des **déchets dangereux spéciaux** (peintures, chimiques, batteries, piles, huiles de vidange, lampes et tubes, cartouches d'encre, etc.) est stable à **581 t**.

Les **encombrants résiduels non valorisables**, relativement stables **(+0,8%)** s'élèvent à **16 201 t** dont **293 t** de refus de bois (retour de VEOLIA), en raison des conditions d'acceptation drastiques de la filière de fabrication des panneaux de meuble (IKEA) et de la saturation de ces filières.

Globalement, la destination des déchets collectés est la suivante :

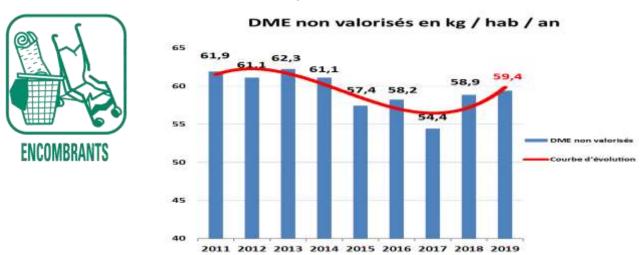
- √ 48 942 t ont été recyclées (+3,8%) dont 17 479 t de gravats,
- √ 13 670 t ont été incinérées (+2,8%) dont 369 t de déchets spéciaux,
- √ 2 900 t ont été délestées en décharge ISDND (-7,9%).

Le taux de recyclage avec gravats s'établit à 74,7 % (+0,6 points) et à 65,5 % sans les gravats.

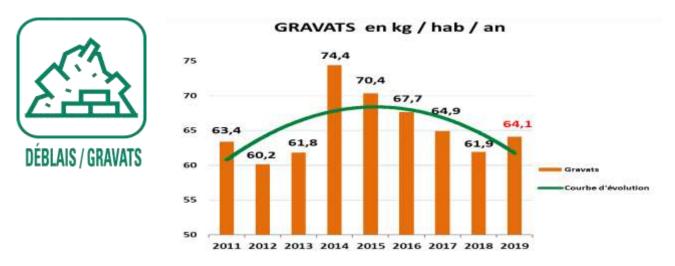


#### FOCUS sur l'évolution des déchets acceptés en kg/an/hab

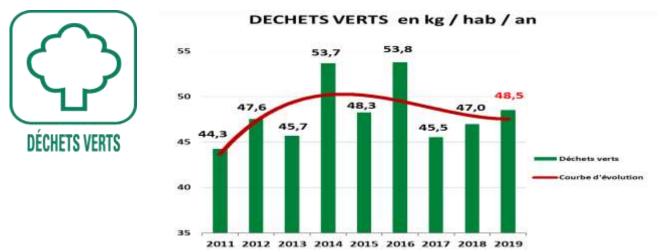
Plusieurs catégories de déchets ont **un impact financier important sur le budget :** les déchets ménagers **encombrants** non valorisés, les **GRAVATS**, les **DECHETS VERTS**, les **BOIS TRAITES.** Ne bénéficiant pas du principe de la REP, les coûts en résultant sont supportés par le budget des collectivités (transports, traitements). Ces gisements, **importants de surcroît**, représentent **78,3%** des apports en déchetteries en 2019.



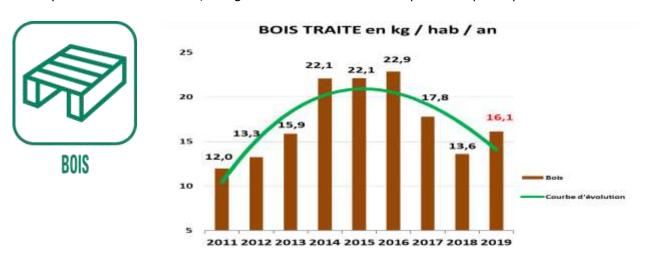
Quasi stabilité des DME non valorisables (+0,8%).



Une hausse de **+3,6%** en 2019 met fin à la baisse continue constatée depuis 2014 ; le ratio est relativement élevé.



Hausses consécutives des déchets verts sur les 3 dernières années, avec encore +3,2% en 2019 pour les déchets verts, malgré des conditions climatiques marquées par la sécheresse.

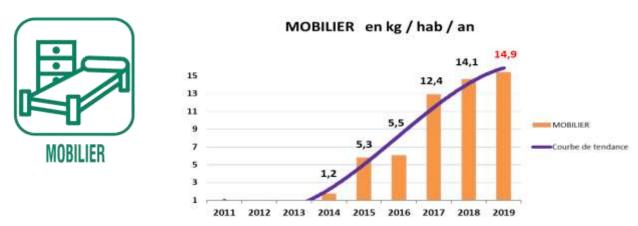


Les déchets de bois valorisés remontent de +18,4% en 2019, notamment en raison d'une réduction des refus après tri par le prestataire VEOLIA. Mais le marché de recyclage du bois reste néanmoins très tendu (baisse de la consommation des biens d'ameublement, saturation des filières de recyclage du bois, concurrencées par le bois forestier et le dispositif ECO-MOBILIER.

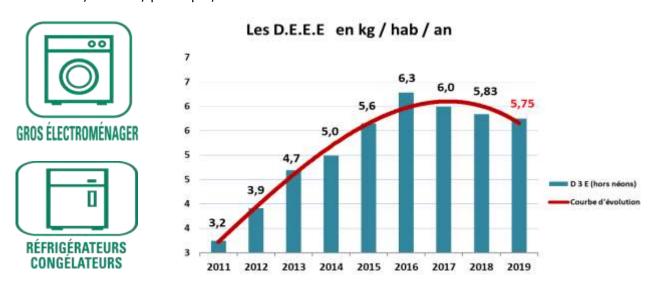
Les catégories suivantes ont un **impact positif ou neutre sur le budget** : les **FERRAILLES**, **MEUBLES** (contrat ECO-MOBILIER), **D.E.E.E** (contrat OCADEEE), **PNEUS** (contrat ALIAPUR), les **HUILES ALIMENTAIRES & CAPSULES NESPRESSO & TEXTILES**.



Très belle progression des métaux de +4,8% en 2019. La sécurisation du gisement des ferrailles encombrantes par le biais de conteneurs à couvercles coulissants cadenassés a permis de sauvegarder des matériaux à forte plus-value (+63% depuis 2011).



Le gisement dans le cadre d'**ECO-MOBILIER** ne cesse de croître (+5,7% en 2019) depuis sa mise en route en 2014. **Onze sites** sont équipés de bennes dédiées aux meubles à fin 2019. Ce dispositif correspond à un optimum opérationnel en attendant la reconstruction de la déchetterie du HASENRAIN. Tout l'ameublement, entier, ou en pièces détachées, en bois, plastique, ou métal est concerné.





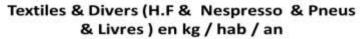


On constate une **forte montée en puissance entre 2010 et 2016** de la collecte des déchets d'équipement électriques et électroniques (**D.E.E.E**) graçe à sa généralisation sur la plupart des sites, et aux efforts de sécurisation du stockage en double conteneurs maritimes. Mais les **3 dernières années** sont **baissières**, l'année 2019 s'insrivant dans un nouveau fléchissement de **-1,4%**.

Présentation du gisement total collecté en intégrant le centre de tri d'ILLZACH.

En tonne / % Nature DEEE	20	15	2016		2017		2018		2019	
EM hors froid	391	23,5%	480	25,6%	489	25,6%	490	25,6%	525	30,2%
EM froid	344	20,6%	361	19,3%	363	19,3%	370	19,3%	359	20,7%
Ecrans TV & PC	399	23,9%	430	23,0%	318	23,0%	268	23,0%	223	12,8%
Petits appareils	532	31,9%	601	32,1%	637	32,1%	640	32,1%	630	36,3%
Total (DTRI & CTRI)	1 666	100%	1 872	100%	1 798	100%	1 798	100%	1 736	100%



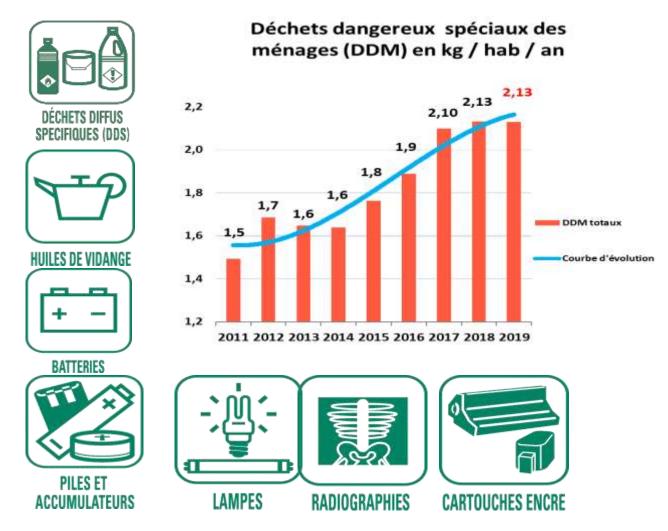




Les **déchets dangereux des ménages (DDM)** sont collectés sur toutes les déchetteries du SIVOM. **En 2019, ils s'élèvent à 581 t**, comprenant :

- des déchets diffus spéciaux (DDS) tels que PEINTURES et PRODUITS CHIMIQUES collectés par l'éco-organisme EcoDDS; ce dispositif a permis la prise en charge opérationnelle et financière (gratuite) de l'enlèvement et du traitement de 199 t (53,9%) sur 369 t collectées en 2019, les aérosols, les phytosanitaires et biocides, les comburants, les autres DDS liquides, les filtres à huiles, les emballages vides souillés;
- ✓ d'autres déchets dangereux tels que les huiles de vidange, batteries, piles, lampes, cartouche d'encre, radiographies pour **212 t** au total.

Tous ces déchets dangereux et spéciaux sont traités dans des **filières spécialisées** pour en maîtriser l'impact sur l'environnement. La plupart de ces déchets font l'objet d'une **valorisation matière**, ou sous forme énergétique dans des incinérateurs adaptés.



Pour les lampes, seuls les tubes fluorescents dits « néons », les lampes fluo compactes dites « basse consommation », les lampes à LED (diodes électroluminescentes) et les lampes techniques telles que lampes à iodure métalliques et lampes à vapeur de mercure sont recyclables.



# ► Les autres collectes de déchets occasionnels ménagers (DOM) en complément des déchetteries

Ces collectes totalisent **8 390 t** en 2019 pour un ratio de **30,8 kg/hab/an** qui évolue en dent de scie, mais dont la tendance est haussière, particulièrement impactée par les apports croissants des **particuliers** au centre de tri d'Illzach.

#### Evolution des autres collectes de DOM avec le détail des principaux flux (en tonne et Kg/hab) 8 076 7 966 7 619 Tonnage total 7 532 7 488 7 500 6 839 6 782



## La réception directe des « particuliers » au centre de tri d'Illzach

3 369 t de déchets ménagers (+8,4%) ont été réceptionnées directement au centre de tri d'Illzach en provenance de particuliers ne pouvant accéder dans les déchetteries avec un véhicule utilitaire de plus de 1,90 m de haut en raison du limiteur de hauteur à l'entrée de chaque déchetterie. Les quantités annuelles acceptées gratuitement sont de 2 t par foyer. La présence du contrôle d'accès sur certains sites peut être un facteur de transfert vers le centre de tri d'Illzach. Entre **2014 et 2019**, on constate une hausse ininterrompue qui atteint +57,0%.

## La collecte des déchets verts en point-TRI

1 438 t (-5,0%) dont les plateformes communales pour 524,26 t et les dépôts effectués par les habitants directement sur les sites industriels de compostage d'AGRIVALOR et de ROELLINGER pour **592,15 t**.

## La collecte des déchets verts en porte-à-porte dans le « Bassin potassique »

2 717 t de déchets verts collectées par m2A (+6,3%) pendant la période de mars à novembre, en augmentation pour la 2ème année consécutive.

## La collecte des encombrants en porte-à-porte

280 t d'encombrants (-20,7%) sont collectés en porte-à-porte par m2A sur demande des communes ; ces collectes sont réceptionnées au centre de tri d'Illzach.

Les déchetteries du SIVOM ne prennent pas en charge certains déchets spécifiques. Toutefois, le SIVOM a prévu des dispositifs alternatifs pour offrir une solution de tri aux habitants.

## Les opérations de déstockage d'amiante-ciment

Des campagnes de **déstockage sont organisées par le SIVOM depuis 2011**. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle. Les quantités sont limitées à **500 kg maximum par foyer**, assimilés à du déstockage, et en aucun cas à une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiante-ciment. Le regroupement s'effectue toujours un samedi matin au centre de tri d'ILLZACH, par le biais d'un prestataire agréé, la société SOGEA en 2019 (collecte, transport et traitement vers une filière réglementaire).

Date	Périmètre de collecte	Nbr de foyer	Qtes collectés
Avril 2011	Sausheim, Baldersheim, Battenheim	29	9,90 t
Avril 2012	Wittenheim	55	21,52 t
Juin 2012	Habsheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Zimmersheim	43	14,82 t
Octobre 2012	Rixheim	80	26,41 t
Avril 2013	Brunstatt, Bruebach, Didenheim, Flaxlanden, Morschwiller-le-Bas, Zillisheim	57	19,76 t
Juin 2013	Bollwiller, Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Staffelfelden, Ungersheim	60	22,56 t
Octobre 2013	Kingersheim, Ruelisheim	65	22,98 t
Avril 2014	Illzach	44	14,56 t
Octobre 2014	Galfingue, Heimsbrunn, Lutterbach, Reiningue	72	28,22 t
Avril 2015	Riedisheim	37	9,98 t
Octobre 2015	Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim, Petit-Landau	80	29,10 t
Avril 2016	Wittelsheim	74	25,60 t
Octobre 2016	Pfastatt, Richwiller	79	29,18 t
Avril 2017	Tout périmètre SIVOM	76	27,34 t
Octobre 2017	Tout périmètre SIVOM	75	28,82 t
Avril 2018	Tout périmètre SIVOM	55	20,380 t
Octobre 2018	Tout périmètre SIVOM	65	19,560 t
27 Avril 2019	Tout périmètre SIVOM	66	33,080 t
09 Novembre 2019	Tout périmètre SIVOM	74	24,560 t
Total cumulé		1 186	428 t

En 2019, deux campagnes de collecte regroupant **140 foyers participants** ont permis de collecter au total **57,640 t** de déchets d'amiante-ciment.

Une participation de **60 € TTC** à la tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération.





## Les bouteilles de gaz

Apport possible au **Centre de tri d'ILLZACH** ou retour vers les enseignes distributrices des bouteilles (stations-service...).

## **►** Les pneumatiques

Exceptés les déchetteries de **WITTELSHEIM** et d'**OTTMARSHEIM** (depuis décembre 2018), apport possible **uniquement** au **Centre de tri d'ILLZACH** dans la limite de 2 trains de pneus, ou retour vers les enseignes distributrices de pneumatiques (magasins, garagistes).

## La collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des patients en auto-traitement (DASTRI)



Cet éco-organisme garantit la collecte des déchets des patients en auto-traitement qui produisent des coupants et piquants (aiguilles, seringues...), par le biais d'un réseau de pharmacies adhérentes au dispositif. Toutes les pharmacies délivrent les collecteurs réglementaires pour la sécurisation des déchets, et celles qui ont adhéré au dispositif DASTRI les prennent en charge lorsqu'ils sont déposés par les patients.

A noter qu'il n'y a pas de contractualisation directe entre DASTRI et le SIVOM.

## **►** La collecte sélective par apport volontaire

La collecte sélective en apport volontaire dessert l'ensemble du périmètre de compétence du SIVOM. Les vidanges sont effectuées par le service PUPA de m2A pour le compte du SIVOM à titre de prestation de service.

## Les point-TRI

La généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur les territoires de MULHOUSE et d'ILLZACH a entrainé **le retrait des bornes en apport volontaire** pour les papiers-cartons et les bouteilles plastique dans les secteurs couverts par le porte-à-porte.

A partir d'avril 2014, **l'harmonisation des consignes de tri entre le porte-à-porte et l'apport volontaire** conduit à abandonner la collecte mono-matériau en PAV au bénéfice d'une collecte en mélange des papiers, emballages carton, plastique et métallique.

Les point-TRI sont conservés pour la **collecte du verre** qui demeure en apport volontaire, ainsi que des sites stratégiques tels que parkings, centres-villes, habitats collectifs...







Dispositif 2019	Nombre de conteneurs	Total
✓ VERRE (4m3)	<ul><li>385 Conteneurs AERIENS</li><li>46 Conteneurs ENTERRES</li></ul>	431
✓ <b>MULTIMATERIAUX (5 m3)</b> (Papiers & tous emballages)	<ul><li>132 Conteneurs AERIENS</li><li>51 Conteneurs ENTERRES</li></ul>	183
TOTAL CS	517 Conteneurs AERIENS	614
	<b>97</b> Conteneurs ENTERRES	
✓ OMR (5 m3)	<ul><li>Conteneur AERIEN</li><li>Conteneurs ENTERRES</li></ul>	53

### Nombre de conteneurs en déchetterie :

Di	spositif 2019		COLLECTE SELECTIVE en déchetterie
✓	VERRE	29	conteneurs 4 m3 avec trappe « grand producteur »
✓	Flacons PLAST	33	conteneurs <b>5 m3</b> avec trappe « grand producteur »
✓	Papiers & Cartons	15	conteneurs à quai de <b>20</b> ou <b>30</b> m3

## Nombre de point-TRI totaux :

## 334 point-TRI « aériens »



**Total** 

## 55 point-TRI « enterrés »



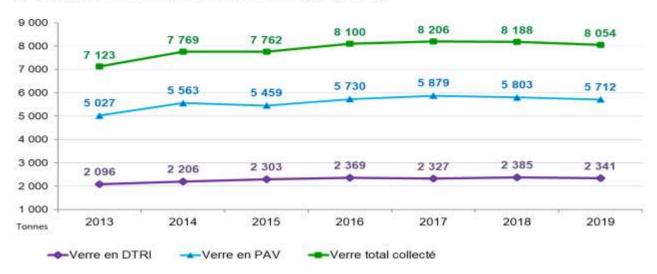
## 389 point-TRI sur la voie publique et 15 points de collecte en déchetterie





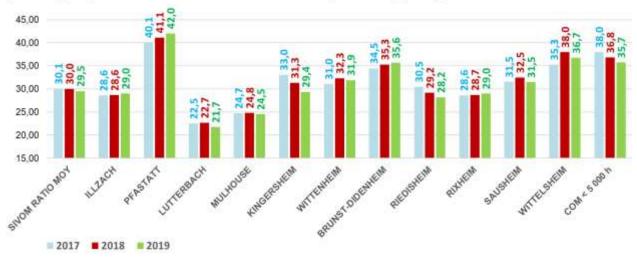
	Répartition 2019 des PAV par flux de collecte
√ 373	point-TRI où l'on peut déposer le « VERRE »
<b>√ 102</b>	point-TRI où l'on peut déposer la CS « MULTI-MATERIAUX »
<b>√</b> 35	point-TRI où l'on peut déposer les « OMR »
<b>√ 15</b>	déchetteries où l'on peut déposer le « VERRE »
<b>√ 15</b>	déchetteries où l'on peut déposer le « Papier-carton » (en mono)
<b>√ 15</b>	déchetteries où l'on peut déposer les « Emballages plastique »

#### Evolution de la collecte du VERRE de 2013 à 2019 Répartition entre déchetterie et PAV (en tonne)



En 2019, les tonnages collectés (8 054 t) et la moyenne par habitant 29,5 kg (-1,5%) s'inscrivent dans une légère tendance baissière depuis 2017.

## Collecte et recyclage du verre détaillé pour les plus grandes communes, et pour le groupe de communes < 5000 habitants (ratio en kg/hab)



Les tonnages collectés en déchetteries sont ventilés entre les communes en fonction de leur population. Parmi les villes de +5 000 habitants, **PFASTATT (42,0 kg), WITTELSHEIM (36,7 kg)**, et **BRUNSTATT-DIDENHEIM (35,6 kg)** ont les ratios les plus élevés ; le groupe des plus petites communes affiche un ratio de **35,7 kg**.

# ► Des consignes de tri élargies à l'ensemble des emballages en plastique aux résultats mitigés

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, sur le territoire de la région mulhousienne, **tous les emballages** sont triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri en partenariat avec CITEO. Ce dispositif, qui sera obligatoire à partir de 2022, s'inscrit dans un programme d'amélioration du recyclage qui a démarré depuis 2013 sur la région mulhousienne avec la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte.

#### Rappelons les bénéfices attendus :

- ✓ accroître les quantités recyclées, et parallèlement faire baisser les ordures ménagères à incinérer. L'objectif de recyclage supplémentaire est de l'ordre de +4 kg/hab, avec un réel effet d'entrainement sur les autres emballages dont le verre ;
- ✓ simplifier le geste de tri pour les habitants, réduire des erreurs de tri devant entrainer une meilleure qualité du tri.

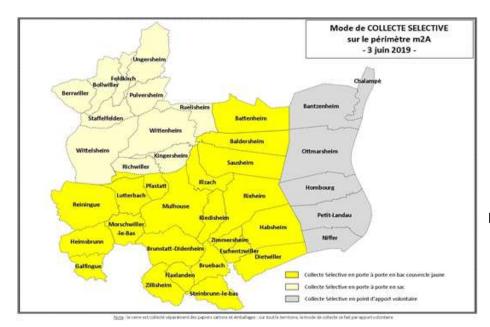
Dans le sac jaune, le bac à couvercle jaune ou les conteneurs, je dépose :







## ► La collecte sélective en porte-à-porte



En 2019

#### 97%

de la population sont desservis par un service de collecte sélective en porte-àporte.

### **79%**

bénéficient aussi de la conteneurisation en bac à couvercle jaune pour les recyclables légers (hors verre).

L'organisation de la collecte sélective sur la région mulhousienne a fortement évolué depuis 2012, par l'instauration de la collecte sélective en porte-à-porte progressivement sur tout le territoire, et l'amélioration des pré-collectes (OMr/CS) par la conteneurisation en bac.

Les enjeux environnementaux et l'évolution de la réglementation nécessitent d'optimiser et d'homogénéiser le dispositif de collecte sélective et des ordures ménagères avec plusieurs objectifs. Tout d'abord, faciliter le tri des déchets à la source et augmenter les tonnages de la collecte sélective : ce sont autant de déchets recyclables qui échapperont à l'incinération et amélioreront significativement le taux global de recyclage des déchets ménagers. Il s'agit également d'améliorer l'hygiène et la salubrité sur la voie publique. De plus, la mise en place des bacs à roulettes améliore les conditions de travail des personnels de collecte en leur permettant de porter des charges moins lourdes et d'éviter les accidents du travail.

## L'organisation : les différents secteurs en porte-à-porte

Le schéma se fonde sur la distribution de deux bacs à roulettes dans l'habitat pavillonnaire et là où les conditions de stockage le permettent :

- ✓ un bac à couvercle brun pour la collecte des ordures ménagères résiduelles
- un bac à couvercle jaune pour les recyclables hors verre (papiers-journaux et tous les emballages)







Là où les bacs ne peuvent être mis en place, des sacs à poubelles et des sacs jaunes translucides pour les déchets recyclables sont présentés à la collecte, cas restant exceptionnels.

#### Un dispositif adapté aux configurations spécifiques de chaque habitat

- ✓ En maison individuelle ou habitat collectif qui s'y prête :
  - le bac brun pour les OMr collecté 1 fois/semaine
  - le bac jaune pour les recyclables collecté 1 fois toutes les 2 semaines
- ✓ Dans les autres types d'habitat, les fréquences de ce même dispositif sont doublées.

#### Le porte-à-porte dans le bassin potassique

Il concerne les 10 communes du bassin potassique. Les maisons individuelles sont équipées de **sacs jaunes** translucides dans lesquels les habitants peuvent jeter les produits recyclables (tous les emballages plastique, papiers – cartons et emballages métalliques) et d'un bac bleu pour les Ordures Ménagères (OM). Elles disposent également d'un **bac vert pour les déchets verts** uniquement collectés de début mars à fin octobre. Les immeubles sont équipés **d'un bac jaune** pour les déchets recyclables et d'un bac marron pour les OM. La collecte sélective dans le bassin potassique est assurée **en régie** par le service public m2A.

Nature / habitat	Fréquence	Туре	Pré-collecte / dotation
OMr	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes marron en collectif – bleu en pavillon
<b>DECHETS VERTS</b>	1 fois par semaine	C1	Bac (de mars à octobre)
COLLECTE SELECT	TIVE		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines	C0,5	Sacs jaunes
Collectifs	1 fois par semaine	C1	Bacs jaunes à roulettes

## Le porte-à-porte dans le secteur de l'Île Napoléon depuis 2009 et conteneurisé à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019

Ce secteur est composé de 6 communes : BATTENHEIM, BALDERSHEIM, DIETWILLER, HABSHEIM, RIXHEIM et SAUSHEIM. La collecte sélective en porte-porte y a été instaurée dès juillet 2009. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2019, tous les habitants de ces communes perçoivent une dotation en bac à roulettes selon le schéma retenu et adoptent une fréquence de collecte réduite pour les OMR et pour les recyclables (C1 au lieu de C2 pour les OMR et C0,5 au lieu de C1 pour la CS). Le secteur de l'Île Napoléon est collecté par la société SUEZ depuis juillet 2017.

OMr	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes marron
COLLECTE SELECT	ΓΙVΕ		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines	C0,5	Bacs à roulettes jaune
Collectifs	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes jaune

### Le porte-à-porte à ILLZACH depuis 2014

L'instauration de la collecte sélective en porte-à-porte s'accompagne de la conteneurisation sur l'ensemble du périmètre communal.

OMr			
Pavillonnaire	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes marron
Grands Collectifs	2 fois par semaine	C2	Bacs à roulettes marron
COLLECTE SELECT	ΓΙVΕ		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines	C0,5	Bacs à roulettes
<b>Grands Collectifs</b>	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes

#### La collecte sélective en porte-à-porte à Mulhouse depuis 2013

Le dispositif est adapté aux configurations spécifiques de chaque habitat.

### En maison individuelle ou de ville (hors centre ville et Coteaux)

Nature / habitat	Fréquence	Туре	Pré-collecte / dotation
OMr	2 fois par semaine	C2	Bacs à roulettes
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes

Le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, mais avec une substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte sélective des emballages, papiers et journaux ; le verre est maintenu en apport volontaire.

La configuration particulière de l'habitat pourra conduire à distribuer des sacs jaunes à la place des bacs jaunes, voire des sacs pour les OMr si les contraintes de stockage sont importantes dans le logement considéré.



#### **Quartier du Centre-ville:**

OMr	3 fois par semaine	С3	Bacs à roulettes, en soirée les mardis, jeudis, samedis
CARTONS CVM	3 fois par semaine	С3	En vrac, les mêmes jours que les OMr avant celles-ci
COLLECTE SELECTIVE	3 fois par semaine	С3	Bacs à roulettes, en même temps que les CARTONS CVM

La collecte des CARTONS CVM des commerçants est assurée par le service public m2A depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en mélange avec la collecte sélective. Les ménages bénéficient de la collecte sélective en porte-à-porte ainsi que de conteneurs enterrés implantés dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre.

#### **Quartier collectif des Coteaux:**

OMr	3 fois par semaine	С3	Bacs à roulettes	
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes	

#### La collecte sélective en porte-à-porte à WITTELSHEIM

Wittelsheim a adhéré à m2A dans le cadre de la loi NOTRe le **1**<sup>er</sup> **janvier 2014**. La collecte séparative des BIODECHETS préexistante a été maintenue à l'identique.

OMr			
Pavillonnaire	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes
Grands Collectifs	2 fois par semaine	C2	
<b>BIODECHETS</b>	1 fois par semaine	C1	Bacs verts à roulettes + sac
COLLECTE SELECT	TIVE		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines	C0,5	Bacs à roulettes
Grands Collectifs	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes

### Le porte-à-porte dans les secteurs des COLLINES et OUEST

- ✓ Le secteur **Collines Nord** comprend les communes de BRUNSTATT-DIDENHEIM et de RIEDISHEIM, conteneurisées en **juin 2016** ;
- ✓ le secteur de Collines Sud comprend les communes de BRUEBACH, ESCHENTZWILLER, FLAXLANDEN, STEINBRUNN-le-BAS, et ZIMMERSHEIM, conteneurisées en mars 2018;
- ✓ le secteur **OUEST** comprend les communes de LUTTERBACH, MORSCHWILLER-le-BAS, et REININGUE, conteneurisées en **juin 2016** et les communes de GALFINGUE et de HEIMSBRUNN, conteneurisées en **mars 2018**.

### Partout sur ces secteurs, les fréquences de collecte sont les suivantes :

Nature / habitat	Fréquence	Туре	Pré-collecte / dotation
OMr	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>	1 fois toute les 2 sem	C0,5	Bacs à roulettes

#### La collecte sélective en porte-à-porte à PFASTATT

OMr			
Pavillonnaire	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes marron
Grands Collectifs	2 fois par semaine	C2	Bacs à roulettes marron
COLLECTE SELECTIV	<b>VE</b>		
Pavillonnaire	1 fois toutes les 2 semaines	C0,5	Bacs à roulettes
Grands Collectifs	1 fois par semaine	C1	Bacs à roulettes

#### Le dernier secteur en CS par apport volontaire : Porte de France Rhin Sud

Dernier secteur à être encore en apport volontaire pour la collecte sélective, il est composé de 6 communes : BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG, NIFFER, OTTMARSHEIM, PETIT-LANDAU.

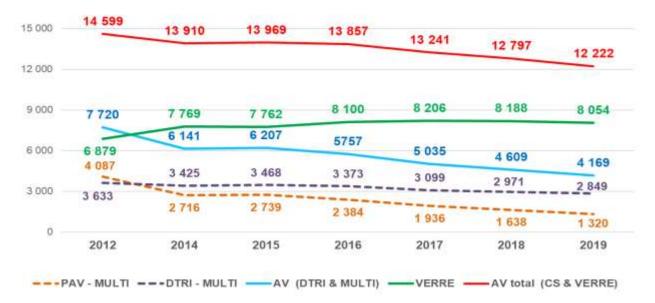
OMr	1 fois par semaine	C1	Sacs bruns
COLLECTE SELECTIVE	Apport volontaire	/	PAV & Point-TRI

## Bilan 2019 des collectes sélectives (PAV et Porte-à-porte)

### Les tonnages collectés en apport volontaire (CS et VERRE)

APPORT VOLONTAIRE	2012	2015	2016	2017	2018	2019	Var / 2018
Population	262 998	272 079	273 894	273 077	272 985	272 712	
PAV MULTI	4 087	2 739	2 384	1 936	1 638	1 320	-19,4%
DTRI - PLAST	124	132	114	100	97	116	+19,3%
DTRI - P/C	3 509	3 336	3 259	2 999	2 874	2 733	-4,9%
DTRI Total	3 633	3 468	3 373	3 099	2 971	2 849	-4,1%
CS - AV (1)	7 720	6 207	5 757	5 035	4 609	4 169	-9,6%
Kg / hab	29,4	22,8	21,0	18,4	16,9	15,3	
PAV -VERRE	4 861	5 459	5 731	5 879	5 803	5 712	-1,6%
DTRI -VERRE	2 018	2 303	2 369	2 327	2 385	2 341	-1,8%
VERRE (2)	6 879	7 762	8 100	8 206	8 188	8 154	-1,6%
TOTAL (1+2)	14 599	13 969	13 857	13 241	12 796	12 222	-4,5%

## Evolution des collectes sélectives en apport volontaire (PAV & DTRI) en tonne entre 2012 et 2019



✓ Courbe baissière logique du ratio de collecte sélective en apport volontaire hors verre depuis 2012 (-46,0%) suite à la généralisation du porte-à-porte et du retrait en parallèle des conteneurs d'apport volontaire.

#### Les tonnages collectés en porte-à-porte (CS)

CS PORTE-A-PORTE	2012	2015	2016	2017	2018	2019	Var / 2018
Population	98 107	215 322	246 564	245 754	256 137	265 207	
BASSIN POTAS.	2 490	2 489	2 728	2 762	2 977	2 914	
Kg/hab (48 535)	52,2	52,1	56,9	57,1	61,3		-2,1%
ILE NAPOLEON	1 372	1 563	1 691	1 679	1 857	2 437	
Kg/hab (29 781)	47,0	53,1	57,3	56,8	63,5	81,1	+31,3%
MULHOUSE (1)	945	6 134	6 355	7 061	7 008	7 173	
Kg/hab (110 370)	8,4	55,4	56,7	61,4	61,3	65,8	+2,3%
ILLZACH		882	888	915	880	773	
Kg/hab (14 545)		59,5	59,7	63,3	60,1	53,2	-12,1%
WITTELSHEIM		556	598	599	615	673	
Kg/hab (10 432)		52,6	52,6	57,9	59,2	64,5	+9,4%
OUEST (2)	74	81	484	555	685	677	
Kg//hab (14 179)			41,2	46,5	48,7	47,7	-1,2%
Coll NORD (3)			683	1 467	1 433	1 400	
Kg/hab (20 141)			34,3	73,3	71,6	69,5	-2,3%
Coll SUD (4)					342	447	
Kg/hab (8 343)					41,0	53,6	+30,6%
PFASTATT						263	
Kg/hab (9 501)						27,7	
Total CS PàP	4 881 t	11 705 t	13 426 t	15 038 t	15 796 t	16 577 t	
Kg / hab	49,8 kg	54,4 kg	54,5 kg	61,2 kg	61,7 kg	63,2 kg	+2,5%

<sup>(1)</sup> Les cartons du centre-ville de Mulhouse sont inclus ; depuis 2013, ils sont collectés en mélange avec les collectes sélectives des habitants

<sup>(2)</sup> OUEST = Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Reiningue (seule jusqu'en 2015)

<sup>(3)</sup> Collines NORD = Brunstatt-Didenheim, Riedisheim

<sup>(4)</sup> Collines SUD = Bruebach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Galfingue Heimsbrunn, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim, Zimmersheim

#### Evolution des collectes sélectives en porte-à-porte entre 2012 et 2019 (en tonnes et en Kg/hab/an)



✓ Courbe haussière des tonnages bruts de collecte sélective en porte-à-porte qui sont multipliés par un **facteur de 3,4** entre 2012 et 2019.







## Tous les tonnages collectés sélectivement (PAV & DTRI & porte-à-porte) avec la part recyclée

CS AV & P-à-P	2012	2015	2016	2017	2018	2019	Var / 2018
Pop CS totale	262 998	272 079	273 894	273 077	272 985	272 712	
Pop CS P-à-P	98 107	215 322	246 564	245 754	256 137	265 207	
DTRI	3 633	3 468	3 373	3 099	2 971	2 849	
Kg / hab	13,8	12,7	12,3	11,3	10,9	10,4	-4,0%
PAV Multi	4 087	2 739	2 384	1 935	1 638	1 320	
Kg / hab	15,5	10,1	8,7	7,1	6,0	4,8	-19,3%
Porte-à-porte	4 881	11 705	13 426	15 038	15 796	16 757	
Kg / hab	49,8	54,4	54,5	61,2	61,7	63,2	+2,5%
Total CS brute	12 601	17 912	19 183	20 072	20 404	20 925	
Kg / hab	47,9	65,8	70,0	73,50	74,7	76,7	+2,7%
CS							
Part recyclée	11 627 t	14 475 t	15 582 t	15 858 t	15 232 t	14 933 t	
Kg / hab	44,2 kg	53,2 kg	56,9 kg	58,1 kg	55,8 kg_	54,8 kg	-1,9%
VERRE	6 879	7 762	8 100	8 206	8 188	8 054	
Kg / hab	26,2	28,5	29,6	30,05	30,0	29,5	-1,6%
CS + Verre	19 479 t	25 674 t	27 283 t	28 278 t	28 596 t	28 981 t	
Kg / hab	74,1 kg	94,4 kg	99,6 kg	103,6 kg	104,7 kg	106,3 kg	+1,5%

L'extension des consignes de tri et l'augmentation du périmètre de CS en porte-à-porte réalisées en 2019 produisent encore des effets à la hausse (+1,5%) des CS totales (P/C, emballages légers & verre) pour atteindre  $20\,980\,t$  soit  $106,3\,kg/hab$  dont :

- √ 76,7 kg pour la CS des légers hors verre soit +2,7%;
- √ 29,5 kg pour le verre soit -1,6%, à tendance baissière sur les 2 dernières années.

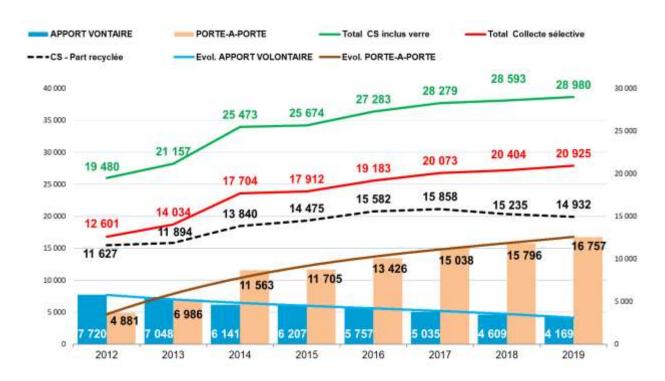
Les tonnages en apport volontaire (hors verre) poursuivent leur baisse, et ne représentent plus que **19,9%** (PAV & déchetteries) au bénéfice du service en porte-à-porte **(80,1% des tonnages collectés).** 

Du fait de la dégradation de la qualité de tri (voir ci-après), la fraction recyclée régresse pour la seconde année consécutive à **54,8 kg/hab.** Comparativement au niveau de 2017 (le plus élevé), la baisse atteint **-5,7%** alors que le gisement collecté continu d'augmenter.

Par rapport à l'année 2012, année de référence, le tonnage collecté supplémentaire représente +8 324 t soit +66,0%, mais qui ne se concrétisent par un recyclage effectif supplémentaire que de +3 306 t en 2019. Trois raisons à cet état de fait :

- √ la généralisation du mode de collecte en porte-à-porte qui globalise le service;
- √ l'utilisation de bacs fermés au lieu de sacs transparents au contenu visualisable ;
- ✓ l'accélération des erreurs de tri à partir de la mise en place de l'ECT en juin 2016.

## Répartition des tonnages par mode de collecte sélective en apport volontaire, en porte-à-porte, et la part recyclée de la CS hors verre



#### Focus sur le bilan et l'évolution des collectes de la ville de MULHOUSE

MULHOUSE CS & Verre & OMR	2012	2015	2016	2017	2018	2019	Var / 2018
Population	112 786	110 755	112 063	111 167	110 370	108 999	
PAV	1 745	605	604	552	577	644	
Cartons CVM	493	293	253	240	247	276	
Porte-à-porte	403	5 841	6 102	6 820	6 760	6 896	
DTRI-CS (*)	1 600	1 368	1 335	1 210	1 158	1 090	
TOTAL CS	4 241	8 107	8 294	8 822	8 742	8 907	+1,9%
Kg / hab	37,6 kg	73,2 kg	74,0 kg	79,4 kg	79,2 kg	81,7 kg	+3,2%
REFUS de TRI	315	1 603	1 566	1 903	2 657	2 648	
Kg / hab	2,8 kg	14,5 kg	14,0 kg	17,1 kg	24,1 kg	24,3 kg	+0,9%
% moyen global	9,0%	19,8%	18,9%	21,6%	30,4%	29,7%	-2,2%
% Porte-à-porte	17,1%	25,2%	23,7%	26,2%	36,8%	35,5%	+3,5%
Part CS recyclée	3 296	6 130	6 345	6 520	5 886	5 855	-2,2%
Kg / hab	34,8 kg	55,3 kg	56,6 kg	58,7 kg	53,3 kg	53,7 kg	+3,5%
VERRE	2 336	2 645	2 731	2 751	2 740	2 673	-2,4%
Kg / hab	20,7 kg	23,9 kg	24,4 kg	24,7 kg	24,8 kg	24,5 kg	-1,2%
OMR seules Kg / hab	35 747 <b>316,9</b>	29 490 <b>275,3</b>	30 076 <b>268,4</b>	29 521 <b>265,6</b>	30 621 <b>277,4</b>	30 135 <b>276,5</b>	-1,6% -0,3%
Ng / Hab	310,3	213,3	200,4	203,0	211,4	210,3	-0,576

Nota : les tonnages collectés en déchetteries sont répartis au prorata de la population.





- ✓ Ia CS brute hors verre atteint 81,7 kg/hab, en hausse de +3,2%;
- ✓ les refus de tri (24,3 kg) semblent se stabiliser (+0,9%) à un niveau certes très élevé par rapport à la moyenne du SIVOM (17,9 kg). Cependant, ils augmentent moins en 2019 que la moyenne du SIVOM (+6,9%), d'où un impact positif sur la part recyclée qui remonte légèrement à 53,7 kg (+0,7%);
- ✓ en % de collecte, les erreurs de tri s'élèvent globalement à 29,7% et à 35,5% pour le porte-à-porte ; respectivement 23,4% et 27,8% pour le SIVOM ;
- √ le verre (24,5 kg) est en baisse de -1,2%;
- ✓ enfin les OMR à 276,5 kg sont quasiment stables (-0,3%), alors que sur le périmètre du SIVOM, la baisse est plus marquée, -2,6% pour un ratio de 231,8 kg.

## ► Le dispositif de tri collaboratif YOYO



Une démarche innovante de tri collaboratif et de récompense du geste de tri proposée par la société YOYO a été retenue par le SIVOM en 2018. Cette Startup a pour but de mobiliser les habitants pour les inciter à trier davantage et mieux les déchets recyclables, et en particulier les emballages plastique dans des zones et quartiers urbains où les performances sont faibles, et/ou la qualité du tri est insuffisante. De nombreux partenaires sont impliqués par YOYO: bailleurs, entreprises, commerces, les acteurs du sport, de la culture, de l'économie sociale et solidaire; l'un des points forts de ce dispositif est la création de réseaux de coachs, de trieurs et d'acteurs relais permettant aussi de tisser des liens sociaux autour du tri des déchets.

Pour 2019, deuxième année de contrat, les enjeux majeurs assignés à YOYO sont les suivants :

- développer l'action dans les quartiers urbains sensibles de Mulhouse et villes périphériques afin de sensibiliser les populations en habitat social aux éco-gestes, notamment au tri des déchets, et à l'éco-citoyenneté par un accompagnement des familles volontaires;
- accompagner les actions de politiques de la ville et de la citoyenneté afin de créer du lien social autour du geste de tri ; les zones urbaines sensibles à faible taux de captation sont les points d'entrée de l'action YOYO, les objectifs étant d'entrainer les communautés vers plus d'éco-citoyenneté, véritable enjeu pour notre territoire ;
- rechercher une dynamique de réseau dans le domaine de la gestion des déchets en ciblant et en mobilisant des appuis opérationnels et structures relais, plus spécifiquement dans les milieux de l'animation sociale et culturelle, de la solidarité et du cadre de vie, tels que les réseaux de CSC, structures caritatives (CARITAS, Armée du Salut...), œuvrant dans le milieu du déchet (Envie, le Relais, la future Cité du Réemploi), structures associatives (CLCV), des conseils de quartier ou participatif dans le cadre de la démocratie participative...;
- renforcer les messages du SIVOM en sensibiliser les habitants sur les enjeux de la qualité du tri sur toute l'étendue de la consigne élargie adoptée par le SIVOM;
- diffuser des notions d'éco-consommation en vue de la réduction des déchets d'emballages.

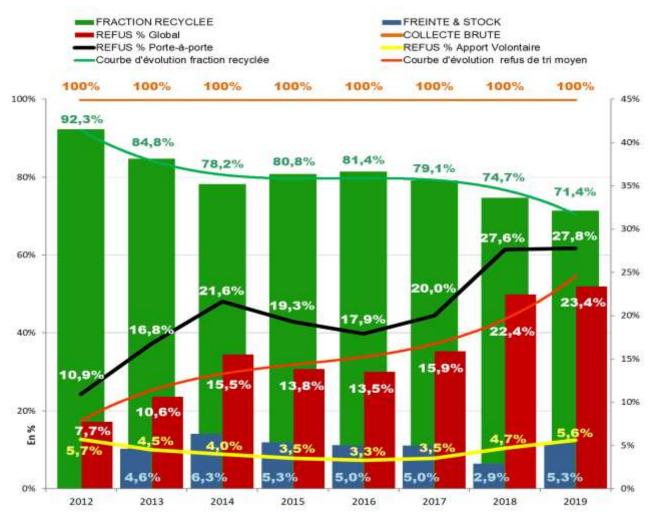


Malgré le fait que résultats sont difficilement quantifiables, le dynamisme de YOYO et son implication permettent de développer démarche de cette tri collaboratif et d'écocitoyenneté dans des quartiers où la collectivité aurait peu de capacité et de moyens à réussir par ellemême.

## ► La qualité du tri en 2019

Il y a lieu de noter que le SIVOM a mis à jour **le référentiel des caractérisations** en 2018 (moyenne glissante sur 18 caractérisations), contribuant à mettre en évidence une qualité du tri bien plus dégradée que les résultats de 2017 ne le montraient. La courbe d'évolution des refus de tri s'accentue fortement postérieurement à 2016, année de l'adoption de l'ECT.

#### Evolution du taux de recyclage, des taux de refus, freinte & stock



Refus % en porte-à-porte	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ILE NAPOLEON	13,9%	13,7%	13,1%	15,8%	19,1%	26,6%
BASSIN POTASSIQUE	17,1%	11,0%	10,2%	11,5%	19,4%	17,2%
Ville d'ILLZACH	17,6%	17,0%	14,9%	14,1%	23,7%	23,8%
Ville de MULHOUSE + carton CV	26,7%	25,2%	23,7%	26,2%	36,8%	35,5%
Ville de WITTELSHEIM	13,4%	12,6%	8,9%	15,4%	17,9%	19,4%
COLLINES NORD	/	/	18,5%	18,9%	22,1%	21,6%
OUEST			17,0%	14,5%	20,1%	25,4%
COLLINES SUD	/	/	/	/	23,6%	24,1%
Ville de PFASTATT			/	/	/	23,0%
Taux moyen en porte-à-porte	21,6%	19,3%	17,9%	20,0%	27,6%	27,8%

### <u>Nota :</u>

- COLLINE-NORD (Brunstatt-Didenheim, Riedisheim)
- COLLINES-SUD (Bruebach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Steinbrunn-le-Bas, Zillisheim, Zimmersheim)
- OUEST (Galfingue, Heimsbrunn, Morschwiller-le-Bas, Lutterbach, Reiningue)
- les pourcentages sont pondérés en fonction des tonnages collectés.

Les collectes sont triées au centre de tri **d'ASPACH-MICHELBACH** de la société COVED, et les refus de tri sont incinérés à l'usine d'incinération à SAUSHEIM.

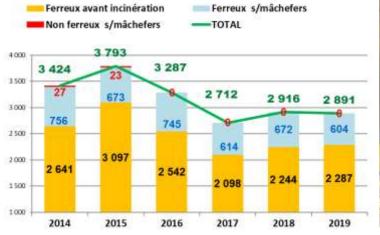
- ✓ **Globalement**, les refus de tri atteignent **4 887 t** pour **20 925 t** collectées, soit un taux global moyen de refus de **23,4%** en hausse de **1 point**.
- ✓ En porte-à-porte, le taux culmine à 27,8% avec une hausse modérée +0,2 point, ce qui semble indiquer que les erreurs de tri ont peut-être atteint un plateau, l'importante campagne de communication en 2019 (qu'il faudra renouveler année après année) semblant avoir porté ses fruits.
- ✓ Paradoxalement, le taux de refus en apport volontaire grimpe plus fortement à 5,6%, en hausse de +0,9 point et +2,3 points depuis 2016!
- ✓ La fraction recyclée suit à l'inverse une courbe descendante relativement prononcée sur les 2 dernières années (71,4% soit -3,3 points en 2019), aidée en cela par une freinte qui remonte à 5,3% du gisement collecté (voir graph ci-avant).

## ► La récupération des métaux à l'UIOM

L'usine de SAUSHEIM est équipée, dès sa construction en 1999, d'un système classique de dé-ferraillage (aimant) et d'un système dit « à courant de Foucault » destiné aux métaux non ferreux (aluminium essentiellement) afin d'extraire les métaux des mâchefers après incinération. L'usine dispose également d'un dispositif d'extraction des métaux contenus dans les OM brutes avant incinération, **dont le but premier est la protection du four**.

Les tonnages sont déclarés à CITEO ; les métaux amont sont soutenus depuis 2012 comme un standard expérimental, intégré définitivement dans le nouveau Barème F en 2018.

#### Les tonnages des métaux avant et après incinération





## ► Les actions de prévention des déchets

La prévention concerne toutes les actions se situant avant la collecte des déchets. L'enjeu est donc d'éviter de produire des déchets, ou encore de retarder l'abandon d'un produit, ce qui permet de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité.

#### Rappel concernant le déploiement du PLPOMA entre 2013 à 2017

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a déployé un Programme Local de Prévention des déchets (PLPOMA) dans le cadre d'un accord-cadre avec l'ADEME sur la période 2013-2018.

Ce PLPOMA, auquel a été associé le SIVOM, a rempli son objectif de réduction avec une baisse des déchets routiniers de **-7,2%** validé par l'ADEME, soit **-24 kg** par habitant sur la période considérée.

Dans la continuité des « défis objectif zéro déchet », m2A est en cours de réflexion pour élaborer un nouveau programme type « PLPDMA » couvrant l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) à partir de 2020.



Pour mémoire, les actions de prévention dévolues au SIVOM dans le cadre du partenariat PLPOMA furent les suivantes :

#### Réduire les produits de cuisine et de jardin

- développer le compostage individuel et consolider les actions déjà en place,
- développer le compostage partagé (pied d'immeuble, écoles,...).

#### **Donner une seconde vie aux produits**

• étudier l'opportunité de créer une RECYCLERIE afin de réduire la quantité de déchets dans les OMA et en déchetteries.

#### Sensibiliser à la prévention des déchets

• développer les animations en milieu scolaire sur la prévention des déchets (compostage, gaspillage alimentaire,...), en parallèle à celles sur le tri des déchets.

#### Les actions de promotion du compostage domestique

Dès 2007, le SIVOM a démarré la promotion du compostage individuel en proposant sur le périmètre syndical des journées d'information et de sensibilisation à la réduction des déchets de cuisine et de jardin avec la possibilité pour les habitants d'acheter un composteur au **prix réduit de 15 € TTC**.

Dans le cadre des actions du PLP (2013/2017), les SIVOM a multiplié les animations sur le compostage domestique afin d'intensifier la diffusion des composteurs individuels :

- ✓ sur le site de DMC,
- ✓ lors de journées de vente externalisées dans les communes de l'agglomération,
- ✓ lors d'ateliers et de stands tenus sur des marchés ou lors d'évènements sur la biodiversité et la nature.

Une convention avec **l'association UNIS-CITE** est renouvelée **depuis 2015** pour permettre l'engagement de jeunes volontaires dans une démarche de service civique et renforcer ainsi les moyens d'action du SIVOM, y compris dans le développement et le suivi des placettes de compostage partagé.



### Le bilan 2019 pour le compostage individuel

- √ 12 animations (8 à DMC et 4 journées externalisées),
- √ 596 composteurs, et autant de foyers sensibilisés dans le cadre de ces ventes,
- ✓ les diffusions de composteurs individuels ont été externalisées, en partenariat avec :
  - BRUNSTATT-DIDENHEIM en avril 2019 (salle des mariages);
  - o **KINGERSHEIM** avec l'aide de l'association des Arboriculteurs ;
  - o **ILLZACH** en collaboration avec les services techniques ;
  - SAUSHEIM, lors des portes ouvertes de l'UIOM à SAUSHEIM » en septembre 2019 dans le cadre des journées du patrimoine de m2A.

Nb de composteurs vendus par le SIVOM	Nbr annuel	Nbr cumulé	Evolution du taux d'équipement moyen périmètre SIVOM
Diffusion de 2006 à 2010	10 405	10 405	22,6 %
Diffusion 2011	42	10 447	22,7 %
Diffusion 2012	21	10 468	22,7 %
Diffusion 2013	113	10 581	23,0 %
Diffusion 2014	98	10 679	23,2 %
Diffusion 2015	645	11 324	24,6 %
Diffusion 2016	831	12 155	26,4 %
Diffusion 2017	946	13 098	28,5 %
Diffusion 2018	866	13 964	30,4 %
Diffusion 2019	596	14 560	31,7 %

Nota: Nb de foyers pavillonnaires: 46 000

√ 35 composteurs ont par ailleurs été diffusés gratuitement à des écoles ou aux participants à des actions telles que le « défi famille zéro déchet ».

## Les actions liées au compostage partagé et à l'accompagnement des porteurs de projets

En 2019, ont été créées :

- √ trois nouvelles placettes partagées sur des espaces publics,
- ✓ deux placettes dans des résidences privées (Home St-Jean Résonance à Mulhouse et résidence privée 4 rue du Houblon à Riedisheim);
- deux extensions (Bel-Air et Rue du Loir à Rixheim).

#### 5 placettes de compostage ont été officiellement inaugurées.

Home du Centre Hospitalier de Mulhouse sur un espace vert du domaine privé en partenariat avec l'hôpital



Rue de la Hardt à Riedisheim en collaboration avec le soutien de la ville, et porté par le collectif COMPOST'RIE



**Centre CSC Papin à Mulhouse,** en leur collaboration, sur un espace vert du domaine public



Centre Socio-Culturel Bel-Air à Mulhouse, en leur collaboration, sur un espace vert du domaine public



**L'Aronde à Riedisheim** en collaboration et le soutien de la ville de Riedisheim, porté par le collectif **COMPOST'RIE** 



**Rue du Parc** (Porte de Bâle – Bât Ecran) à **Mulhouse**, sur un espace vert du domaine public



### Les actions liées au réemploi et à la faisabilité d'une RECYCLERIE

Un acteur du réemploi et de l'économie sociale et solidaire est engagé aux côtés de la collectivité pour porter le projet de RECYCLERIE, la **Société ENVIE** qui fait valoir de nombreux atouts (réseau national, connaissance du réemploi, moyens matériels, capacité d'organisation et compétences reconnues dans le domaine d'activité du REEMPLOI.

### Les points forts du projet :

- ✓ une exploitation autonome,
- ✓ 1 495 tonnes de déchets en réemploi,
- ✓ sur le plan économique, création de 33 postes en chantier d'insertion professionnelle,
- ✓ sur le plan **social**, création d'une activité génératrice de lien social dans le cadre d'un magasin de vente, atelier participatif, organisation d'évènements. La vente aux particuliers permet une consommation éco-responsable pour des biens d'équipement moins chers,
- ✓ sur le plan **environnemental**, la RECYCLERIE est un atout type de l'économie circulaire permettant de valoriser les circuits courts et d'atteindre un objectif de réduction des déchets et du gaspillage des ressources (objectif de LTEcv).

#### Les ateliers de la RECYCLERIE et activités connexes :

- ✓ **Atelier CULTURE** Tri, partenariat RECYCL'LIVRE, vente dans la partie librairie
- ✓ Atelier JEUX-JOUETS Contrôle et tri, vente « puériculture » dans la boutique textile, autres au magasin + grandes ventes saisonnières
- ✓ Atelier TEXTILE-COUTURE Tri, classement, customisation, création, vente à la boutique textile
- ✓ Atelier BOIS Aérogommage, petites réparations, créations
- ✓ Atelier VELOS Petites réparations, démantèlement
- ✓ Atelier VAISSELLE-BIBELOT Contrôle et tri
- ✓ Atelier DIVERS Contrôle et tri de divers objets, équipements...
- ✓ Atelier DEEE- Tri, contrôle, test + option réparation / transformation
- ✓ Actions de sensibilisation à l'environnement et animations sur les diverses thématiques du PLP
- ✓ Prestations de débarrassage à domicile prévues
- √ Ateliers participatifs, conférences, expositions, débats, espace partagé

#### Calendrier prévisionnel:

- ✓ Phase 1 : étude de faisabilité Diagnostic de novembre 2015 à mars 2016
- ✓ Phase 2 : étude de faisabilité Etude technico-économique d'avril à novembre 2016
- ✓ Construction du projet : Conceptualiser des modalités organisationnelles de la RECYCLERIE, les activités, le bénévolat, le budget prévisionnel, la communication de mai 2017 à avril 2018,
- ✓ Phase projet (consultation et travaux) de juin 2018 à mi 2020
- ✓ Mise en œuvre opérationnelle à partir du 2ème semestre 2020





### Synthèse-bilan « Actions prévention » 2019 réalisées par le SIVOM

- ✓ 207 animations et accompagnements, et 2 985 personnes et jeunes scolaires ont été sensibilisés à la prévention des déchets ;
- √ 596 composteurs individuels ont été distribués ;
- √ 5 placettes de compostage partagé mises en œuvre.

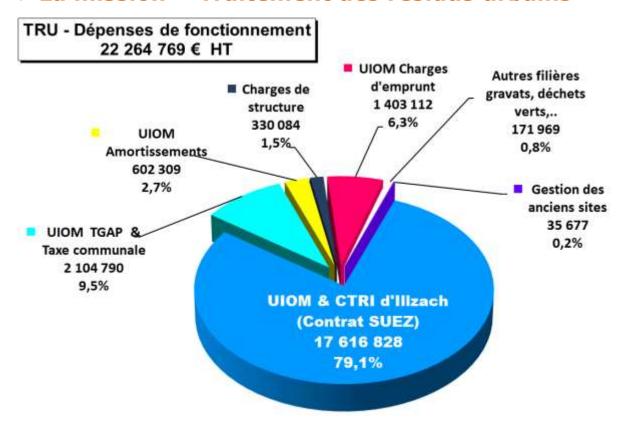
Descript	tion / Nombre d'évènements	Anima- tions	Cibles	Equip- ments
1	REDUIRE LES PRODUITS DE CUISINE & JARDIN			
1-1	Développer le compostage individuel			
1-1-2	Réaliser des ateliers et distribution des composte	urs		
✓	Animations dans l'évènementiel (voir nota)	19	1 000	
✓	Animations auprès d'acteurs locaux (CSC)	3	100	
<b>√</b>	Autres animations et ateliers (réunion publique, atelier zéro déchets, opération poules, SERD, partenariat avec la Filature)	10	220	
✓	Promotion et distribution de composteurs (DMC & ventes externalisées dans les communes)	17	600	596
✓	Journées citoyennes de Mulhouse	3		
✓	Conférence déchets à MOTOCO	1	50	
1-2	Développer le compostage partagé			
1-2-1	Inventaire des sites et des porteurs de projets			
✓	Les placettes créées / extensions			5
✓	Les visites de sites potentiels, rencontres, concertations, extension des sites	30	50	
1-2-2	Partenariats pour démultiplier la promotion			
✓	Association UNI-CITE, formation et coordination			1
✓	Association CINE du MOULIN			1
✓	Association MOTOCO			1
1-2-3	Accompagnement et suivi des sites, gestion du broyat	60		
1-3	<b>Réunions / Formations / Outils support promotio</b>			
✓	Formation Maître-composteur, représentation régionale ADEME, Grand EST, Journées Nationales AMORCE et réseau régional du compost	10		
✓	Formation de guides composteurs (3), concierges d'immeubles en partenariat avec CINE du Moulin (2), formation des jeunes d'UNI-CITE (10)	15	40	
✓	Supports - Invitations réunions publiques			3
2	CREATION D'UNE RECYCLERIE			
✓	Inventaire déchetteries / réunions de travail / COPIL avec ADEME	3		
3	<b>DEVELOPPER LES ANIMATIONS EN MILIEU SCOLA</b>	IRE		
✓	Animations dédiées - prévention des déchets	37	925	

#### Nota:

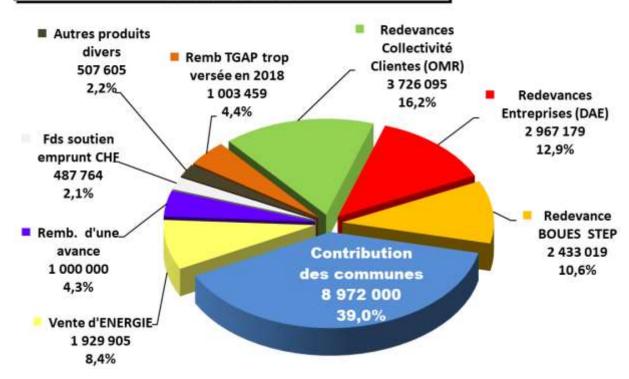
Les animations sont comptabilisées en **demi-journées** ; les **19 animations liées à l'évènementiel** sont : Marché aux plantes au ZOO (4), les marchés bio à WITTELSHEIM (2), UNGERSHEIM (4) et RICHWILLER (4), festival Alternatiba à MULHOUSE (2), Journée de l'environnement et de la citoyenneté à SAUSHEIM (1), Conférence déchets à MOTOCO (1), Reportage TELE-MATIN par France 2 sur les placettes de compostage partagées St Geneviève et Filature (1).

## LE COUT DU SERVICE

## La mission « Traitement des résidus urbains »







## Section de fonctionnement « TRU » détaillée par unité de traitement, par nature et par prestataire

		DE	PENSES « TRU	» HT		
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
UIOM &	Exploitation	17 616 829	Contrat d'exploitation	SUEZ RV	16 875 489	75,79%
CTRI d'Illzach			Electricité de secours	EDF	617 306	2,77%
(contrat global)			Contrat AMO	NALDEO/AMO/F	24 690	0,11%
			Autres charges diverses	DIVERS	99 343	0,45%
UIOM	Taxes	2 104 790	TGAP	ETAT	1 432 232	6,43%
			TGAP - Remb. 2018	DIVERS TIERS	431 329	1,94%
		_	Taxe communale	SAUSHEIM & DREAL	241 229	1,08%
Filières	Traitement	171 969	Gravats communes	Ferrari	42 816	0,19%
			Déchets verts Communes	AGRIVALOR	61 067	0,27%
			Déchets verts Communes	ROLLINGER	1 249	0,01%
			Bio-déchets Wittelsheim	SM4	66 837	0,30%
Suivi sites	Décharges	35 677		HPC	17 022	0,08%
			Contrôle torchère	EUROPOLL	3 705	0,02%
			Contrôle biogaz	VALTECH	7 039	0,03%
			Fauchage prairie	ID VERDE	1 248	0,01%
			Taxe foncière	TPM	1 987	0,01%
		_	Autres charges	DIVERS	4 676	0,02%
Emprunt	Ch.financière	1 403 112	Intérêts d'emprunt	Org. Fin.	599 106	2,69%
			ICNE - RATTA 2018	Org. Fin.	-37 967	-0,17%
			Ch. fin répartie	Org. Fin.	841 667	3,78%
011/01	•		Charges rattachées 2019	ICNE	306	0,00%
SIVOM	Ch. structure	330 084	Frais administratif	SIVOM	169 450	0,76%
			Frais de personnel	SIVOM	160 634	0,72%
UIOM	Dotation	602 309	Amortissement	SIVOM	601 342	2,70%
			Titres annulés ex. ant	TPM	967	0,00%
TOTAL		22 264 769	SECTION FONCTIO	NNEMENT	22 264 769	100%

RECETTES "TRU" HT									
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%			
UIOM	Vente	1 929 905	Vente d'électricité	EDF	264 910	1,15%			
	Energie		Vente d'électricité	STEP SIVOM	712 923	3,10%			
			Vente de vapeur	ENERSICO	850 047	3,69%			
		_	Interessement Vapeur	ENERSICO	102 025	0,44%			
UIOM	Redevances	9 126 294	Incinération DIB	Entreprises	2 967 179	12,89%			
			Incinération OMR + DME	Collect. clientes	3 726 095	16,18%			
			Incinération BOUES	STEP SIVOM	2 433 019	10,57%			
UIOM	Pénalités	31 912	Pénalité contrat expl	SUEZ Energie	31 912	0,14%			
CTRI	Loyer	84 345	Location CTRI	SUEZ Recyclage	84 345	0,37%			
UIOM	Vente matière	71 221	Vente d'acier	DERICHEBOURG	71 221	0,31%			
UIOM	Emprunt	487 764	Fond soutien emprunt CHF	Etat	487 764	2,12%			
BUDGET	Contibutions	8 972 000	Contribution communale	ADHERENTS	8 972 000	38,96%			
BUDGET	Autres recettes	2 053 139	Remb.Avance prêt	Mission ASS.	1 000 000	4,34%			
			Reprise de subvention	BUDGET	49 680	0,22%			
			Remb.TGAP Boues/OM	SUEZ	1 003 459	4,36%			
DECHARGE	Autres recettes	267 291	Remb. Trop perçu ESELACK	E Etat	267 291	1,16%			
BUDGET	Divers	3 156	Divers	Divers tiers	3 156	0,01%			
TOTAL	23 (	027 026 €	SECTION FONCTION	NEMENT	23 027 026 €	100%			

Nota : les recettes de fonctionnement sont établies hors excédent antérieur reporté.

## Les coûts résiduels à la charge des communes en mission « TRU »

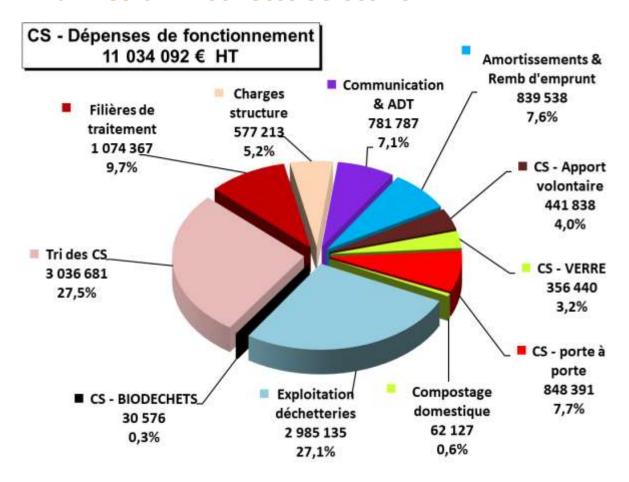
En matière financière, le SIVOM n'a pas compétence pour fixer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; il équilibre ses budgets de fonctionnement en collecte sélective et en traitement des résidus urbains par des subventions d'équilibre des communes et des établissements publics membres. Pour la mission « TRU », la participation financière des communes est réglée au prorata des tonnages traités pour leur compte sur la base du gisement de l'année n-1 ou n-2.

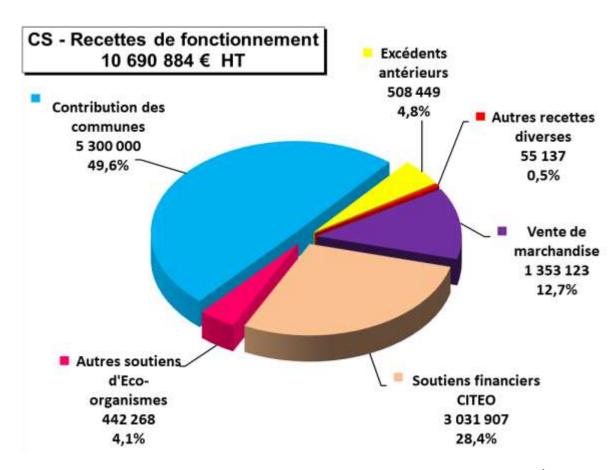
Contributions d'équil	ibre à la miss	ion « TRU »	
	2017	2018	2019
Population	283 339	283 275	283 084
1 Contributions communales HT	9 850 000 €	9 850 000 €	8 972 000 €
Variation %	0,0%	0,0%	-8,9%
	€ / hab	€ / hab	€ / hab
2 Coût résiduel par habitant HT	34,76 €	34,77 €	31,69 €
Variation %	0,3%	0,0%	-8,9%
	€/t	€/t	€/t
3 Coût résiduel <b>par tonne traitée HT</b>	93,28 €	88,92 €	82,93 €
Variation %	2,5%	-4,7%	-6,7%
	tonnes	tonnes	tonnes
Tonnages des collectivités	<u>105 600</u>	<u>110 771</u>	<u>108 184</u>
	-2,4%	4,9%	-2,3%
-Ordures ménagères résiduelles	64 269	65 267	63 485
-Bio-déchets	756	809	808
-Déchets municipaux	19 583	20 583	19 154
-DME résiduels des déchetteries	14 860	16 071	16 201
-DME collecté sur voie publique	253	353	280
-Particuliers reçus au CTRI	2 693	3 111	3 369
-Refus de tri et rebuts textiles	3 186	4 577	4 887

Dépenses d'investissement	€ HT
❖ Pose échangeur thermique	746 905
❖ Etude et Travaux voile gerbage (solde)	2 900
❖ Mise en conformié UIOM	59 037
❖ Plantation d'arbres (compensation)	3 749
<ul> <li>Remboursement annuité d'emprunt en capital</li> </ul>	2 324 893
❖ Participation TVX ancienne décharge ESELACKER	1 210 100
❖ Reprise de subventions	49 680
TOTAL	4 397 264 €

Recettes d'investissement	€ HT
❖ Amortissements	601 342
❖ Autofinancement	7 327 610
❖ Indemnité de remboursement anticipé (répartitrion de l'IRA)	841 667
TOTAL	8 770 619 €
RESULTAT	4 373 355 €
Restes à réaliser en dépenses	522 030
Restes à réaliser en recettes	
SOLDE DES RESTES A REALISER	-522 030 €
RESULTAT en tenant compte des restes à réaliser	3 851 325 €

## ► La mission « Collecte sélective »





## Section de fonctionnement « CS » détaillée par unité de traitement, par nature et par prestataire

1571 394 Vidanges 8 phi DV	DEPENSES "CS" HT							
Vidanges bennes	Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%	
Vidanges bennes	DECHETTRI	Transport	1 571 394	= :			0,75%	
	Coût total			_			11,52%	
Personnels	2 985 135			=			1,97%	
Personnels		Locations	144 775					
Personnels	I							
Gardiennage Dtri Otmarsheim   COO DECHETS   5.879   0.15     Gardiennage Plateformes   PF RHIN SUD   15.52   0.15     Gardiennage Dtri   REGIE BOURTZ.   42.662   0.39     Austracharges   DIVERS TIERS   25.758   0.23     Assurances Dtri   VERLINGUE   25.427   0.23     Autres charges   DIVERS TIERS   74.744   0.68     CS - BIODECHETS   30.576 Achats aca biodéchets   COMPOST-BAG   30.106   0.87     CS - VERRE   Coût total   356.441   CS du verre   MZA/PUPA   292.242   2.25     Sbokage du verre   COVED   35.707   0.32     CS - PAV   Coût total   411.338   Collecte PIC & PLAST   MZA/PUPA   375.663   3.15     Autres charges   DIVERS TIERS   3.425   0.03     CS - PAV   Coût total   411.338   Collecte PIC & PLAST   MZA/PUPA   375.663   3.15     Camp, de lavage contanterré   ANCO   16.500   0.15     Maintenance contenterré   ANCO   16.500   0.15     Maintenance contenterré   ANCO   16.500   0.15     Maintenance contenterré   COVED   3.302   0.15     Autres charges   DIVERS TIERS   5.54   0.05     CS - P à P   Coût total   484 391   Achats acas CS   PTL   67.509   0.61     Rescutaration Pair Mulhouse   MZA/PUPA   666 778   0.05     CS - TRI   Coût total   5.066 171   16.500   0.07     Autres charges   DIVERS TIERS   14.104   0.02     CS - TRI   Coût total   5.066 171   16.650   0.05     CF - Pair   Coût total   6.217   Achats compositurs   0.040   0.05     CO - TRI   Coût total   6.217   Achats compositurs   0.040   0.05     CO - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     Co - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     Co - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     Co - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     Co - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     Co - TRI   Coût total   6.227   Achats compositurs   0.040   0.05     AD 14		Doroonnolo	1 142 026					
Divers		reisonneis	1 143 030	•				
Divers				•				
Divers				_			0,39%	
Assurance Dtri		Divers	125 930	_			0,23%	
Autres charges				=			0,23%	
CS - BIODECHETS   30 576 Achats sacs biodechets   COMPOST-BAG   30 106   0,27°							0,68%	
CS - VERRE   Coût total   Soft 441   CS du verre   Stockage du verre   COVED   35 707   0.32°	CS - BIODECH	HETS	30 576		COMPOST-BAG	30 106	0,27%	
Signarrow   Society   So				Collecte sacs Alterniba	COVED	470	0,00%	
Customisation Cont. verre	CS - VERRE	Coût total	356 441	CS du verre	M2A/PUPA	292 842	2,65%	
Campagne de lavage 2019   COVED   13 335   0,12°   Autres charges   DIVERS TIERS   3 425   0,33°   CS - PAV   Coût total   441 838   Collecte P/C & PLAST   M2APUPA   375 863   3,41°   Camp. de lavage contaériens   COVED   3 910   0,04°   Autres charges   COVED   3 910   0,04°   Maintenance contenterré   COLLECTAL   8 495   0,08°   Maintenance contenterré   COLLECTAL   8 495   0,08°   Maintenance contenterré   ASTECH   16 408   0,15°   Mise en peinture CMO marché   PREVEL   1 780   0,02°   Exp. rupture crochet contenterré   CETIM   4 210   0,04°   Autres charges   DIVERS TIERS   5 584   0,05°   Refacturation PaP Mulhouse   Tri collaboratif   YOYO   80 000   0,73°   Autres charges   DIVERS TIERS   14 104   0,13°   Autres charges   DIVERS TIERS   14 104   0,13°   Autres charges   DIVERS TIERS   3 27,49°   Costation CNR   CNR   3 896   0,04°   Prévention   Coût total   62 127 Achats composteurs   CUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   CUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   CUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   CUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   CUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   62 127 Achats composteurs   COUAPIRIA   32 072   0,05°   Réemploi   Coût total   63 13 13 13 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10				Stockage du verre	COVED		0,32%	
Autres charges   DIVERS TIERS   3 425   0,03°							0,10%	
CS - PAV							0,12%	
Camp. de lavage contentériens   COVED   3 910   0,04*							0,03%	
Camp. de lavage contenierré	CS - PAV	Coût total	441 838				3,41%	
Maintenance contenterré								
Maintenance contenterré   ASTECH   16 408   0,150								
Mise en peinture CMO marché   Abrillage CMO marché   PREVEL   1780   0.026								
Nabillage CMO marché   PREVEL   1780   0,025								
Exp. rupture crochet contenterrick   Autres charges   DIVERS TIERS   5.584   0.055								
Autres charges   DIVERS TIERS   5 584   0,056								
CS - P à P								
Refacturation PàP Mulhouse   M2A/PUPA   686 778   6,225     Tri collaboratif   YOYO   80 000   0,735     Autres charges   DIVERS TIERS   14 104   0,135     CS - TRI   Coût total   3 036 681   Tri des CS   COVED   3 032 785   27,495     Cofisation CNR   CNR   3 896   0,044     Prévention   Coût total   62 127   Achals compositeurs   QUADRIA   32 072   0,295     Compostage   Achan Compositeurs   QUADRIA   32 072   0,295     Compostage   Achan Compositeurs   QUADRIA   32 072   0,295     Compostage   Achan Compositeurs   ECO MAIRIE   6 500   0,065     Action compositeur   Action compositeur   DIVERS TIERS   14 478   0,135     Action compositeur   Action compositeur   DIVERS TIERS   14 478   0,135     Action compositeur   Autres charges dont rattach 2018   DIVERS TIERS   -2 121   -0,025     Traitement   Coût total   1 074 368   GRAVATS   FERRARI/PREMYS   300 795   2,735     BOIS   ALPHA ONXX   214 030   1,945     AMIANTE   SOGEA / Autres tiers   20 736   0,195     DTQD   ALSADIS   120 778   1,095     AID EL KEBIR   SARVAL   14 819   0,135     HUILES MOTEURS   GRANDIDIER   11 510   0,105     Autres charges   DIVERS TIERS   3 150   0,035     Charge de SIVOM   577 213   Charges en personnels   SIVOM   407 763   3,705     Charges administratives   SIVOM   169 450   1,545     Communication   SKERZO/PREVEL   208 396   1,845     ADT & formation ARE   M2A/PUPA   573 391   5,205     AMORTS   Dotation   784 735   Amortissement compt   SIVOM   784 735   7,115     Emprunt   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,505     Charges administratives   SIVOM   784 735   7,115     Emprunt   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,505     Charges administratives   SIVOM   784 735   7,115     Communication   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,505     Charges administratives   SIVOM   784 735   7,115     Communication   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,505     Charges ad	CS - PàP	Coût total	848 391	<del>-</del>			0,61%	
Tri collaboratif							6,22%	
Count   Coun							0,73%	
Cotisation CNR   CNR   3 896   0,045				Autres charges	DIVERS TIERS	14 104	0,13%	
Prévention   Coût total   62 127   Achats composteurs   Location stock DMC & assurance   M2A / VERLINGUE   5 684   0,050	CS - TRI	Coût total	3 036 681	Tri des CS	COVED	3 032 785	27,49%	
Compostage				Cotisation CNR	CNR	3 896	0,04%	
Abonn. Site troc-m2a.fr   ECO MAIRIE   6 500   0,066	Prévention	Coût total	62 127	•			0,29%	
Création placettes & entretien   DIVERS TIERS   14 478   0,130     Action compostage - formation,   DIVERS TIERS   5 514   0,050     Autres charges dont rattach 2018   DIVERS TIERS   -2 121   -0,020     Traitement   Coût total   1 074 368   GRAVATS   FERRARI/PREMYS   300 795   2,730     DECHETS VERTS   AGRIVALOR & S/TRAIT   388 550   3,520     BOIS   ALPHA ONYX   214 030   1,940     AMIANTE   SOGEA / Autres tiers   20 736   0,190     AID EL KEBIR   SARVAL   14 819   0,130     AUTRES MOTEURS   GRANDIDIER   11 510   0,100     Autres charges   DIVERS TIERS   3 150   0,030     Charge de   SIVOM   577 213   Charges en personnels   SIVOM   407 763   3,700     Structure   Charges administratives   SIVOM   169 450   1,540     Communication   781 787   Communication   SKERZO/PREVEL   208 396   1,890     AMORTS   Dotation   784 735   Amortissement compt   SIVOM   784 735   7,110     Emprunt   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,500     Charges administrative   SIVOM   784 735   7,110     Communication   784 735   Amortissement compt   SIVOM   784 735   7,110     Communication   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,500     Charges administratives   SIVOM   784 735   7,110     Communication   784 735   Amortissement compt   SIVOM   784 735   7,110     Communication   Ch.financière   54 803   Intérêts d'emprunt dont ICNE   Org. Fin.   54 803   0,500     Charges administrative   Org. Fin.   Org. Fin.   Org. Fin.   Org. Fin.   Org. Fin.   Org.	Compostage						0,05%	
Action compostage - formation,   DIVERS TIERS   5 514   0,056	Réemploi						0,06%	
Autres charges dont rattach 2018 DIVERS TIERS -2 121 -0,025  Traitement Coût total 1074 368 GRAVATS FERRARI/PREMYS 300 795 2,736 DECHETS VERTS AGRIVALOR & S/TRAIT 388 550 3,525 BOIS ALPHA ONYX 214 030 1,945 AMIANTE SOGEA / Autres tiers 20 736 0,195 DTQD ALSADIS 120 778 1,095 AID EL KEBIR SARVAL 14 819 0,136 HUILES MOTEURS GRANDIDIER 11 510 0,105 Autres charges DIVERS TIERS 3 150 0,035 Structure Charges administratives SIVOM 407 763 3,705 Structure Charges administratives SIVOM 169 450 1,545 Communication 781 787 Communication SKERZO/PREVEL 208 396 1,895 ADT & formation ARE M2A/PUPA 573 391 5,205 AMORTS Dotation 784 735 Amortissement compt SIVOM 784 735 7,115 Emprunt Ch.financière 54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,505				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			0,13%	
Traitement         Coût total         1 074 368 GRAVATS DECHETS VERTS AGRIVALOR & S/TRAIT 388 550 3,526 BOIS ALPHA ONYX 214 030 1,946 AMIANTE SOGEA / Autres tiers 20 736 0,196 DTQD ALSADIS 120 778 1,096 AID EL KEBIR SARVAL 14 819 0,136 HUILES MOTEURS GRANDIDIER 11 510 0,106 Autres charges DIVERS TIERS 3 150 0,036 Structure Charges administratives SIVOM 407 763 3,706 Structure Communication ADT & formation ARE M2A/PUPA 573 391 5,206 AMORTS Dotation 784 735 Amortissement compt SIVOM 784 735 7,116 Emprunt Ch.financière 54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,506           Traitement Coût total         1 074 368 GRAVATS AGRIVALOR & S/TRAIT 388 550 3,526 3							0,05%	
DECHETS VERTS   AGRIVALOR & S/TRAIT   388 550   3,526	T	0-20-61	4 074 000					
BOIS	raitement	Courtotal	1 0/4 368					
AMIANTE SOGEA / Autres tiers 20 736 0,196 DTQD ALSADIS 120 778 1,096 AID EL KEBIR SARVAL 14 819 0,136 HUILES MOTEURS GRANDIDIER 11 510 0,106 Autres charges DIVERS TIERS 3 150 0,036 Structure Charges administratives SIVOM 407 763 3,706 Structure Charges administratives SIVOM 169 450 1,546 Communication SKERZO/PREVEL 208 396 1,896 ADT & formation ARE M2A/PUPA 573 391 5,206 AMORTS Dotation 784 735 Amortissement compt SIVOM 784 735 7,116 Emprunt Ch.financière 54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,506								
DTQD   ALSADIS   120 778   1,096								
AID EL KEBIR SARVAL 14 819 0,139 HUILES MOTEURS GRANDIDIER 11 510 0,109 Autres charges DIVERS TIERS 3 150 0,039 Charge de SIVOM 577 213 Charges en personnels SIVOM 407 763 3,709 structure Charges administratives SIVOM 169 450 1,549 Communication SKERZO/PREVEL 208 396 1,899 ADT & formation ARE M2A/PUPA 573 391 5,209 AMORTS Dotation 784 735 Amortissement compt SIVOM 784 735 7,119 Emprunt Ch.financière 54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,509								
HUILES MOTEURS   GRANDIDIER   11 510   0,104								
Autres charges         DIVERS TIERS         3 150         0,039           Charge de SIVOM         577 213 Charges en personnels structure         SIVOM         407 763         3,709           structure         Charges administratives         SIVOM         169 450         1,549           Communication         SKERZO/PREVEL         208 396         1,899           ADT & formation ARE         M2A/PUPA         573 391         5,209           AMORTS         Dotation         784 735 Amortissement compt         SIVOM         784 735         7,119           Emprunt         Ch.financière         54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE         Org. Fin.         54 803         0,509							0,10%	
Charge de SIVOM         577 213 Charges en personnels structure         SIVOM         407 763         3,70c 3							0,03%	
structure         Charges administratives         SIVOM         169 450         1,54°           Communication         781 787         Communication         SKERZO/PREVEL         208 396         1,89°           ADT & formation ARE         M2A/PUPA         573 391         5,20°           AMORTS         Dotation         784 735         Amortissement compt         SIVOM         784 735         7,11°           Emprunt         Ch.financière         54 803         Intérêts d'emprunt dont ICNE         Org. Fin.         54 803         0,50°	Charge de	SIVOM	577 213				3,70%	
Communication         781 787 Communication         SKERZO/PREVEL         208 396         1,899           ADT & formation ARE         M2A/PUPA         573 391         5,209           AMORTS         Dotation         784 735         Amortissement compt         SIVOM         784 735         7,119           Emprunt         Ch.financière         54 803         Intérêts d'emprunt dont ICNE         Org. Fin.         54 803         0,509	structure			- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			1,54%	
ADT & formation ARE M2A/PUPA 573 391 5,204  AMORTS Dotation 784 735 Amortissement compt SIVOM 784 735 7,114  Emprunt Ch.financière 54 803 Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,504	Communication		781 787				1,89%	
Emprunt Ch.financière <b>54 803</b> Intérêts d'emprunt dont ICNE Org. Fin. 54 803 0,500				ADT & formation ARE	M2A/PUPA	573 391	5,20%	
	AMORTS	Dotation	784 735	Amortissement compt	SIVOM	784 735	7,11%	
TOTAL 11 034 092 SECTION FONCTIONNEMENT 11 034 092 100%	Emprunt	Ch.financière	54 803	Intérêts d'emprunt dont ICNE	Org. Fin.	54 803	0,50%	
	TOTAL		11 034 092	SECTION FONCTIONN	EMENT :	11 034 092	100%	

			RECETTES "CS"	' НТ		
Unité	Nature	Montant	Détail prestation	Tiers	Montant	%
BUDGET	Vente	1 353 123	VERRE	BSN	194 281	1,82%
	matières		Flaconnage PLAST	VALORPLAST	263 116	2,46%
			Papiers/cartons & Métaux	COVED	561 928	5,26%
			Ferrailles DTRI	DERICHEBOURG	295 733	2,77%
			Batteries	DERICHEBOURG	23 519	0,22%
			Huiles usagées	GRANDIDIER	5 604	0,05%
			Vente de composteurs	Divers usagers	8 943	0,08%
BUDGET	Soutiens	3 474 175	Soutiens emballages	CITEO	3 031 908	28,36%
	Eco-organisme		Soutien communication	ECOTLC	27 271	0,26%
	& subventions		Soutien meubles	ECOMOBILIER	147 516	1,38%
			Déchets spéciaux	ECODDS	39 459	0,37%
			Subv compostage	ADEME	61 759	0,58%
			Subv rénovation DTRI	ADEME	45 000	0,42%
			D3E	OCAD3E	121 262	1,13%
BUDGET	Contributions		Contribution communale	ADHERENTS	5 300 000	49,57%
BUDGET	Autres	20 151	Participation habitant destock.	Amiante	3 945	0,04%
	recettes		Produits divers	Sinistres Assurances	16 206	0,15%
			Produit divers de gestion cours	Arrondi TVA	1	0,00%
BUDGET	Op. budget.	34 985	Reprise de subvention	TPM	34 985	0,33%
BUDGET	Exédents	508 449	Excédent ant reporté	BUDGET	508 449	4,76%
TOTAL	1	.0 690 884	SECTION FONCTION	INEMENT	10 690 884	100%

## Les coûts résiduels à la charge des communes en mission « CS »

Pour la mission « Collecte sélective », la participation financière des communes est réglée au prorata des populations de chacune d'entre elles.

Contribution d'équilibre pour la mission « Collecte sélective »									
	2017	2018	2019						
Population	273 077	272 985	272 712						
1 Contributions communales HT <i>Variation %</i>	4 800 000 €	5 200 000 €	5 300 000 €						
	2,1%	<i>8,3%</i>	1,9%						
2 Coût résiduel <b>par habitant HT</b> Variation %	€ / hab	€ / hab	€ / hab						
	<b>17,58 €</b>	<b>19,05 €</b>	<b>19,43 €</b>						
	2,4%	<i>8,4%</i>	2,0%						
3 Coût résiduel <b>par tonne traitée HT</b> Variation %	€ / t	€ / t	€ / t						
	<b>53,20 €</b>	<b>56,87 €</b>	<b>56,34 €</b>						
	<i>6,4%</i>	6,9%	-0,9%						
Tonnages des collectivités	tonnes	tonnes	tonnes						
	<u><b>90 220</b></u>	<b>91 441</b>	<b>94 073</b>						
	-4,1%	1,4%	2,9%						
<ul> <li>-Réseau déchetteries (hors CS)</li> <li>-CS en PAV et Porte-à-porte</li> <li>-Déchets verts (PàP &amp; pointTRI)</li> <li>-Déstockage amiante</li> <li>-Textiles en PAV RELAIS EST</li> </ul>	58 105	58 237	60 352						
	28 279	28 592	28 980						
	3 270	4 071	4 155						
	56	40	58						
	510	501	528						

Dé	penses d'investissement	€ HT
<b>*</b> [	Reprise du solde antérieur reporté	2 753 705
* /	Acquisition de bacs à roulettes –conteneurisation en porte–à-porte	1 256 110
* /	Acquisition de conteneurs enterrés pour compte de tiers (m2A)	26 408
* /	Acquisition conteneurs enterrés	14 908
* /	Acquisition conteneurs aériens en point d'apport volontaire	23 600
<b>*</b> /	Acquisition conteneurs maritimes DTRI Ottmarsheim	1 440
<b>*</b> 1	Mise en place contrôle d'accès en DTRI	52 407
<b>*</b> [	Divers réaménagements de DTRI	145 432
<b>*</b> /	Arpentage DTRI Rixheim	2 301
<b>❖</b> F	Réaménagement de la DTRI de Wittelsheim	144 306
<b>*</b> [	Reprise de subvention	34 985
<b>*</b> [	Remboursement d'un emprunt	166 667
TO	TAL	4 622 271 €

Recettes d'investissement	€ HT
❖ Remboursement de 6 conteneurs enterrés OMR par m2A	14 908
❖ Subventions de l'ADEME (DTRI de Kingersheim & Rixheim)	351 450
❖ Souscription d'un nouvel emprunt	2 000 000
❖ Amortissements	784 735
TOTAL	3 151 093 €
RESULTAT	-1 471 178 €
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	1 762 625
SOLDE DES RESTES A REALISER	1 762 625 €
RESULTAT en tenant compte des restes à réaliser	291 447 €

## ► Evolution des soutiens ECO-EMBALLAGES © EMBALLAGES



ECO-EMBALLAGES intervient depuis 1994 pour financer la collecte et le tri de cinq catégories d'emballages ménagers. Le Barème « E » concernait la période 2011 à 2017 ; le Barème « F » est en vigueur depuis 2018.

BAREME 'F' A partir de 2018	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acomptes	1 546 300	1 824 600	1 991 900	2 329 800	2 418 800	2 149 500
Liquidatif solde	765 557	501 151	899 602	618 583	694 950	Non connu
Std Exp Métaux	84 357	90 644	78 364	66 392	Intégré	Intégré
Soutien € / an	2 396 214	2 416 395	2 969 865	3 014 775	3 113 750	
SDD	115 514	58 775	33 289	30 570	36 558	Non connu
Soutien total €	2 511 728	2 475 170	3 003 154	3 045 345	3 150 308	
% évolution	+31,1%	-1,46%	+21,3%	+1,4%	+3,4%	<u> </u>

## ► Evolution des soutiens ECOFOLIO egolio

**ECOFOLIO** soutient le recyclage des papiers et imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres. Le dispositif ECOFOLIO est uniquement financier. A partir de 2013, les qualités marchandes 1.11 (papiers de désencrage : journaux, magazines, imprimés publicitaires) et 1.02 (papiers et emballages en mélange) sont soutenues par ECOFOLIO.

Versements (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages sorte 1.11	6 059 t	6 077 t	5 941 t	6 397 t	6 594 t	6 190 t
Sorte 1.02	1 945 t	1 898 t	2 162 t	1 743 t	1 404 t	834 t
Tonnage total	8 004 t	7 975 t	8 103 t	8 140 t	7 998 t	7 024 t
Soutien total €	255 363	287 847	255 824	-	53 758	Non connu



## **▶** Evolution des soutiens OCAD3E

OCAD3E soutient le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Le SIVOM a conventionné avec l'Eco-organisme ECOLOGIC, OCAD3E restant l'interlocuteur unique pour la gestion administrative et le versement des soutiens. Le dispositif de prise en charge des DEEE est avant tout un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte en déchetteries, avec un soutien complémentaire à la tonne triée.

Versements €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages déclarés	1 458 T	1 666 T	1 872 T	1818 T	1 768 T	1 737 T
Soutien fixe / site €	20 280	26 680	27 140	25 760	27 140	27 600
Soutien variable €	56 545	71 331	79 955	77 576	75 442	73 838
Soutien sécurité €	5 926	5 187	8 088	11 828	14 055	16 781
Soutien comm €	-	-	-	-	2 800	-
Soutien € / an	82 751 €	103 198 €	115 183 €	115 164 €	119 438	118 219

## **▶** Evolution des soutiens ECO-TLC



ECO-TLC soutient la collecte et le traitement des textiles, linges et chaussures (TLC). Cet éco-organisme soutient uniquement la communication dédiée des collectivités, à raison de 0,10 €/hab/an. Le nombre de points de collecte doit être supérieur à 1 PAV / 2 000 hab. Ce soutien financier à la communication est versé aux collectivités sous contrat sur justificatifs. Le contrat a été signé le 30/01/2013.

Versements €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de PAV	243	230	265	266	268	
Population	270 116	272 079	273 894	273 077	272 985	272 712
Soutien 0,10 € / hab	27 012	27 208	27 389	27 308	27 271	
Soutien € / an	27 012 €	27 208 €	27 389 €	27 308 €	27 271 €	€

## 



**ECO-DDS** soutient le tri, la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spéciaux (DDS). Il s'agit d'un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective en déchetteries, la mise à disposition des caisses palettes étanches pour le stockage des produits. Le contrat a été signé en 2013 ; la collecte effective a démarré en avril 2014.

Versements €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de sites collectés	14	14	15	15	15	15
Population	270 116	272 079	273 894	273 077	272 985	272 712
Soutien forfait par site €	11 368 €	12 180 €	12 180 €	12 180 €	18 105€	€
Soutien com. 0,03 €/ hab	8 103 €	8 162 €	8 217 €	8 217 €	8 190 €	€
Soutien compensatoire €	-	68€	-135 €	-142€	-239€	€
Soutien € / an	19 471 €	20 410 €	20 261 €	20 255 €	26 055 €	€

## **▶** Evolution des soutiens ECO-MOBILIER



**ECO-MOBILIER** soutient le tri, la collecte du mobilier usagé en lui offrant une 2<sup>ème</sup> vie, en le recyclant, ou en l'utilisant comme source d'énergie. Le dispositif de prise en charge est à la fois un dispositif financier par un soutien à la tonne selon un référentiel national, avant basculement vers un dispositif opérationnel par le biais d'une collecte effective dans les déchetteries. **Le contrat a été signé en 2014**; la collecte effective a démarré en **octobre 2014 sur 4 sites**, et a évolué en 2016 sur 5 sites, **et depuis 2017 sur 11 sites sur 15.** 

Soutiens financiers (en €)		2015	2016	2017	2018	2019
Nb de sites opération	nels	4	5	11	11	11
DEA non séparés	Forfait €	14 980 €	14 713 €	8 430 €	3 745 €	4 364 €
DEA non séparés	Variable €	155 243 €	163 567 €	110 541 €	28 540 €	31 909 €
Benne ECO-MOBILIER	Forfait €	10 001 €	10 614 €	23 119 €	27 503 €	27 503 €
Benne ECO-MOBILIER	Variable €	31 017 €	32 372 €	69 063 €	77 290 €	78 270 €
Soutien à la Communio	ation €	0€	0€	0€	0€	0€
Tonnage DEA collecté	(T)	1 438 T	1 514 T	3 389 T	3 857 T	4 061 T
Soutien total annue	I€	211 240	221 266	211 153	137 078	142 045

## **▶** Les autres Eco-organismes

Les Eco-organismes assurent la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion de produits en fin de vie.

**COREPILE** soutient le recyclage des piles et accumulateurs soutient le recyclage des tubes et lampes usagés

**ALIAPUR** soutient le recyclage des pneumatiques

## ▶ Indicateurs financiers - Matrice des Coûts ADEME

Les ratios présentés à la tonne et à l'habitant sont issus de la synthèse de la matrice des coûts de l'ADEME. Les coûts sont présentés en coûts complets, coûts techniques et coûts aidés HT, ces derniers correspondant au coût résiduel à la charge des collectivités, et aux besoins de financement. Les indicateurs financiers présentés dans ce rapport sont issus de la matrice des coûts de l'exercice 2018, la matrice 2019 n'étant pas disponible au moment de la réalisation de ce rapport.

Pour mémoire, les différents coûts indiqués sont constitués de la manière suivante :

- ✓ Coûts complets = ensemble des charges y compris les amortissements des investissements et les charges de structure
- ✓ Coûts techniques = coûts complets moins les recettes industrielles (vente de matériaux et d'énergie)
- ✓ Coûts aidés = coûts techniques moins les soutiens des sociétés agréées (Ecoemballages, Ecofolio, etc...) et moins les subventions de fonctionnement

	OMR	Verre	RS en AV (1)	RS en PàP	Biodéchet	DéchetTRI & cartons (2)
Tonnes	65 267	8 188	1 735	15 796	809	43 923
Pop desservie	283 275	272 985	16 848	256 137	10 384	272 985
Kg / hab / an	230,40	29,99	102,98	61,67	77,91	160,90
Coût complet HT	9 569 944	421 494	748 928	4 972 799	84 258	7 636 469
A la tonne	146,63 €	51,48 €	431,66 €	314,81 €	104,15 €	173,86 €
A l'habitant	33,78 €	1,54 €	44,45 €	19,41 €	8,11 €	27,97 €
Coût technique HT	8 669 109	225 223	640 121	3 938 983	84 258	6 968 885
A la tonne	132,83 €	27,51 €	368,95 €	249,37 €	104,15 €	158,66 €
A l'habitant	30,60 €	0,83 €	37,99 €	15,38 €	8,11 €	25,53 €
Coût aidé HT	8 385 733	132 753	337 361	1 200 730	84 258	6 551 202
A la tonne	128,48 €	16,21 €	194,44 €	76,01 €	104,15 €	149,15 €
A l'habitant	29,60 €	0,49 €	20,02 €	4,69 €	8,11 €	24,00 €
Coût imputé = Contrib	utions d'équilibre	•				
Répart. coût aidé %	44%	1%	2%	6%	0,4%	35%
Précision de lecture concernant les coûts	Collecte non incluse	Service complet	Service complet	Collecte incluse que partiellement	Service complet	Service complet
	PRO + Coll.	DVERTS	DME & Particuliers &	Déchets	Autres	
(Suite)	UIOM & CTRI	Pàp & PAV		communaux	services	TOTAL
		. ap a	PàP			IOIAL
	(3)	(4)	(5)		(6)	hors boues
Tonnes				20 581	(6) 829	
<b>Tonnes</b> Pop	(3)	(4)	(5)	<b>20 581</b> 283 275		hors boues
	(3) 50 822	(4) 4 071	(5) 3 464		829	hors boues 215 485
Рор	(3) 50 822 283 275	(4) 4 071 48 535	(5) 3 464 272 985	283 275	<b>829</b> 272 985 3,04	hors boues 215 485 283 339
Pop Kg / hab	(3) 50 822 283 275 179,4	(4) 4 071 48 535 83,88	(5) 3 464 272 985 12,69	283 275 72,65	<b>829</b> 272 985 3,04	hors boues 215 485 283 339 760,52
Pop Kg / hab Coût complet	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060	(4) 4 071 48 535 83,88 93 262	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427	283 275 72,65 <b>1 657 446</b>	829 272 985 3,04 106 144	215 485 283 339 760,52 32 915 231
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 €	(4) 4 071 48 535 83,88 93 262 22,91 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 €	283 275 72,65 <b>1 657 446</b> 80,53 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 €	(4) 4 071 48 535 83,88 93 262 22,91 € 1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 €	283 275 72,65 <b>1 657 446</b> 80,53 € 5,85 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant Coût aidé HT	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 € 261 321	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 € 220 874	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 € 1 525 595	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 € 78 837	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 € 18 871 924
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant Coût aidé HT A la tonne	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 € 261 321 5,14 € 0,92 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 € 220 874 63,76 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 € 1 525 595 74,13 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 € 78 837 95,10 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 € 18 871 924 87,58 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant Coût aidé HT A la tonne A l'habitant	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 € 261 321 5,14 € 0,92 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 € 220 874 63,76 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 € 1 525 595 74,13 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 € 78 837 95,10 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 € 18 871 924 87,58 € 66,61 €
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant Coût aidé HT A la tonne A l'habitant Coût imputé = Contrib	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 € 261 321 5,14 € 0,92 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 € 220 874 63,76 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 € 1 525 595 74,13 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 € 78 837 95,10 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 € 18 871 924 87,58 € 66,61 € 15 050 000
Pop Kg / hab Coût complet A la tonne A l'habitant Coût technique HT A la tonne A l'habitant Coût aidé HT A la tonne A l'habitant Coût imputé = Contrib A la tonne	(3) 50 822 283 275 179,4 7 393 060 145,47 € 26,10 € 262 145 5,16 € 0,93 € 261 321 5,14 € 0,92 €	(4)  4 071  48 535  83,88  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  22,91 €  1,92 €  93 262  1,92 €	(5) 3 464 272 985 12,69 231 427 66,81 € 0,85 € 220 886 63,77 € 0,81 € 220 874 63,76 €	283 275 72,65 1 657 446 80,53 € 5,85 € 1 525 751 74,13 € 5,39 € 1 525 595 74,13 €	829 272 985 3,04 106 144 128,04 € 0,39 € 106 144 128,04 € 0,39 € 78 837 95,10 €	215 485 283 339 760,52 32 915 231 152,75 € 116,17 € 22 734 767 105,51 € 80,24 € 18 871 924 87,58 € 66,61 € 15 050 000 69,84 €

Flux de déchets et coûts analytiques de l'année 2018 (hors BOUES)

- (1) RS : Recyclables Secs = collecte sélective des papiers et tous les emballages, à l'exclusion des collectes de papiers-cartons réalisées en déchetteries ;
- (2) DéchetTRI : gravats et textiles ne sont pas inclus dans le tonnage selon l'ADEME ;
- (3) PRO: déchets d'entreprises & collectivités clientes soumis à redevance reçus à l'UIOM;
- **(4) DVERTS** : pour déchets verts collectés en porte-à-porte dans le Bassin Potassique et les PTRI, la population retenue est celle du BP (47 819 hab) car le tonnage PTRI est faible ;
- (5) DME : il s'agit des particuliers reçus directement au CTRI d'Illzach et le porte-à-porte ;
- **(6) Autres services** : regroupent la gestion de passif (décharges), la collecte et le traitement de l'amiante et les textiles (coût nul / soutien EcoTLC à la communication).

# ▶Prix moyen de reprise des matériaux triés et de vente d'énergie (UIOM) en 2019

Prix	unitaires	HT (mo	yenne a	nnuelle)	à la tonn	e ou MV	Vh
Matériaux	2015	2016	2017	2018	2019	Ecart	Filières
Verre	23,17	23,31	23,50	23,97	24,00	0,1%	BSN
Plastique	210,35	139,60	101,88	144,23	169,52	17,5%	VALORPLAST
Papier-carton	62 ,78	75,94	77,24	39,97	37,32	-6,6%	COVED
Acier s/CS	65,82	40,00	40,00	40,00	76,50	91,3%	COVED
Alu s/CS	358,41	348,98	414,10	423,16	382,50	-9,6%	COVED
Métaux s/mâchefers	39,68	23,43	32,10	164,78	129,18	-21,6%	DERICHEBOURG
Alu s/mâchefers	1 104,52	-	-	-	-	-	
Métaux déchetteries	142,92	115,80	149,25	168,04	123,00	-26,8%	DERICHEBOURG
Batteries		227,11	603,20	545,27	510,44	-6,4%	DERICHEBOURG
Huiles alimentaires		213,54	200,00	200,00	200,00	0,0%	GRAND'DIDIER
Electricité €/MWh	47,75	45,00	18,03	43,35	40,64	-6,3%	SOVEN (SUEZ)
Vapeur verte €/MWh	-	16,82	17,01	17,41	17,63	+1,3%	ENERSICO / PDR

## **LES PERSPECTIVES POUR 2020**

- ✓ passage en porte-à-porte du dernier secteur encore en apport volontaire pour les six communes de BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG, NIFFER, OTTMARSHEIM et PETIT-LANDAU;
- ✓ poursuite de la mise en place du contrôle d'accès dans les déchetteries et de leur réaménagement (renouvellement des locaux, signalétique, extension des zones de stockage) ou de leur reconstruction pour certaines;
- ✓ mise en place du PLPDMA par m2A, le SIVOM étant associé aux actions de prévention, notamment pour les actions de déploiement du compostage domestique,
- ✓ démarrage de la Cité du Réemploi par la structure ENVIE, associé à la mise en place d'une collecte des objets réemployables dans les déchetteries du SIVOM.

## **Annexes**

Des tableaux de synthèse des tonnages produits en 2019 et des graphiques d'évolution des tonnages sont joints en annexe (p 107 à 116) :

- ✓ Tableau n° 1 : Origine des déchets (p 107)
- √ Tableau n° 2 : Mode de traitement (p 108)
- ✓ Tableau n° 3 : Valorisation matière (p 109)
- ✓ Tableau nº 4 : Dispositif de collecte sélective des déchets ménagers (p 110)
- ✓ Tableau n° 5 : UIOM de SAUSHEIM Déchets à incinérer (p 111)
- ✓ Tableau n° 6 : Centre de tri d'Illzach (p 112)
- ✓ Tableau n° 7 : Taux de valorisation « matière et énergie » (p 113)
- ✓ Graphiques: Evolution des tonnages et ratios (p 114 à 116).

## TONNAGES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES TRAITES de 2017 à 2019

	Tableau n° 1	201	17	201	18	201	9		
	ORIGINE DES DECHETS	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab
	(1)		283 339		283 275		283 084		-0,1%
	(2)		273 077		272 985		272 712		-0,1%
1.1	DECHETS MENAGERS (mission CS)	157 893	578,2	160 653	588,5	161 738	593,1	63%	0,8%
(2)	Ordures ménagères résiduelles - M2A à partir de 2017 = mission CS	63 972	234,3	64 939	237,9	63 208	231,8	24%	-2,6%
(2)	Biodéchets valorisés	756	2,8	809	3,0	808	3,0	0,3%	0,0%
(2)	Collectes sélectives (recyclées réellement)	24 086	88,20	23 424	85,81	22 987	84,29	8,9%	-1,8%
	Verre	8 206	30,05	8 188	30,00	8 054	29,53	3,1%	-1,5%
	Papier-cartons & ELA	13 806	50,56	13 171	48,25	13 024	47,76	5,0%	-1,0%
	Bouteilles plastique	1 580	5,79	1 667	6,11	1 584	5,81	0,6%	-4,9%
	Acier & Alu en CS	493	1,81	398	1,46	325	1,19	0,1%	-18,2%
(2)	Refus de tri sur papiers/cartons & bout. plast.	3 186	11,67	4 577	16,77	4 887	17,92	1,9%	6,9%
(2)	Stock et freinte papiers/cartons & bout.plast.	1 006	3,68	591	2,16	1 107	4,06	0,4%	87,6%
(2)	Déchets occasionnels des ménages	64 886	237,6	66 313	242,9	68 741	252,1	26,6%	3,8%
	Collectés en déchetterie (hors pap/verre/bp)	58 105	212,8	58 237	213,3	60 352	221,3	23,3%	3,7%
	Collectés sur la voie publique	253	0,9	353	1,3	280	1,0	0,1%	-20,8%
	Collectés au centre de tri (particuliers)	2 693	9,9	3 111	11,4	3 368	12,4	1,3%	8,4%
	Collectés en Porte à porte (déchets verts)	2 355	8,6	2 557	9,4	2 717	10,0	1,0%	6,3%
	Collectés en pointTRI (déchets verts)	915	3,4	1 514	5,5	1 438	5,3	0,6%	-4,9%
	Textiles (Le Relais) collectés en PAV	510	1,9	501	1,8	528	1,9	0,2%	5,5%
	Destockage de l'amiante-ciment auprès des habitants	56	0,2	40	0,1	58	0,2	0,0%	45,1%
1.2	DECHETS MENAGERS (mission TRU)	297	28,9	328	31,9	277	27,0	0%	-15,5%
	Ordures ménagères résiduelles - CC d'Illfurth	297	28,9	328	31,9	277	27,0	0,1%	-15,5%
2 -	DECHETS D'ACTIVITE COMMUNALE	19 583		20 583		19 154		7%	-6,9%
_	Livrés à l'UIOM	7 030		6 792		6 358		2,5%	-6,4%
	Livrés au Centre de tri ( + associations )	4 052		3 885		4 096		1,6%	5,4%
	Déchets verts municipaux	2 931		3 092		2 854		1,1%	-7,7%
	Gravats municipaux	5 562		6 745		5 598		2,2%	-17,0%
	Ramassage de l'amiante-ciment (dépôts)	9		7		7		0,0%	-1,8%
	Traverses de chemin de fer			62		37		0,0%	-40,7%
	Biodéchets du Marché de Mulhouse					205		0,1%	
3 -	BOUES D'EPURATION	23 840		23 130		22 760		9%	-1,6%
4 -	DECHETS DES ENTREPRISES	18 534		22 245		27 010		10%	21,4%
	DAE (DIB)	17 720		21 430		25 898		10%	20,9%
	DASRI	814		816		1 113		0,4%	•
5 -	COLLECTIVITES CLIENTES	31 352		28 577		27 825		11%	-2,6%
	Ordures ménagères du secteur 3 & 4	30 150		28 577		27 825		10,8%	-2,6%
	DME / municipaux reçus au CTRI d'Illzach	1 202		0		0		0,0%	
GIS	EMENT TOTAL TRAITE	251 499		255 517		258 763		100%	1,3%

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

Tableau n° 2	201	17	201	18	201	9		
MODE DE TRAITEMENT	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab
(1)		283 339		283 275		283 084		-0,1%
(2)		273 077		272 985		272 712		-0,1%
1.1 - INCINERATION DECHETS SOLIDES	131 833		141 488		142 711		55%	0,9%
UIOM SAUSHEIM (SOLIDES)	128 379		138 783		140 466		54,4%	1,2%
DELESTAGE SUR AUTRES USINES (SOLIDES)	3 084		2 332		1 876		0,7%	-19,5%
INCINERATION SPECIFIQUE (Déchets spéciaux)	370		374		369		0,1%	-1,2%
1.2 - INCINERATION DES BOUES STEP	22 747		22 037		21 521		8%	-2,3%
UIOM SAUSHEIM (BOUES)	22 747		22 037		21 521		8,3%	-3,1%
2 - MISE EN DECHARGE	10 377		4 782		6 381		2%	33,4%
DECHARGE RETZWILLER (ISDND) (SUEZ)	10 312		4 672		4 399		1,7%	-5,9%
AUTRES DECHARGES (fibrociment amiante)	65		47		65		0,0%	37,7%
AUTRES DECHARGES (traverses CF créosotées)			62		37		0,0%	-40,7%
AUTRES DECHARGES (Indésirables métaux amont Ul	OM)				715		0,3%	
2 VALORICATION MATIERE HOLVONI	04.044		04.000		05 000		220/	0.40/
3 - VALORISATION MATIERE "SIVOM"	84 314		84 986		85 323		33%	0,4%
(2) EN PROVENANCE DES OM	25 913		25 317		24 901	•	9,6%	
dont Biodéchets dont CS	756 24 086	1 1	809 23 424	1 1	808 22 987	,	0,3% 8,9%	0,0% -1,8%
dont Aciers amont incinération (hors mâchefers)	1 071	3,9	1 084	1	1 106	_	0,4%	2,1%
(2) EN PROVENANCE DES DOM	46 655	170,8	46 365	169,8	48 465	177,7	18,8%	4,6%
EN PROVENANCE DES COMMUNES	8 493		9 837		8 452		3,3%	-14,1%
EN PROVENANCE DU CENTRE DE TRI	3 253		3 468		3 505		1,4%	1,1%
4 - DELESTAGE DES BOUES DE STEP	1 094		1 094		1 238		0%	13,2%
EN COMPOSTAGE DES BOUES	1 094		1 094		1 238		0,5%	13,2%
EN INCINERATION SUR AUTRES USINES	0		0		0			
5 - VALO métaux pour cpte collect. clientes	1 017		1 161		1 181		0%	1,8%
								,
GISEMENT TRAITE hors freinte & stock	251 381		255 547		258 356		100%	1,1%
AJUSTEMENT	-118		30		-408		0%	
GISEMENT TRAITE = TAB n° 1	251 499		255 517		258 763		100%	1,3%

Nota : pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.



Tableau n° 3	201	17	201	18	201	9		
VALORISATION MATIERE	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab
(1)		283 339		283 275		283 084		-0,1%
(2)	<b>-</b>	273 077		272 985		272 712		-0,1%
1 - EN PROVENANCE DES "OM"	25 913	94,9	25 317	92,7	24 901	91,3	29%	-1,5%
(2) Biodéchets valorisés	756	1 1	809	1 1	808	3,0	1%	0,0%
(2) Verre	8 206	1 1	8 188	1 1	8 054	29,5	9%	-1,5%
(2) Papier-cartons-ELA	13 806	1 1	13 171	1 1	13 024	47,8	15%	-1,0%
(2) Bouteilles plastique (2) Acier en CS	1 580 468	1 1	1 667 364	1 1	1 584 288	5,8 1,1	2% 0%	-4,9% -20,9%
(2) Acier en CS (2) Aluminium en CS	26	1 1	34	0,1	37	0,1	0%	10,4%
(2) Acier récupéré AVANT incinération	1 071	1	1 084		1 106	•	1%	2,1%
(2) Aluminium récupéré AVANT incinération	0	1	0	0,0	0	0,0		_, . , . /
Acier extrait sur Mâchefers (P.M)	316		325	1 1	292	1,1		/
Alu extrait sur Mâchefers (P.M)	0		0		0	0,0	/	/
2 - DECHETS OCCASIONNELS MENAGERS (hors								
ménagers via le CTRI d'Illzach)	46 655	170,8	46 365	169,8	48 465	177,7	57%	4,6%
Déchets verts	15 703	57,5	16 902	61,9	17 389	63,8	20%	3,0%
	12 433		12 831		13 234		16%	
	915		1 514		1 438		2%	
	2 355		2 557		2 717		3%	
Gravats	17 729	64,9	16 900	61,9	17 479	64,1	20%	3,5%
Bois	4 854	17,8	3 708	13,6	4 400	16,1	5%	18,8%
MEUBLES (Ecomobilier)	3 389	12,4	3 857	14,1	4 061	14,9	5%	5,4%
DEEE	1 636	1 1	1 593	5,8	1 568	5,8	2%	-1,4%
Ferrailles encombrantes	2 257	'	2 291	'	2 394	•	3%	4,6%
Textiles collectés en déchetterie	275	1 1	288	1 1	293	1,1	0%	1,8%
Textiles collectés en PAV	510	1,9	501	1,8	528	1,9	1%	5,5%
<b>Déchets spéciaux valorisé</b> (piles, bat, HV, lampes)	203		209		212	·	0%	1,9%
Capsules nespresso	33	1 1	34	0,1	46	0,2	0%	36,9%
huiles de friture	40	1 1	41	0,2	26	0,1	0%	-35,6%
PNEUS (Aliapur)	25	0,1	16 24	'	27 40	0,1	0%	67,5%
Bouquins			24	0,1	40	0,1	0%	63,1%
3 - EN PROVENANCE DES COMMUNES	8 493		9 837		8 452		10%	-14,1%
Déchets verts	2 931		3 092		2 854		3%	-7,7%
Gravats	5 562		6 745		5 598		7%	-17,0%
4 - PROVENANCE DU CTRI d'ILLZACH /	3 253		3 468		3 505		4%	1,1%
ménagers & municipaux voir répart. tab 6	0 200							
Ferrailles encombrantes	886		878	1	882		1%	0,5%
Bois & bouchons en liège	882		928	1	736		1%	-20,7%
Déchets verts	571		718	1	729		1%	1,5%
Gravats	531		539	1	693		1%	28,6%
Pneus	195		202	1	267		0%	32,2%
DEEE Déchate anégique	162		169		160		0%	-5,3%
Déchets spéciaux	<b>27</b> 6,4	I I	<b>34</b> 6,2		38 1,7		0%	12,4%
	12,5	I I	19,9		25,0			
	2,9		3,1		4,0			
	0,5	I I	1,0		0,3			
	0,0 4,6	I I	0,4 3,0		1,0 5,7			
FLUX VALORISES pour le SIVOM	84 314		84 986		85 323		100%	0,4%

Nota : Pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

	Tableau n° 4	201	17	201	18	201	9		
D	SPOSITIFS DE COLLECTE SELECTIVE DES	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart	Evol. Tonnes
	DECHETS MENAGERS	10111100		10111100		Tomico		2019	Kg/hab
			283 339 273 077		283 275 272 985		283 084 272 712		-0,1% -0,1%
GI	SEMENT TOTAL	93 921		95 714		98 529		100%	3,0%
>	RESEAU DECHETTERIES - DOM	58 105	212,8	58 237	213,3	60 352	221,3	61,3%	3,7%
>	COLLECTE SELECTIVE & VERRE en PAV	13 241	,	12 796	46,9	12 223	,	12,4%	-4,4%
>	COLLECTE SELECTIVE PORTE à PORTE	15 038	55,1	15 796	57,9	16 757	61,4	17,0%	6,2%
>	AUTRES COLLECTES - DOM	6 782	24,8	8 077	29,6	8 390	<b>'</b>	8,5%	4,0%
>	BIODECHETS	756	2,8	809	3,0	808	3,0	0,8%	0,0%
	RESEAU DECHETTERIES	58 105	212,8	58 237	213,3	60 352	221,3	61%	3,7%
	Encombrants non valorisables	14 860	54,4	16 071	58,9	16 201	59,4	16%	0,9%
		14 860		15 230		15 908			
	Déchets spéciaux	573	2,1	840 <b>582</b>	2,1	293 <b>582</b>		1%	0.09/
	Decliets speciaux	175,7	0,6	175,8	0,6	169,7	,	1 70	<b>0,0%</b> -3,4%
		194,2	0,7	197,8	0,7	199,3	0,7	201	0,9%
	Dont déchets spéciaux valorisés	<b>203</b> 21,3	<b>0,7</b> 0,1	<b>209</b> 18,9	<b>0,8</b> 0,1	<b>212</b> 25,0	-,-	0%	<b>1,9%</b> 32,1%
		9,3		9,0	0,0	8,9	0,0		-1,0%
		1,0	0,0	1,0	0,0	1,2			16,5%
		4,3 43,5	0,0 0,2	9,6 43,8	0,0 0,2	3,5 46,0			-63,2% 5,1%
		124,1	0,5	126,4	0,5	127,9	0,5		1,3%
	Matériaux recyclés	<b>42 671</b>	156,3	41 584	152,3	43 570	,	44%	4,9%
		17 729 12 433	64,9 45,5	16 900 12 831	61,9 47,0	17 479 13 234	,		3,5% 3,2%
		2 257	8,3	2 291	8,4	2 394	8,8		4,6%
		4 854 3 389	,	3 708 3 857	13,6	4 400 4 061	,		18,8% 5,4%
		1 636	,	1 593	14,1 5,8	1 568	,		-1,4%
		274,9		288,1	1,1	293,1	1,1		1,8%
		40,1 33,0	0,1 0,1	41,1 33,8	0,2 0,1	26,4 46,2			-35,6% 36,9%
		25,0		16,3	0,1	27,3			67,5%
				24,4	0,1	39,7	0,1		63,1%
	Verre	13 241 8 206		12 796 8 188	46,9 30,0	12 223 8 054	•	<b>12%</b> 8%	<b>-4,4</b> % -1,5%
	dont collecté en déchetterie	2 327	, ,	2 385	30,0	2 341	,		-1,576
	Papier carton dont collecté en déchetterie	<b>2 999</b> 2 999	, ,	<b>2 874</b> 2 874	10,5	<b>2 733</b> 2 733	,	3%	-4,8%
	Bouteille plastique	100	0,4	97	0,4	116	0,4	0%	19,4%
	dont collecté en déchetterie + YOYO  Multi matériaux (P/C & B.Plast)	100 <b>1 935</b>		97 <b>1 638</b>	6,0	116 <b>1 320</b>		1%	-19,3%
	dont collecté en déchetterie	0		0		0	,		
	CS en PORTE-A-PORTE (brut)	15 038	•	15 796	,	16 757	,	17%	6,2%
	Multi matériaux (P/C & B.Plast & métaux) Cartons du Centre Ville Mulhouse (CVM)	14 798 240	·	15 549 247	57,0 0,9	16 481 276	·	17% 0%	6,1%
	Cartons du Centre vine Muniouse (CVM)	240	0,9	241	0,9	270	1,0	U /6	11,9%
	BIODECHETS en PORTE-A-PORTE	756	2,8	809	3,0	808	3,0	1%	0,0%
	AUTRES COLLECTES SPECIFIQUES	6 782	24,8	8 077	29,6	8 390	30,8	9%	4,0%
	Déchets verts en pointTRI	915	, i	1 514	1	1 438	,	1%	-4,9%
	Déchets verts Porte à Porte	2 355	·	2 557	9,4	2 717	,	3%	6,3%
	Encombrants collectés sur voie publique Particuliers acceuillis au CTRI	253 2 693	0,9 9,9	353 3 111	1,3 11,4	280 3 369	,	0% 3%	-20,7% 8,4%
	Textiles (Le Relais) collectés en PAV	510	í I	501	1,8	528	,	1%	5,5%
	Collecte de fibrociments amiantés	56	0,2	40	0,1	58	0,2	0%	45,1%

Nota : pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

REFUS DE TRI sur CS (pour mémoire)

11,7

4 577

16,8

4 887

17,9

3 186

5%

6,9%

Tableau n° 5
<b>UIOM SAUSHEIM - DECHETS</b>
INCINERABLES

(1)

2017 2018 2019 Evol. Répart Kg / hab Kg / hab Kg / hab Tonnes Tonnes Tonnes Tonnes 2019 Kg/hab 283 339 283 275 283 084 -0,1% 273 077 272 985 272 712 -0,1%

(2)		273 077		272 985		272 712		-0,1%
LES ENTREES TOTALES	157 479		166 570		169 382		100%	1,7%
1 - LES ENTREES - SOLIDES	133 639		143 440		146 622		87%	2,2%
2 - LES ENTREES - BOUES	23 840		23 130		22 760		13%	-1,6%
Ordures ménagères et assimilées	67 455		69 844		68 372		40%	-2,1%
OMR collectées (mission TRU)	64 269		65 267		63 485		37%	-2,7%
REFUS DE TRI sur collectes sélectives	3 186		4 577		4 887		3%	6,8%
Déchets des communes	7 030		6 792		6 358		4%	-6,4%
Déchets ménagers - Encombrants DTRI	0		0		0		0%	
Refus centre de tri d'Illzach + refus s/métaux	10 471		15 981		17 058		10%	6,7%
Déchets des entreprises	18 534		22 245		27 010		16%	21,4%
DIB	17 720		21 430		25 898			
Déchets hospitaliers	814		816		1 113			
Déchets du secteur 3 et 4	30 150		28 577		27 825		16%	-2,6%
Les Boues d'épuration des eaux usées	23 840		23 130		22 760		13%	-1,6%

2 - LES SORTIES	157 479	166 570	169 382	100%	1,7%
Incinération sur place	151 126	160 819	161 987	96%	0,7%
Déchets "SOLIDES"	128 379	138 783	140 466	83%	1,2%
BOUES de STEP	22 747	22 037	21 521	13%	-2,3%
Recyclage METAUX amont incinération	2 098	2 244	2 287	1%	1,9%
Délestage total de déchets solides	3 163	2 413	3 869	2%	60,3%
Vers d'autres incinérateurs	3 084	2 332	1 876	1%	-19,5%
Vers des installations de stockage (ISDND)	79	81	1 993	1%	2356,1%
	79	81	113		
			1 165		
			715		
Délestage des BOUES de STEP	1 094	1 094	1 238	1%	13,2%

3 - GESTION RESIDUS D'INCINERATION	24 308	27 387	26 834	100%	-2,0%
1- VALORISATION	10 731	12 228	11 824	44%	-3,3%
Métaux ferreux s/mâchefers (déclarés EE)	614	672	604	2%	-10,1%
Non ferreux s/mâchefers (déclarés EE)	0	0	0	0%	
Mâchefers (valorisé en technique routière)	10 117	11 556	11 220	42%	-2,9%
2- MISE EN DECHARGE (ISDND)	5 168	5 396	5 246	20%	-2,8%
Refus de crible Mâchefers	623	559	821	3%	46,8%
Scories s/chaudière	4 545	4 836	4 425	16%	-8,5%
3- MISE EN DECHARGE (ISDD)	8 409	9 764	9 764	36%	0,0%
Scories s/cyclone	5 503	6 533	6 931	26%	6,1%
Cendres d'électrofiltre	2 643	2 799	2 555	10%	-8,7%
Gâteaux de filtration	172	251	205	1%	-18,3%
Poussières & boues chaud. & sable & réfractaires	91	180	73	0%	-59,5%

Nota : pour les tonnages où le ratio Kg/hab/an n'est pas indiqué, la variation est calculée sur les tonnages.

# Tableau n° 6

**CENTRE DE TRI d'ILLZACH** 

2017					
Tonnes	Kg / hab				
	283 339				

201	18		
Tonnes	Kg / hab		
	283 275	•	
	272 985		

201	9		
Tonnes	Kg / hab	i	Répar 2019
	283 084		
	272 712		

Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab
	-0,1%
	-0,1%

		273 077		272 985		272 712		-0,1%
1 - LES ENTREES ( solides )	23 060		23 420		23 944		100%	2,2%
Déchets ménagers du SIVOM	17 806		19 535		19 848		83%	1,6%
DME non valorisables des déchetteries	14 860		15 230		15 908		66%	4,4%
DME / Refus filière du BOIS			840		293		1%	-65,2%
DME collectés en porte à porte	253		353		280		1%	-20,9%
Les particuliers en direct au CTRI	2 693		3 111		3 368		14%	8,3%
Déchets des communes	4 052		3 885		4 096		17%	5,4%
Déchets municipaux	1 713		1 573		1 720		7%	9,3%
Déchets associations(dont marché cpter de 2019)	2 339		2 312		2 376		10%	2,8%
Déchets collectivitiés clientes (secteur 3)	1 202		0		0		0%	

2 - LES SORTIES	23 060	23 420	23 944	100%	2,2%
Valorisation matière sur déchets vrac	3 253	3 468	3 505	15%	1,1%
Sur déchets ménagers (DME+ particuliers)	2 209	2 460	2 554	11%	3,8%
Sur déchets municipaux et associatifs	1 044	1 008	951	4%	-5,7%
Refus vers l'UIOM de SAUSHEIM	10 254	15 790	16 966	71%	7,4%
Refus détournés vers une décharge	10 233	4 591	4 286	18%	-6,7%
Décharge de RETZWILLER (ISDND)	10 233	4 591	4 286		
Autres décharges (ISDND)	0	0	0		
Refus détournés vers un autre incinérateur	0	0	0	0%	
Variation stock + humidification avant broyage	-681	-430	-812	-3,4%	

Tableau n° 6.2	2 017		2 018		2 019					
COLLECTES SPECIFIQUES DECHETS MUNICIPAUX		Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab		
Ramassage / déstockage fibrociment amiante	9		9		7		7			-1,8%
Traverses de chemin de fer			62		37			-40,7%		

	Tableau n° 7
<b>TAUX</b>	<b>VALORISATION "MATIERE et</b>
	ENERGIE"

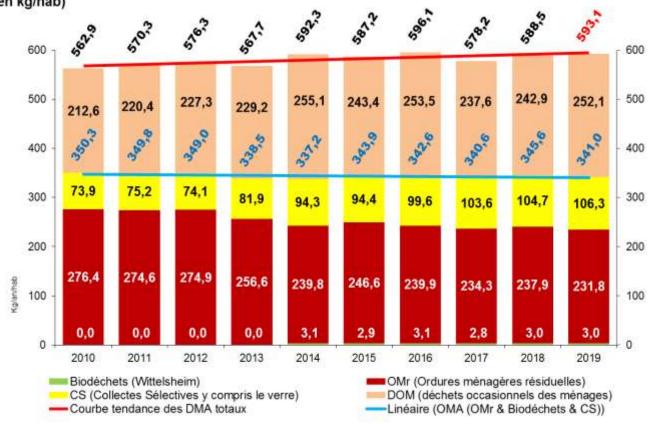
T	AUX VALORISATION "MATIERE et ENERGIE"	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Tonnes	Kg / hab	Répart 2019	Evol. Tonnes Kg/hab
			283 339		283 275		283 084	hors	-0,1%
		Г	273 077		272 985		272 712	boues	-0,1%
1 -	VALORISATION "MATIERE" pour SIVOM	84 314		84 986		85 323		33%	0,4%
	DECHETS MENAGERS (DMA)	74 777	273,8	74 141	271,6	75 920	278,4	29%	2,4%
	RECYCLAGE	25 913	-,-	25 317	92,7	24 901	, , ,	10%	-1,5%
	dont RECYCLAGE	756 <b>16 274</b>	2,8	809 <b>17 620</b>	3,0	808 <b>18 118</b>	-,-	7%	2,9%
	dont		59,6	718	64,5	729	<b>,</b>	1 /0	2,9 /0
	RECYCLAGE	18 260	66,9	17 439	63,9	18 172		7%	4,3%
	dont			539		693			
	RECYCLAGE dont	<b>14 099</b> 1 080	1 1	<b>13 522</b> 1 169	49,5	<b>14 479</b> 1 094	,	6%	7,2%
	RECYCLAGE	230		242	0,9	250		0%	3,4%
	dont			34		38	- , -		,
	DECHETS MUNICIPAUX	9 537		10 845		9 403		4%	-13,3%
	RECYCLAGE	2 931		3 092		2 854		1%	-7,7%
	RECYCLAGE	5 562		6 745		5 598		2%	-17,0%
	RECYCLAGE	1 044		1 008		951		0%	-5,7%
	dont CTRI d'ILLZACH	1 044		1 008		951			
2 - 1	VALO métaux pour cpte collect. clientes	1 017		1 161		1 181		0%	1,8%
3 -	VALORISATION "ENERGIE" SOLIDES	131 833		141 488		142 711		55%	0,9%
	1- INCINERATION A SAUSHEIM	128 379		138 783		140 466		54%	1,2%
	2- INCINERATION Délestage OMr	3 084		2 332		1 876		1%	-19,5%
	3- INCINERATION Déchets spéciaux	370		374		369		0%	
4 -	VALORISATION BOUES DE STEP	23 840		23 130		22 760		9%	-1,6%
	1- INCINERATION A SAUSHEIM	22 747		22 037		21 521		8%	
	2- AUTRES EXUTOIRES DE VALORISATION	1 094		1 094		1 238	I	0%	
5 -	MISE EN DECHARGE	10 377		4 782		6 381		2%	33,4%
	DECHETS SOLIDES (délestage SUEZ)	10 312		4 672		6 279		2%	34,4%
	DECHETS (fibro amianté & traverses CF)	65		109		102		0%	-6,8%
GIS	EMENT TRAITE hors freinte&stock=TAB 2	251 381		255 547		258 356		100%	1,1%
	TAUX DE VALORISATION "MATIERE"								
	sur DMA du périmètre m2A	47,7%		46,3%		47,3%			2,0%
	Tonnage "Valorisation Déchets ménagers"	74 777		74 141		75 920			
	Tonnage "Ménagers du SIVOM - stock et freinte"	156 887		160 062		160 631			
	TAUX DE VALORISATION "ENERGIE"								
	sur DECHETS SOLIDES	57,9%		60,9%		60,6%			-0,5%
	Tonnage incinéré (hors boues)	131 833		141 488		142 711			
	"Gisement total" - les BOUES"	227 541	1	232 417		235 596	-		
	TAUX DE VALORISATION "GLOBAL"	95,4%		97,9%		97,3%			-0,7%
	HORS BOUES  Tonnage "Matière" + "incinéré hors boues"	217 164		227 625		220 245			
	"Gisement total" - les BOUES"	227 541	1	227 635 232 417		229 215 235 596			
	TAUX D'ENFOUISSEMENT HORS BOUES	4,6%		2,1%		2,7%			31,6%
						•			J 1,0 /0
	Tonnage total "mis en décharge"  "Gisement total" - les BOUES"	10 377 227 541		4 782 232 417		6 381 235 596			
						255 556			
	TAUX D'ENFOUISSEMENT S/DMA SIVOM	5,1%		2,4%		3,0%			21,2%
_	Tonnage total "mis en décharge"	8 004		3 918		4 767			
	Tonnage "Ménagers du SIVOM - stock et freinte"	156 887		160 062		160 631			

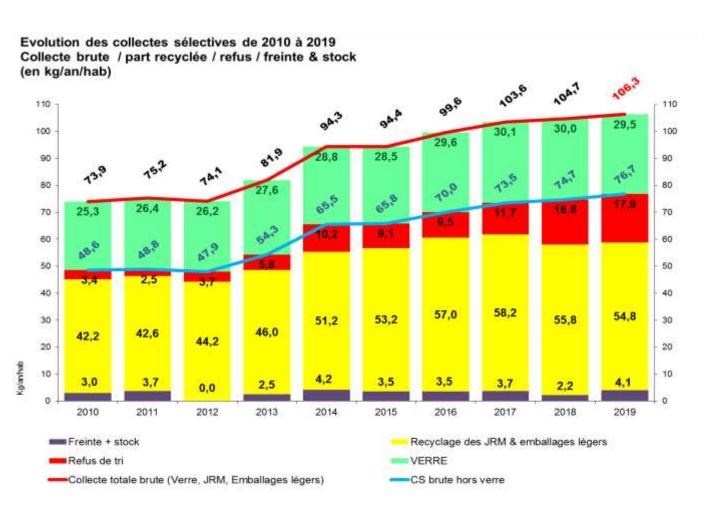
2017

2018

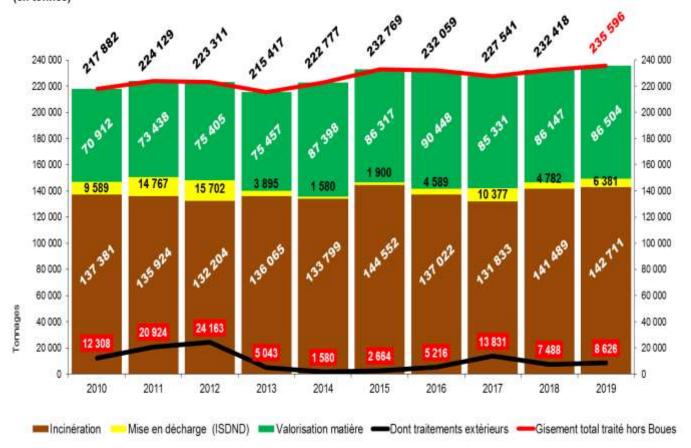
2019

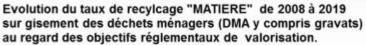
Evolution des déchets ménagers du SIVOM de 2010 à 2019 (OMr - Biodéchets - CS - DOM - OMA - DMA) (en kg/hab)





Gisement total recyclé, valorisé sous forme d'énergie de 2010 à 2019 (hors boues) à l'UIOM de SAUSHEIM, par détournement en décharge ou sur d'autres incinérateurs (en tonnes)







OMR, BIODECHETS, PAPIERS & EMB LEGERS, VERRE, DOM (déchetteries + autres collectes) Déchets Ménagers Totaux (DMA) de la mission "Collectes sélectives" pour l'année 2019 Ratios par commune ou secteur en kg/hab/an

